

LIVRE VI

LIVRE SIXIÈME. LE SIXIÈME LIVRE DE JULIEN.

Ce sixième livre a été traduit par MM. MORISOT et AUBERT.

Saint Augustin montre que Julien, dans son livre sixième, ne fait que de vaines objections contre cette assertion du second livre des Noces et de la Concupiscence, chap. 34, savoir : que le péché du premier homme a détérioré la nature humaine, au point que non-seulement elle est devenue pécheresse, mais, qu'elle a même engendré des pécheurs. Il enseigne que l'homme, par le péché a perdu ce libre arbitre dont les forces, dans leur intégrité, le rendaient capable et de faire le bien, s'il le voulait, et de ne point pécher, s'il ne le voulait point; et il repousse complètement cette définition de la liberté dont s'arme, çà et là, contre lui son adversaire, c'est-à-dire « la possibilité de pécher et de ne point pécher, etc. » Il prouve, que les douleurs de l'enfantement, les épines, les travaux, les sueurs et les autres peines des mortels sont les Châtiments du péché; mais que la mort est surtout un châtement pour l'homme qui, dans les dispositions de Dieu, ne devait point mourir, s'il n'eût péché. Vers la fin du livre, il examine et réfute la manière dont Julien commente ces paroles de l'Apôtre : « De même que tous meurent en Adam » (I Cor. XV), et celles qui suivent, dans le même chapitre. Enfin, dans tout le livre, à peu près, il démontre que le dogme catholique sur la tache originelle, que Julien s'efforce d'accorder avec l'hérésie des Manichéens, non-seulement diffère beaucoup de cette hérésie, mais que cette hérésie elle-même est à jamais inexpugnable, pour les Pélagiens, sans le secours et la profession du dogme catholique.

1. *Julien.* Je ne doute nullement que l'idée qu'on se forme de notre discussion, c'est qu'il s'agit d'une question obscure, plutôt que de l'essence de la foi. Les hommes, en effet, qui goûtent peu les choses de l'esprit, ne s'émeuvent qu'aux vains bruits de la renommée ; ils redoutent les malheurs des temps, n'ont pour sauvegarde aucune découverte dans la vérité; et comme toujours, en présence du danger, on ne se fie tant qu'à soi-même, les voilà qui regardent comme plus sûre la route la plus fréquentée.

Augustin. Notre route est d'autant plus fréquentée, qu'elle est la plus ancienne, parce qu'elle est catholique ; tandis que la vôtre est d'autant moins fréquentée, qu'elle est plus nouvelle, puisqu'elle est hérétique.

2. *Julien.* Cela vient aujourd'hui de deux causes : et de ce que la foi manichéenne est réputée criminelle, et de ce que l'orage des persécutions détourne de la vérité les esprits faibles.

Augustin. Comment serait plus fréquentée la voie des Manichéens, puisqu'ils sont très-rares ; on comment souffrez-vous persécution pour la vérité, vous qui enlevez au Sauveur les petits enfants ?

3. *Julien.* De là vient que, pour se livrer à la volupté et jouir de la faveur, la luxure s'environne du peuple de l'arène, du cirque et des théâtres, désireuse qu'elle est de s'abriter dans tous les crimes, derrière la nécessité, qui enlève toujours à une faute son côté odieux, et d'échapper par la prévarication au bruit du siècle : telles sont les causes qui donnent plus d'adeptes à la défense du vice. Et dans le vulgaire, néanmoins, la majeure partie, je l'ai dit, a cru devoir raisonner sur Dieu, à la manière des Traduciens et des catholiques.

Augustin. Cette foule innombrable de fidèles promise à Abraham (1) n'est à vos yeux qu'une foule vulgaire et méprisable; puisqu'il ne peut convenir qu'au petit nombre, aux Pélagiens, c'est-à-dire à ceux que vous infectez du venin de vos nouveautés, ce dogme par lequel vous soutenez que cette misère si palpable du genre humain, qui apparaît dans ce joug que portent les enfants d'Adam au sortir du sein de leur mère (2), n'est point le châtement du péché qui a vicié la nature humaine dans le premier homme ; d'où il suit que si l'homme n'eût point péché, vous seriez forcés de dire que le paradis eût abrité non-

seulement ces peines si cuisantes et si nombreuses que supportent les enfants sous nos yeux , mais aussi ces défauts si grands et si nombreux de l'esprit et du corps, avec lesquels nous naissons pour la plupart. Dans ce lieu de bonheur et de repos, vous placez aussi votre convoitise innée, qui fait que la chair conspire contre l'esprit; et nous qui, par la réaction de l'esprit, la combattons comme un vice, vous nous accusez témérairement d'être les amis de la volupté et de la luxure, tandis que nul n'y tombe d'une manière plus criminelle et plus honteuse, que celui qui cède aux attraits et aux sollicitations de cette passion innée que nous combattons et que vous soutenez.

4. *Julien*. Mais comme, dans notre première discussion, aussi bien que dans celle-ci

1. Gen. XXII, 17. — 2. Eccli. XL, 1.

66

ci, les raisonnements d'Augustin ont prouvé clairement qu'il n'est point le Dieu des Traduciens, ce Dieu juste et créateur de toutes choses, que les chrétiens chantent dans leur symbole; c'est avec la même intention, qui a jeté plusieurs d'entre eux dans des erreurs ténébreuses, que je les supplie de se corriger quand ils reconnaîtront ceci.

Augustin. Bien plus, quand ils connaîtront ce que la vérité nous dictera en réponse à tes captieuses futilités, nul autre que le pervers ou l'insouciant ne séjournera dans les ténèbres de votre hérésie.

6. *Julien*. En effet, le Manichéen croit, contrairement à nous, que la nature porte les mortels au vice et au crime : il croit que la matière corporelle et criminelle vient des corps; que la volupté sexuelle est une corruption pour le genre humain, protégeant les droits et forçant l'homme à toutes les hontes. Or le Traducien, son fidèle copiste, car il en est le fils et l'héritier, nous atteste, dans ses nombreuses prières, que les crimes sont naturels, que l'éternelle nécessité du mal vient d'un néant ténébreux, que la passion destinée aux sens a souillé tous les saints, et place l'image de Dieu dans le royaume du diable.

Augustin. Contrairement à la vérité catholique, et par une extravagance particulière, le Manichéen fait la nature du mal substantiellement coéternelle à Dieu qui est le bien; tandis que ta doctrine catholique professe que Dieu seul est éternel, sans aucun commencement, qu'il est non-seulement le bien, comme le dit le Manichéen, mais qu'il est immuable, ce qu'il ne dit point. Or ce Dieu souverainement bon, et dès lors immuable, dont nulle créature ne partage l'éternité, puisqu'elle n'est point ce qu'il est, et qu'elle ne serait pas si elle n'avait été faite, non de lui-même, et toutefois par lui-même, c'est-à-dire non de sa nature, mais par sa puissance, voilà ce que nous opposons aux folies manichéennes ; nous savons et nous prêchons que la nature a été faite, qu'elle n'aurait pu exister si une nature toute-puissante ne l'eût faite, sans néanmoins la faire d'elle-même, que c'est là un bien, mais inférieur à celui qui l'a fait. Car Dieu a fait bonnes toutes ses oeuvres, mais non souverainement bonnes, comme il est lui-même; or tous ces biens quelconques ne seraient point, si celui qui est souverainement bien ne les eût faites, et tous les biens sujets au changement ne seraient point, s'ils n'étaient l'oeuvre de l'être immuablement bon. Et dès lors, quand les Manichéens nous demandent d'où vient le mal, eux qui veulent faire le mal coéternel à Dieu, et qui ne savent ce qu'est le mal, qui en font une nature, une substance, nous leur répondons que le mal ne vient point de Dieu, n'est point coéternel à Dieu ; que le mal vient de la libre volonté de la nature raisonnable, qui est l'oeuvre bonne du véritable bien ; mais cette bonté est inférieure à la bonté de son Créateur, puisqu'elle est son oeuvre et non point sa nature : d'où lui vient le pouvoir de pécher, non la nécessité. Elle n'aurait point ce pouvoir, si elle était de la nature de Dieu, qui ne veut pouvoir et ne peut vouloir commettre le péché. Toutefois, dans cette possibilité de pécher, si cette nature raisonnable n'eût point péché, elle se fût acquis un grand mérite, et pour prix de ce mérite, une félicité supérieure l'eût mise dans l'impossibilité de pécher.

Mais à cette doctrine le Manichéen réplique en disant : Si le mal vient de la libre volonté de la nature raisonnable, quelle origine as. signer à ces maux sans nombre avec lesquels nous voyons naître ceux qui n'ont pas le libre usage de leur volonté? Où est l'origine de cette concupiscence qui soulève la chair contre l'esprit, et qui nous entraîne au péché, si l'esprit ne réagit contre elle avec plus de force? D'où vient chez l'homme un tel désaccord entre les deux substances dont il est formé? D'où cette loi des membres, contraire à la loi de l'esprit, et sans laquelle nul ne vient au monde? D'où viennent ces vices et si grands et si nombreux, tant de l'esprit que du corps, que la plupart des hommes apportent en naissant?

D'où ces douleurs et ces misères chez des enfants qui ne pèchent point encore volontairement? D'où vient, quand arrive l'usage de la raison, une telle difficulté pour les mortels à se former aux lettres et aux arts, de sorte qu'à des efforts douloureux il faille ajouter la torture des paroles? A cela nous répondons que tous ces maux ont leur origine dans la volonté perverse de la nature humaine, dont le péché grave a porté le vice et la dam, nation dans toute sa lignée. D'où il suit que, dans cette nature humaine, tous les biens sont l'œuvre de Dieu, les maux l'œuvre de (67) son jugement: et ces maux, les Manichéens ne voient pas qu'ils ne sont nullement des natures ou des substances; mais qu'on les appelle maux naturels, parce que les hommes les tirent en naissant d'une racine en quelque sorte viciée à son origine. Mais vous, hérétiques nouveaux, qui êtes en contradiction avec nous, répondez alors aux Manichéens, dites-leur d'où viennent des maux si grands et si nombreux, et si vous niez que l'homme les apporte en naissant, où est votre pudeur? Si vous l'avouez, où est votre hérésie? Mais affirmez que ces maux ne sont point des maux, et quand même nul n'aurait péché, entassez les peines, les douleurs, les déceptions, les gémissements, les larmes, les deuils, dans un paradis mensonger, mais qui est le vôtre. Si vous ne l'osez point, si vous craignez d'être exposés aux huées des enfants, et de paraître mériter les corrections de la férule, le Manichéen conclut contre vous que ces maux que vous ne voulez point attribuer au vice de la nature, viennent d'un mélange du mal, et c'est ce mal qu'il appelle la nature coéternelle et contraire à Dieu. Et dès lors, tout en cherchant à vous éloigner des Manichéens, vous leur venez en aide.

6. *Julien*. En fin de cause, sinon dès l'abord, c'est toujours frapper sur Dieu même. Le Manichéen dit en effet: Dieu, qui est bon, ne fait point le mal; mais il ajoute qu'il destine aux flammes éternelles des âmes coupables de fautes naturelles, ce qui est une grande cruauté; et dès lors il finit par accuser clairement d'iniquité celui qu'il avait tout d'abord déclaré bon. Or *Augustin*, plein de confiance dans le maître auquel il écrit, pousse l'audace plus loin, et, dédaignant les hésitations du maître, ne craint point de commencer où finit le Manichéen, et prononce que le mal, c'est-à-dire le péché, est le fait de la création de Dieu, ce qui est certainement en contradiction avec le Dieu de la foi catholique. Que le lecteur n'oublie jamais ceci, que nul fidèle plus que nous n'a eu plus raison de combattre, et qu'attribuer à la nature la nécessité de pécher, c'est n'être plus en union sur Dieu avec les chrétiens, comme nous avons souvent appuyé sur ce point, le bien de notre cause exigeant de nombreuses répétitions, portons la discussion sur les premiers hommes, dont l'appréciation est comme un bouclier pour le Numide attaquant notre front de bataille.

Augustin. Je croirais que tu ignores ce que dit le Manichéen sur le mélange de la substance du bien et de la substance du mal, si je ne savais que tu as lu ce que nous avons écrit contre cette erreur. Car le livre dans lequel j'ai réfuté leur opinion de deux âmes chez l'homme, dont l'une serait bonne, l'autre mauvaise, t'a fourni des arguments que tu as cru pouvoir rétorquer contre moi. Le Manichéen soutient donc qu'il y a dans l'homme deux âmes, soit esprits, soit intelligences, dont l'une propre à la chair et coéternelle à Dieu, mauvaise par nature, et non accidentellement par le péché, l'autre bonne par nature, qui serait comme une particule de Dieu, mais viciée par le mélange de l'âme perverse: de là, selon lui, ce conflit de la chair conspirant, au moyen de l'âme perverse, contre l'esprit qui est bon et qu'elle veut enchaîner, et de l'esprit contre la chair, afin de se délivrer de ce mélange. S'il ne peut y parvenir, même lors de la dernière conflagration du monde, il est, selon l'affirmation manichéenne, attaché à un globe de flamme et retenu éternellement dans ce supplice. Ce n'est donc pas, comme tu l'affirmes, le Dieu des Manichéens, qui « pour les fautes de la nature destine les « âmes au feu éternel » : c'est la nature. Des âmes bonnes, à cause du mélange de la nature mauvaise, mélange mauvais que la nature leur a imposé, et dont elle ne pourra les délivrer, seront clouées par la nature, non plus dans un feu éternel; car le Manichéen ne croit à l'éternité d'aucun feu, mais, comme je l'ai dit, dans un globe ténébreux où sera enfermé l'esprit de ténèbres.

Pour la foi catholique, abandonnée par vous, qui avez voulu former une secte nouvelle non pour combattre les Manichéens, comme vous le prétendez ou feignez de le croire, mais plutôt pour leur venir en aide, qu'elle entende ou qu'elle lise ces paroles de l'Apôtre: « La chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair: ils sont opposés l'un à l'autre, de sorte que vous ne faites point ce que vous voulez (1) ». Loin d'en conclure, avec l'hérésie manichéenne, qu'il y a deux natures, l'une du mal, l'autre du bien, opposées entre elles de toute éternité et mélangées

1. Gal. V, 17.

par un combat subséquent elle reconnaît avec Ambroise, le docteur catholique (1), que cette guerre de la chair et de l'esprit est entrée dans notre nature par la prévarication du premier homme : elle ne voit donc point ici la nature primordiale de l'homme, mais le châtement d'une faute qui lui devient une seconde nature. Cette foi n'est point le bouclier numide que tu nous reproches avec enjouement ; c'est le bouclier de la vérité, avec lequel, selon la parole de l'Apôtre; nous éteignons tous les traits enflammés de l'esprit malin. C'était de ce bouclier que s'armait contre vos erreurs à venir, non plus un numide, mais ce Carthaginois Cyprien, dont le nom soulève également contre nous ta vaine loquacité ; c'est, dis-je, de ce bouclier qu'il se couvrait quand il enseignait, dans son livre sur l'Oraison dominicale, que dans ces paroles : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel (2) », nous demandons, à Dieu qu'il établisse par sa grâce l'union entre ces deux substances, la chair et l'esprit. C'est par là que tout noble champion du Christ peut éteindre les traits enflammés de l'esprit mâtin, lancés par les Manichéens et par vous-mêmes; car tous les hérétiques combattent pour le diable, et vous avez jugé bon de grossir son armée par vos recrues. Car demander à Dieu l'accord entre la chair et l'esprit, c'est enseigner contre les Manichéens, que les deux natures qui nous constituent sont bonnes, si la grâce divine vient à guérir le mal de la discorde ; c'est aussi vous combattre, vous qui dites que la convoitise de la chair est bonne, quand elle engendre chez nous le mal de la discorde que nous prions Dieu de guérir : et alors, quand nous faisons le bien, nous regimbons par les désirs de l'esprit contre les désirs empoisonnés de la chair. Du consentement, au contraire, il résulterait entre l'esprit et la chair un accord peu à désirer, puisqu'il est coupable et même condamnable. Cet enseignement est aussi contre vous, qui attribuez au libre arbitre cet accord chez l'homme, que nous croyons devoir demander à Dieu. Mais toi qui, sans comprendre tes paroles, me reproches de dire que Dieu crée le péché, réponds au Manichéen qui enseigne que dans le conflit entre la chair et l'esprit, on voit deux natures contraires, celle du bien et celle du mal. Nous

1. Ambros. III, VII in Luc., II. — 1. Matth. VI, 10.

n'avons qu'une réponse à faire pour anéantir cette doctrine empoisonnée: c'est que ce désaccord est devenu pour nous une seconde nature par le péché du premier homme; et toi qui nies notre enseignement, tu leur donnes la victoire, te montrant ainsi pour les Manichéens un faux adversaire, ou plutôt un véritable complice.

7. *Julien*. Dans tous ses écrits; il nous répète que Dieu créa Adam et Eve simplement bons, c'est-à-dire exempts de toute , faute dans leur nature; qu'ils péchèrent par une volonté libre, et si gravement, que s'éroula tout ce que le Seigneur avait édifié dans leur nature. « Ce péché », nous dit-il, « fut, par l'œuvre du diable, beaucoup plus grave et beaucoup plus profond que tous les péchés que nous connaissons chez les hommes. Et dès lors ce péché grave du premier homme détériora notre nature au point que non seulement elle devint pécheresse, mais qu'elle nous enfanta pécheurs; et toutefois, cette langueur qui a détruit en nous la force de vivre selon le bien, n'est point nature, mais vice. En sorte que ce péché qui dans le paradis, a détérioré l'homme, parce qu'il surpasse en gravité toutes nos appréciations, tout homme l'apporte en naissant (1) ». Voici donc comment: il nous expose clairement sa pensée : Ces premiers hommes, nous dit-il, étaient doués d'une nature bonne ; mais ils commirent un péché tellement grave, tellement inappréciable, qu'ils tuèrent en eux la force de bien vivre, éteignirent la lumière du libre arbitre; et créèrent pour l'avenir la nécessité de pécher : en sorte qu'il n'est possible à nul de leurs rejetons de faire de nobles efforts pour la vertu, et de se sanctifier en évitant les souillures.

Augustin. Tu t'imagines, ainsi que les pélagiens; tes coreligionnaires, avoir dit quelque chose en t'élevant par une vanité toute humaine, au mépris de l'autorité divine, et en opposant bruyamment : les élucubrations de ton esprit à la vérité des saintes Ecritures. Si tu considérais, en effet, avec l'esprit chrétien et catholique, ce que dit l'Apôtre : « Le corps est mort, il est vrai, à cause du péché (2) », tu comprendrais que le péché du premier homme fut tel, que la nature non d'un seul homme, mais de tout le genre humain, fut tellement détériorée que, pouvant devenir immortelle,

Lib. II de Nupt. et Concup., c.34. — 2. Rom. VIII, 10.

elle encourut la nécessité de mourir ; de sorte que ceux-là mêmes qui se tournent vers Dieu, ne peuvent, incontinent recouvrer l'immortalité par Jésus-Christ unique médiateur entre Dieu et les hommes; mais qu'elle leur est seulement promise ici-bas; par l'Esprit-Saint qui habite en eux, et qui la donnera dans l'avenir. C'est ce que nous dit le même Apôtre au même endroit : « Quiconque n'a point l'esprit de Dieu n'est point à lui. Que si le Christ n'est point en vous, le corps, sans a doute, est mort à cause du péché, mais l'esprit est vivant à cause de la justice. Si donc l'esprit de celui qui a ressuscité Jésus-Christ habite a en vous, celui qui a ressuscité Jésus-Christ a rendra aussi la vie à vos corps mortels, à cause de son esprit qui habite en vous ». C'est donc le péché qui a tué le corps, puisqu'il impose à tous ceux qui, vivent la nécessité de mourir. Or quel est ce péché, sinon celui du premier homme? Puisque la justice du second homme, ou de Jésus-Christ, doit rendre la vie bienheureuse à ce corps que l'on nous dit mort. De là ce nom de second homme et de second Adam donné au Christ : quand nous voyons s'écouler tant de générations humaines, entre la création de l'homme en Adam, et la naissance du Christ fait homme, et que dans ces générations nul ne pourrait être appelé second homme, sinon Caïn. Mais parce que le corps fut, pour la première fois assujetti à la mort, à cause du péché d'Adam, et que les siècles présents s'écoulaient sous son empire, la vie lui sera donnée une seconde fois, par la justice du Christ, et s'est montrée dans la chair du Christ, vie qui serait permanente pour le siècle à venir ; de là ce nom de premier Adam ou de premier homme à l'un, et à l'autre de second homme où second Adam. Et tu ne veux pas comprendre que le péché de l'un, eut assez grand pour engendrer le siècle de la mort; tandis que la justice de l'autre fut de nature à enfanter, le siècle de l'immortalité. Et tu m'objectes cette gravité du péché du premier homme, qui fut pour tous les hommes la cause de si grands maux, comme si j'étais le premier à enseigner cette doctrine ? Ecoute Jean de Constantinople, ce prêtre si illustre : « Adam », nous dit-il, « commit cette faute si grave, et jeta dans la damnation tous les hommes avec lui (1). » Ecoute encore ce

1. Rom. IX, 8, 10. — 2. Lettre à Olympiade.

qu'il dit sur la résurrection de Lazare, et tu comprendras. que même la mort du corps vient de cette, faute si grande. « Le Christ pleurait, nous dit-il, « parce que le diable avait soumis à la mort ceux qui pouvaient être immortels (1) ». Où donc, réponds-moi le diable a-t-il soumis à la mort tous les hommes, si ce n'est en celui qu'il, rendit par la prévarication tellement coupable, que la félicité du paradis fut changée pour le genre humain en ce poids de misères que nous voyons st qui nous accable ? C'est ce que nous attestent non-seulement la mort du corps, mais aussi la mort de l'âme appesantie par le corps sujet à la corruption, et ces, maux sans nombre comme sans mesure, et ce joug qui pèse sur les enfants d'Adam depuis leur sortie du sein maternel ; joug qui pèse même dans cette parole du psaume: « Tout homme vivant, sur a la terre n'est que vanité (2) ». Ces misères dont tu ne veux pas voir, la source, à cette grande faute du premier homme, qu'en feras-tu, à moins de les placer dans ce paradis si délicieux, comme si elles eussent, dû y régner; quand même nul n'aurait péché ; tandis que les Manichéens les attribuent à la race ténébreuse, eux qui, loin de trouver en toi un accusateur, y trouvent un défenseur, à moins que l'invincible glaive de la vérité catholique ne soit pour eux et pour toi le glaive exterminateur? Mais nous, sommes loin de dire, comme tu nous en accuses, que « nul de ceux qui naissent de nos premiers parents ne saurait par de nobles efforts s'élever à la vertu ». Il en est beaucoup, en effet, qui font ces nobles efforts, « Dieu opérant en eux a le vouloir et le faire (3) »; en grâce à ces efforts, et au secours de Dieu, ils ne sont pas dans l'impuissance d'y arriver. Mais si le corps qui est corruptible n'appesantissait l'âme? il ne faudrait aucun effort. Et dès lors dans le paradis, si nul n'avait péché, si un joug, pesant ne courbait les enfants d'Adam, leur obéissance à leur Dieu eût été sans effort, obéissance, facile e t heureuse.

8. *Julien*. Il s'imagine que louer les premiers hommes, c'est-à-dire deux seulement, c'est appuyer la distinction qu'il établit entre les Manichéens et les Traduciens. Or rien ne me paraît plus insensé, plus impudent que cette opinion: La liberté, nous dit-il, a

1. Jean Chrys., lettre à Olympiade *sur la résurr. de Lazare*. — 2. Ps. XXCVIII, 8. — 3. Philipp., II, 13.

perdu ses forces quand elle a voulu faire usage d'elle-même. Mais pour nous attacher à lui, et pour tout examiner avec soin, tu avoues, lui dirons-nous, que le premier homme a été doué du libre arbitre, que Dieu l'a créé bon, et qu'il n'avait à l'origine aucune souillure du péché, mais que sortant spontanément de l'état d'innocence, il a mis dans l'inévitable nécessité de pécher tous ceux qui naissent de lui. Tel est assurément votre dogme, que nous autres faisons sortir du cloaque des Manichéens, lesquels enseignent que la nature d'Adam, formée de la fleur de la substance, et bien supérieure à la nature de ceux qui l'ont suivie, n'en était pas moins naturellement mauvaise.

Augustin. Ce que nous avons dit plus haut précise suffisamment notre dogme catholique, et votre dogme hérétique au sujet des premiers hommes et de leurs descendants ; les uns créés bons par Dieu, les autres ayant le même créateur et naissant néanmoins avec une nature viciée par le péché, et avec les liens du péché, exclus du salut dans lequel fut créé le premier homme, et jetés par la condition originelle dans cette langueur de la maladie et cette nécessité de la mort. C'est pour cela qu'ils ont besoin des secours d'un Sauveur qui les délivre d'abord par la rémission de tous leurs péchés, et ensuite par la guérison de toutes leurs maladies. Car c'était à des hommes baptisés, et même à ceux qui avaient reçu l'Esprit-Saint, que l'Apôtre disait : « La chair conspire contre l'esprit, l'esprit contre la chair; ils sont opposés l'un à l'autre, de sorte que vous ne faites point ce que vous voulez (1) ». Or toi, qui prétends que le péché, ou le mauvais usage de lui-même, n'a point fait perdre ses forces au libre arbitre, que répondras-tu à cette parole, que la chair conspirant contre l'esprit, les fidèles ne font point ce qu'ils veulent? Non, ils ne font point ce qu'ils veulent ceux dont les péchés ont été remis dans le baptême ; ils ne font point ce qu'ils veulent ceux à qui l'Apôtre rend ce témoignage qu'ils ont reçu le Saint-Esprit par la foi qu'ils ont entendue prêcher (2) : enfin ils ne font point ce qu'ils veulent d'une volonté libre, ceux que le même docteur des Gentils proclame appelés à la liberté (3). Mais toi, savant défenseur de la convoitise, illustre patron, qui vas si loin en faveur

1. Galat. V, 17. — 2. Id. III, 2. — 3. Id. V, 3.

de ta cliente, jusqu'à placer sans hésitation dans le paradis cette concupiscence de la chair qui la soulève contre l'esprit ; ne vois-tu pas que tu es amené à dire que les premiers hommes eux-mêmes n'avaient pas une volonté libre d'une manière efficace? Si la chair même alors conspirait contre l'esprit, ils ne faisaient point ce qu'ils voulaient. Mais comme leur libre arbitre, qui était alors dans toute sa vigueur, leur faisait faire sans aucun doute tout ce qu'ils voulaient, c'est-à-dire que loin de se heurter contre aucune impossibilité de la loi divine, ils l'accomplissaient au contraire sans difficulté ; votre cliente n'était point là, elle qui soulève la chair contre l'esprit, et qui, chez les hommes déjà convertis à Dieu par la foi, déjà baptisés, déjà sanctifiés, déjà appelés à la liberté, les empêche de faire ce qu'ils voudraient pour éteindre toute délectation vicieuse. C'est donc une très-grande vérité que la foi catholique a proclamée par l'évêque Ambroise (1), que ce vice qui révolte la chair contre l'esprit s'est naturalisé en nous par la prévarication du premier homme.

Or ce glaive inévitable et insurmontable de la vérité tranche la tête au Manichéen et à toi. Car à ce sujet vous êtes, l'un plus, l'autre moins, mais tous deux dans l'erreur; toi, parce que tu prétends que cette corruption n'est point un mal; lui parce que, tout en reconnaissant que c'est un mal, il en ignore l'origine, et, dépourvu de la vérité catholique, il nous compose la fable aussi honteuse que mensongère de deux natures ou du mélange du bien et du mal. Maintenant donc toute notre justice consiste à être justifiés par la foi, afin d'avoir la paix avec Dieu (2), et de repousser les assauts de la chair, en lui opposant par le secours de Dieu la réaction de l'esprit. Donc en cette vie la justice ne consiste point à n'avoir aucun vice, mais à diminuer nos vices par le refus d'y consentir, par la résistance; mais à vivre dans la tempérance, dans l'équité, dans la piété. N'avoir aucun vice à combattre, c'est le propre de l'autre vie qui sera, si nous pratiquons le bien, la récompense de celle-ci : ce sera pour nous la guérison de notre nature et non la séparation de la nature étrangère, comme le dit follement le Manichéen, dont tu es le soutien, Voilà notre dogme. Il ne sort point du cloaque manichéen, comme tu le dis calomnieusement,

1. Liv. VII *in Luc.*, XII. — 2. Rom. V, 1.

et sous ce dogme tu te vois écrasé avec le Manichéen, si tu n'as point perdu tout sens.

9. *Julien*. Notre tâche est donc aujourd'hui de mettre en évidence votre stupidité d'esprit; ensuite nous montrerons, comme nous l'avons déjà fait bien souvent, que vous n'êtes pas à un pied de distance du bouge et des orgies des Manichéens. Tout d'abord, c'est une inqualifiable folie que de prétendre que le libre arbitre se propage avec le sang, et d'implanter les actes de la volonté dans la conception : de supprimer toute différence de nature et de goût, pour proclamer que la volonté de nos premiers parents, qui est, de la dernière évidence, de la plus grande étendue, a passé à leur postérité, erreur qui est réfutée de toutes parts. Jamais les fils des savants n'ont reproduit dans leurs vagissements le talent de leurs pères, ni le fils du comédien n'a su ajuster aux paroles les gestes de ses mains, ni le fils du guerrier demandé au peuple le clairon des batailles. On pourrait ainsi chercher en tous des exemples dont la voix parlerait plus haut que le tonnerre. L'univers entier répondra que la nature a ses limites et la volonté d'autres limites; et que les conditions de la génération peuvent subir l'influence des tendances et des goûts. C'est donc une folie, c'est une niaiserie sans nom, de prétendre qu'un acte qui est volontaire, comme tu l'avoues, est devenu une seconde nature. Mais voici qui est bien plus stupide encore, c'est de prétendre, comme tu le fais, que la possibilité d'agir est perdue dès le commencement même de l'action, c'est-à-dire que le libre arbitre, qui n'est autre chose que la faculté de pécher ou de ne point pécher, sans subir aucune violence de part ni d'autre, mais avec la faculté de se porter spontanément où il lui plaît, que ce libre arbitre, dis-je, dès qu'il s'est porté quelque part, a perdu tout pouvoir de se porter soit là, soit d'un autre côté, sur l'une et sur l'autre.

Augustin. Peux-tu bien être aussi aveugle? Avec ton bavardage écumeux et ampoulé, tu viens en aide au Manichéen, sans le savoir, il est vrai, mais tout directement. Qu'il nous demande, en effet, d'où vient le mal, question qui suffit bien souvent pour troubler des esprits peu instruits; nous lui répondons qu'il vient de la libre volonté de la créature raisonnable. Qu'il nous demande encore d'où viennent ces misères sans nombre qui ne sont pas seulement l'apanage de ceux qui sont nés, et qui avec l'âge usent arbitrairement de leur volonté, mais avec lesquelles nous naissons tous, ou du moins la plupart. Tous, en effet, nous naissons avec la convoitise de la chair, qui fait soulever cette chair contre l'esprit, même quand cet esprit est imbu de la véritable foi et des leçons de la piété : tous nous apportons en naissant cette lenteur d'esprit qui pèse même sur ceux que nous appelons hommes de talent, puisque ce n'est point sans une certaine difficulté de travail qu'ils peuvent se cultiver dans l'étude d'un art quelconque et même des arts appelés libéraux, ou même dans la science de la religion. Tel vient au monde avec certaine difformité corporelle, quelque monstruosité; beaucoup sont oublieux, beaucoup n'ont qu'une intelligence lente et bornée, beaucoup sont enclins à la colère, à la luxure, d'autres mêmes naissent tout à fait hébétés ou insensés. Que peut répondre ici la foi catholique, sinon que tous ces maux nous viennent du péché d'Adam, qui le fit chasser du paradis, c'est-à-dire du lieu de délices; qu'ils nous viennent de cette nature viciée par la souillure du péché ? Que nul n'ait péché, et le paradis n'eût point vu ces misères ni aucun autre vice.

Alors le Manichéen, s'il connaissait tes réponses, nous dirait avec toi qu'il est de la dernière démente de penser que le libre arbitre se transmet par la voie du sang, et d'implanter les actes de la volonté dans la conception; il ajouterait ce que tu ajoutes, pour prouver ton opinion, que les fils des savants ne naissent point savants, ni les fils d'histrions, histrions, ni les fils des guerriers, guerriers. Un Manichéen saisirait le secours que tu lui offres, pour réfuter ce que nous avançons, que le péché du premier homme a vicié la nature humaine jusque dans sa postérité, qui était en lui comme dans son germe, quand il commit cette grande prévarication, et pour nous réfuter, il met en avant son mélange de deux natures, affirmant qu'il faut attribuer à ce mélange de la nature mauvaise les maux que nous apportons en naissant. Mais toi, pour me répondre, tu as recours à l'absurdité la plus sottise comme la plus détestable, en soutenant que ces maux d'origine seraient nés même dans le paradis, quand même nul n'aurait péché. Alors le Manichéen va te forcer à dire d'où ils seraient nés. Ainsi serré de tout près, si tu réponds (72) que ces maux ,auraient surgi des natures mêmes de ceux qui naissent, et sans aucune faute de volonté, tu accuses le Créateur, et pour ne point l'accuser tu dois recourir à la culpabilité des volontés mauvaises. Mais de quelle volonté? te demandera-t-il ; car un germe n'a point de volonté, non plus que l'enfant qui vient, de naître. Que reste-t-il donc, sinon de comprendre avec nous, si tu veux échapper au Manichéen et le vaincre, qu'il y a dans les secrets de notre origine, et le germe de celui qui

doit naître, et le mérite provenant de la volonté, perverse du générateur; mais que le péché du premier homme fut tel qu'il jeta sur le genre humain tout entier une condamnation générale, pour me servir des paroles du bienheureux Jean (1)? D'où il ressort évidemment que ces maux n'auraient point surgi si nul n'eût péché ; et qu'ils n'auraient pu exister dans le paradis, d'où les, premiers pécheurs furent, chassés avant. d'avoir. enfanté.

Ce dogme catholique met à néant ce que tu as cru ajouter au sujet des . arts, en nous disant que nul ne vient au monde, avec l'art de son père. Autre est, en effet le péché contre les moeurs qui sont les règles de la vie, faute que punissent ou les lois ou le jugement divin, et autre la faute contre les arts, soit honnêtes, soit déshonorants, lorsqu'on dit que l'on agit contrairement à tel art. Ces sortes de fautes ne trouvent aucun châtement dans les lois ou les vengeances divines ; mais les hommes habiles dans ces sortes d'arts, les maîtres surtout qui les enseignent aux enfants, les punissent par la crainte et quelquefois par des châtements corporels. Ici, néanmoins, nous devons penser que si, dans le paradis, il eût fallu étudier quelque chose d'utile à cette sorte de vie, notre nature bienheureuse l'eût acquis sans effort et sans douleur, soit par elle-même, soit par les leçons de Dieu. Dès lors, qui ne comprendra point que nos difficultés pour apprendre fassent partie des peines de cette vie, qui d'un seul se propage en nous tous pour notre malheur? De là aussi cette profonde misère pour des esprits malheureux, de ne pas vouloir le bien, ou, si Dieu y dispose notre volonté, d'avoir à pousser ce gémissement tant que nous sommes en cette vie : « La volonté du bien est en moi, mais non le

1. Jean Chrys , Lettre à Olymp,

moyen de l'accomplir (1) » . Avec cette croyance tu triompheras du Manichéen;. mais parce qu'elle n'est pas en toi, cette croyance vous confondra l'un et l'autre.

10. *Julien* Maintenant donc il vous faut avouer ce que nous avons dit, que votre dogme ne diffère en rien de celui des Manichéens. Car il n'est pas douteux- que la nature d'Adam fut créée très-mauvaise, si telle était sa condition, qu'elle, devait nécessairement faire le mal et: non faire le bien: c'est-à-dire que le crime, même conçu dans la volonté, y devenait naturel, tandis que le bien n'y devenait point naturel, et qu'il est faux dès lors de dire que l'homme a péché par sa volonté quand il a subi douloureusement,l'empire de sa funeste condition. Il était évidemment vaincu par le mal, celui qui ne pouvait se dégager du mal qui, .l'étreignait. Où trouver pire substance que celle qui, par sa nature, doit tomber dans l'iniquité, et ne saurait .en sortir? Qu'il porte sa violence du côté du bien et qu'il en perde son libre arbitre, il ne s'en prendra point au Créateur car alors nul ne mettrait en question les trésors de sa bonté ; mais comme cette violence est portée du côté du mal, on ne saurait en accuser personne plus que le Créateur de l'homme, et une telle adulation de. la part de ses accusateurs ou de vous, est un soufflet donné à ce Dieu qui aime le mal d'une manière si évidente, comme le prouve sa honteuse créature. A qui, en effet, persuader qu'il n'a point destiné le premier homme au crime, puisqu'il lui a ôté la faculté de s'amender? Le douer d'un esprit assez pervers pour ne point se déplaire dans son erreur, pour ne point revenir à ce qui est honnête, pour n'être point corrigé par l'expérience et n'être aiguillonné par aucun désir de recouvrer l'honneur, n'est-ce point lui ôter le moyen de se corriger? Or, si telle fut sa condition que, pendant son séjour ici-bas, une seule chute lui fit perdre le pouvoir de se corriger, il n'a pu être créé pour un autre motif que la chute; et même ce n'est plus une chute, mais il serait plus vrai d'appeler prostration l'état de cet homme qui ne saurait s'élever dans la vie morale. Qu'était-ce donc que cette liberté qui lui fut, croit-on, conférée, si, de deux qualités contraires, il ne tenait la pire que de la nécessité, et la meilleure que

1. Rom VII, 18.

73

de la mobilité;. et :si de. plus; sous la tyrannie du crime, elle perdait la faculté du repentir? Oui, l'état de l'homme était à l'origine l'état le plus déplorable, si Dieu lui avait fait cette effroyable condition, qu'une fois devenu criminel,il fût enchaîné par l'éternelle nécessité de pécher.

Augustin. Ce que tu dis là, si tu veux bien, sur nos instances, le considérer de tout près, te fera rougir, malgré ton impudence. Comment ne pas voir que si, comme tu le dis, cette nature est créée

mauvaise, dont l'injuste volonté se précipite dans le mal, et qui, par un châtement injuste aussi, ne saurait revenir au bien ; ce n'est plus seulement la nature humaine que tu nous opposes, mais aussi la nature angélique? A moins de dire, pourtant, que le diable, qui est volontairement déchu du bien, aurait pu, s'il l'eût voulu, et quand il l'eût voulu, retourner à ce bien qu'il a détesté, et de renouveler ainsi l'erreur d'Origène. Si tu ne veux en agir ainsi, rétracte sur nos avertissements ce que tu as étourdiment avancé ; et proclame que cette nature est bonne dans sa création, qui, sans y être poussée par la nécessité, mais sous l'empire de sa volonté, est tombée dans le mal qu'elle a fait. Quant au bien qu'elle a déserté, il n'y a que la grâce de Dieu seulement qui puisse l'y ramener, et non point cette volonté libre que le péché lui a justement fait perdre. D'autres, en effet, suivant tes erreurs, pourront dire. après toi: Où trouver pire que cette substance, qui est créée . de manière ,qu'elle puisse aller dans l'éternel supplice, et n'en puisse néanmoins sortir? Dieu, qui est tout-puissant, pourrait à la vérité nous arracher au supplice selon sa volonté ; mais il ne saurait mentir, et il nous a menacés de ne point faire cette grâce, quand il a donné à ce supplice le nom d'éternel.

Mais ce qui te fait dire tant d'absurdités, c'est la fausse définition que tu as donnée du libre arbitre, dans le paragraphe précédent, auquel nous avons répliqué ; définition que tu répètes bien ailleurs. Tu as dit en effet : « Le libre arbitre n'est autre que le pouvoir de pécher ou de ne point pécher ». Or, d'après cette définition, tu privas Dieu du libre arbitre; car tu ne saurais le nier, tu l'as dit souvent et avec vérité : « Dieu ne peut pécher ». Ensuite les saints eux-mêmes, dans le royaume de Dieu, doivent perdre le libre arbitre, puisqu'ils ne sauraient pécher. Mais il faut -te dire ce que tu dois penser de ce qui nous occupe maintenant : c'est que. peine et. récompense sont deux contraires, et que ces contraires sont unis à deux autres .contraires .: en sorte que l'impossibilité. de faire le bien, est un châtement, comme l'impossibilité de pécher est une récompense. Ecoute les saintes Ecritures, dont tu t'écartes pour ton malheur, t'abandonnant au souffle d'un vain bavardage, comme au souffle d'une tempête, et vois ce. qu'elles nous disent : « Ce que cherchait Israël , il ne l'a point trouvé , mais ceux que Dieu a choisis l'ont trouvé, tandis que les autres ont été aveuglés; selon qu'il est écrit: Dieu leur a donné jusqu'à ce jour un esprit d'assoupissement, des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne pas entendre. David aussi a dit à leur sujet: Que leur table soit pour eux un piège; qu'elle leur devienne un scandale, une pierre d'achoppement, qu'ils reçoivent ainsi leur salaire; que leurs yeux s'obscurcissent et qu'ils ne voient point, et faites qu'ils soient toujours courbés vers la terre (1). »

Considère aussi cette parole de l'Evangile : « Ils ne pouvaient croire », est-il dit; « car Isaïe a dit encore : Il a aveuglé leurs yeux et endurci leurs coeurs, en sorte que leurs yeux ne voient pas, que leur esprit ne comprend pas; qu'ils ne se convertissent pas; et que je ne puis les guérir (2) ». Je fais ces citations, pour te faire comprendre, s'il est possible, que c'est sans aucun doute par un juste jugement de Dieu, que le coeur des hommes est aveuglé au point qu'ils ne croient pas, puisque c'est par un effet de sa miséricorde que nous croyons d'une volonté libre. Qui peut ignorer, en effet, que nul ne croit que par le libre arbitre de sa volonté ? Mais cette volonté, c'est Dieu qui la prépare : et il lui est impossible de sortir complètement de la tyrannie du mal qui est le châtement- de ses fautes, sinon quand le Seigneur l'y dispose par une grâce toute gratuite. Car si Dieu ne changeait pas les. hommes rebelles en hommes de bonne volonté, nous ne lui demanderions point cette volonté pour ceux qui refusent de croire. Or c'est ce que l'Apôtre montra qu'il faisait chez les Juifs, quand il s'écriait : « Mes frères, la disposition de mon coeur, et mes prières à Dieu sont toutes pour le salut

1. Rom. XI, 7-10. — 1 Jean, xn, 39, 40.

d'Israël (1) ». Or ce salut n'était pour eux qu'au prix de leur volonté de croire : et telle est cette volonté que le bienheureux Paul implorait pour eux. De plus, cette parole de l'Oraison dominicale : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel (2) », l'évêque Cyprien la regarde comme un avertissement pour nous de prier pour nos ennemis infidèles afin que ces hommes qui sont la terre, puisqu'ils portent l'image de l'homme terrestre, croient enfin comme nous croyons, nous qui sommes déjà le ciel et qui portons l'image de l'homme céleste.

11. *Julien*. Vous n'en êtes pas moins rivés aux Manichéens : ceux-ci par leur profession de foi, et vous, par vos raisonnements, soutenez que la nature du premier homme était mauvaise, ce qui est un

dogme plein d'inepties et de faussetés, comme le prouve l'exemple d'Abel (pour prendre le premier exemple de justice après Adam, et laisser de côté des légions d'hommes sanctifiés), d'Abel qui, né de parents pécheurs, montra par l'amour même de la vertu, que la force de vivre saintement ne lui manquait point. Toutefois, laissons de côté tous ces exemples, pour serrer de plus près les opinions de la gent Traducienne. Quel était donc, selon toi, le libre arbitre, qui fut, comme tu le confesses, conféré au premier homme ? C'était assurément l'alternative dans les mouvements de son âme, le pouvoir de faire le mal ou d'éviter le mal, d'apostasier ou de pratiquer la vertu. Donc il n'aurait existé aucune volonté de pécher, s'il n'y eût eu tout d'abord puissance de vouloir. Or tu dis qu'ils perdirent le libre arbitre, dès qu'ils commencèrent à en user de leur propre volonté, c'est-à-dire sans que l'âme subît aucune pression : que peut-on inventer de plus atroce ? Pour faire en effet ressortir toute la force de ton argumentation, tu dis que l'homme a perdu par sa volonté, ce qui ne lui était donné que pour cette volonté ; car le péché n'est autre chose qu'une volonté mauvaise ; or la liberté nous est donnée seulement, non pour forcer la volonté, mais pour la laisser jaillir ; et cette liberté qui est sa condition, tu dis qu'il l'a perdue par un acte de volonté, en sorte qu'il faut croire qu'elle a péri dans cet acte même qui en constatait l'existence. Donc une volonté mauvaise n'est point le fruit, mais la preuve de la liberté.

1. Rom. X, 1. — 2. Matth. VI, 10.

Quant à la liberté, ce n'est rien autre que la possibilité du bien et du mal, mais volontairement. Comment donc a-t-elle pu périr par l'acte qui en prouve l'existence, puisque la mauvaise volonté et la bonne volonté proclament la liberté, loin de la tuer ? Et dès lors, entre ton opinion et l'essence du libre arbitre, que tu crois mort en s'affirmant, il y a la même distance que entre la fonction et la mort. Qu'y a-t-il donc d'étrange, qu'y a-t-il d'inattendu dans le péché d'un homme, pour renverser l'oeuvre de Dieu ? Il est créé avec le pouvoir de pécher et de ne point pécher ; en péchant, il fait ce qu'il ne doit point faire sans doute, mais ce qu'il pouvait faire. Comment, dès lors, perdrait-il cette faculté qui n'a d'autre but, chez lui, que la puissance de vouloir, ou de ne pas vouloir ce qu'il a voulu.

Augustin. Tu reviens sans cesse sur l'objection à laquelle j'ai déjà répondu, comme tout lecteur s'en apercevra. Ici, toutefois, à cette affirmation tant répétée, que la liberté de faire bien ou mal ne saurait périr par un usage pervers, c'est le bienheureux pape Innocent, évêque de l'Eglise romaine, qui va répondre. Ecrivant à votre sujet aux évêques africains réunis en concile : « L'homme », dit-il, « doué jadis du libre arbitre, et usant inconsidérément de ses avantages, une fois tombé dans le gouffre de la prévarication, n'a plus trouvé moyen d'en pouvoir sortir. Et, déçu pour toujours par cette liberté, il serait demeuré sous le poids de ses ruines, si Jésus-Christ n'était venu ensuite le relever par sa grâce (1) ». Com. prends-tu ce que la foi catholique enseigne par son ministre ? Vois-tu que l'homme pouvait ou se tenir debout, ou tomber, de telle sorte qu'une fois, tombé, il n'avait plus pour se relever le même pouvoir, puisque le châtement suivait la faute ? C'est pour cela qu'est venue, afin de le relever, cette grâce du Christ qui ne rencontre en vous malheureusement que des ingrats.

Dans une autre lettre qu'il écrivit à votre sujet aux évêques de Numidie : « Ils veulent donc supprimer la grâce de Dieu », dit-il, « qu'il nous faudrait néanmoins rechercher, même quand nous aurions recouvré la liberté de l'état primitif (2) ». Tu entends qu'on e recouvre la liberté, et tu prétends qu'elle n'a point péri : et content de la volonté humaine,

1. Voir lett. S. Aug. lett. 181, no 7. — 2. Ibid. lett. 182, no 4.

75

tu n'implores point la grâce divine, quand la liberté, même restaurée à l'état primitif, reconnaît qu'elle lui est nécessaire. Or, c'est toi que je prends à partie, pour te demander s'il avait bien recouvré la liberté de l'état primitif, celui qui disait : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je hais (1). Car la volonté du bien est en moi, mais je n'y trouve point la force de l'accomplir (2) » ; et ceux à qui il est dit : « La chair conspire contre l'esprit, et l'esprit contre la chair, de sorte que vous ne faites pas ce que vous voulez (3) » ; je ne te crois pas insensé au point de prétendre qu'ils avaient la liberté de l'état primitif ; et toutefois, s'ils n'eussent eu aucune liberté, ils n'eussent pu, vouloir ce qui est saint et juste et bon. Il en est qui se plaisent dans le péché jusqu'à ne vouloir point la justice, jusqu'à la haïr : or nul ne peut la

vouloir si sa volonté n'est préparée par Dieu, en sorte que le désir de la volonté précède la perfection de la justice, que l'effet de cette puissance s'accroît peu à peu, chez les uns plus vite, chez les autres plus lentement, selon le don que fait à chacun le Seigneur, qui seul peut relever l'homme dans la voie du salut, augmenter les moyens de salut qu'il a perdus, et même lui faire le don de ne pouvoir plus se perdre. Au nombre des saints qu'il a délivrés, nous comptons Abel, qui, dis-tu, n'a pas manqué de force pour vivre saintement. Sans doute, elle ne lui manqua point cette force, mais seulement après qu'elle eut commencé à vivre en lui : Or avant cela, « qui donc est pur de coeur ? Pas même l'enfant dont la vie n'a qu'un jour (4) ». Ils sont donc rachetés, tous ceux qu'a rachetés Celui qui est venu recueillir tout ce qui avait péri, Lui qui, avant de venir en sa chair, était déjà Rédempteur par la foi en son avènement à venir; ils sont donc rachetés à cette liberté sans fin du bonheur, où ils ne pourront plus être esclaves du péché. Si tu as en effet raison de dire que la liberté consiste à pouvoir le bien et le mal, Dieu n'a pas la liberté, puisqu'il ne saurait pécher. Si nous cherchons dans l'homme ce libre arbitre originel et inamissible, c'est ce désir du bonheur qui est chez tous, bien que tous ne veulent pas des moyens d'arriver au bonheur.

12. Julien. Pour te suivre dans les sentiers

1. Rom. VII, 15. — 2. Ibid. 18. — 3. Galat. V, 17. — 4. Job. XIV, selon les Septante.

raboteux de ton opinion, tu nous fais un libre arbitre en de telles conditions, qu'en accomplissant sa volonté il perd sa force par un juste châtement, et qu'il demeure à l'avenir sous l'empire de la nécessité qu'il a choisie. Sois donc attentif à notre réponse. Crois-tu vraiment que l'homme, d'après sa création, ait dû subir la nécessité du parti qu'il aurait choisi, c'est-à-dire que s'il avait embrassé le bien, il n'eût pu pécher à l'avenir, et qu'en embrassant le mal, il se mettait dans l'impossibilité de s'amender? Ou bien n'était-ce que le parti du mal qui le mettait sous le joug de la nécessité, et quant au bien, rien de cela ne devait-il arriver, était-il toujours assujéti au changement? Choisis l'une de ces deux opinions : si tu dis qu'il était dans l'ordre de notre nature de subir seulement la nécessité du mal, nul n'en pourra douter, c'est la plus honteuse des natures, puisqu'elle ne subit que la violence de la condition pire ; preuve dès lors que la nature d'Adam était mauvaise, et il ne reste pour couvrir ta confusion pas la moindre ombre d'aucune volonté: Si, au contraire, tu professes qu'il en devait être de même du côté du bien, c'est-à-dire que si l'homme eût choisi le bien, il fût devenu impeccable, je réponds, pourquoi donc a-t-il péché? Pourquoi n'a-t-il point subi la nécessité du bien, pour se mettre à l'abri des embûches du démon, lui qui avant son péché demeura, comme 'on le voit, quelque temps dans l'obéissance à Dieu ? Car ce limon, que tiédit à l'entrée d'une âme, ne s'enflamma point tout à coup par la convoitise d'une volonté dépravée. Nous lisons même que, placé dans le jardin pour le cultiver, Adam reçut de Dieu l'ordre de se nourrir de tous les fruits, mais de s'abstenir de l'arbre appelé arbre de la science du bien et du mal. Donc, avant que le corps de son épouse fût tiré de son flanc, il demeura soumis au précepte, cultivant dans l'innocence un agréable parterre : il mérita ensuite la compagnie d'une aide semblable à lui. L'Écriture indique à notre foi ces différences de temps. Or, quand il vit la femme ornée pour lui, il était tellement empressé à suivre la prescription du Seigneur, qu'il fit part à la femme de l'injonction qui lui était faite. Non-seulement gardien, mais aussi prédicateur du précepte divin, le voilà qui suggère à Eve et le respect pour le législateur, et la teneur du précepte, et la sanction (76) à redouter. De là vient sans doute la résistance opposée par la femme au serpent qui l'accostait. Elle à qui le Seigneur n'avait fait aucune prescription, voilà qu'elle repousse tout d'abord les mensonges du serpent, et répond qu'ils ne doivent point s'abstenir du fruit de tous les arbres, comme le serpent l'avait dit dans sa fourberie, mais que les fruits de tous leur sont permis, et qu'il ne leur est ordonné que de s'abstenir d'un seul arbuste, qu'il leur faut craindre la mort qui suivrait justement la prévarication. Il est donc visible qu'Adam ne garda point les préceptes du Seigneur peu de temps, seulement, mais que ce respect de l'obéissance était aussi en Eve qui ne tomba que par le désir de la science et de la divinité. Pourquoi dès lors cette justice, cette pitié, qui fut de longue durée en Adam, d'assez longue durée en Eve, ne la mit-elle point dans l'impossibilité de pécher, afin que la nécessité du bien les rendît inaccessibles aux paroles astucieuses? Aussi longtemps qu'ils voulurent, donc, ils furent obéissants, et pour prix, de cette obéissance, ils ne perdirent point la faculté de pécher; ils tombèrent ensuite : il est donc d'une égale évidence que, près le péché, ils ne perdirent point le pouvoir de se corriger. Ici, dès lors, comme partout ailleurs, ton échafaudage s'écroule puisque ce péché des premiers hommes n'est devenu une nécessité pour aucun

autre crime, noir plus qu'il n'a passé dans notre nature : de même que l'état de justice qui a précédé, n'est point devenu nécessité pour la vertu et ne s'est point infiltré par voie de génération.

Augustin. Tout ce que tu viens de dire si longuement et avec des paroles si ambiguës peut se dire ainsi en deux mots : « Pourquoi », dis-tu, « Adam a-t-il perdu, en faisant le mal, la faculté de faire le bien, et en faisant le bien auparavant, n'a-t-il point perdu la faculté de faire le mal? » D'où tu veux conclure que, s'il en est ainsi, sa nature n'est pas bonne par sa création, mais mauvaise, puisque chez lui une mauvaise action est plus puissante pour l'empêcher de faire le bien, qu'une bonne action n'a de puissance à l'empêcher de faire le mal. Tu pourrais dire de la même façon, qu'il est mauvais pour l'homme d'avoir été créé avec des yeux, puisqu'en les crevant, il se met dans l'impossibilité de voir ; tandis qu'en usant de la vue, il

n'arrive pas à l'impossibilité de ne point la perdre : ou bien qu'il y a dans tout le corps de l'homme un vice de création, puisqu'il a le pouvoir de se donner la mort sans avoir réciproquement le pouvoir de se ressusciter; et il arrive chez lui qu'après la mort il ne peut reprendre la vie, tandis que pendant la vie, il n'arrive pas à l'impuissance de se tuer. Si tu ne tiens pas ce langage, parce que tu en vois l'absurdité, pourquoi accuser Dieu d'avoir doté l'homme d'une mauvaise nature, parce qu'il arrive chez lui que l'effet de la mauvaise volonté c'est l'impossibilité de revenir au bien, quand la bonne volonté n'aboutit point à ne pouvoir aller au mal ?

Tel est en effet le libre arbitre avec lequel Dieu l'a créé, qu'il pourrait ne pas pécher. s'il ne le voulait point, mais non qu'il demeure impuni s'il veut pécher. Y a-t-il rien d'étonnant que, s'il vient à pécher ou s'il déprave en la changeant, cette rectitude avec laquelle Dieu l'avait fait, il soit ensuite châtié, de manière à ne pouvoir opérer le bien? Tant qu'il demeura dans cette rectitude dans laquelle il aurait pu ne point pécher, il ne reçut aucun don supérieur, c'est-à-dire l'impeccabilité, parce qu'il ne voulut point persévérer dans le don qui lui était fait jusqu'au terme fixé pour la rémunération. Ce que les saints doivent recevoir un jour, eux qui dans ta vie future seront doués d'un corps spirituel, Adam l'aurait reçu sans passer par la mort, et se serait élevé d'un état où il pouvait ne point mourir; à cet autre où la mort fût devenue impossible; et de même; s'élevant de l'état où il aurait pu ne point pécher, à cet autre où le péché n'est plus possible. Ce n'est point un corps spirituel qui lui fut donné lors de sa création, mais un corps animal, lequel toutefois ne devait point mourir. sans le péché. Comme l'a dit en effet l'Apôtre : « Ce n'est point le corps spirituel qui a été formé le premier, mais le corps animal, et ensuite spirituel (1). » Ce qui a fait dire au bienheureux Ambroise, « qu'Adam fut fait dans une ombre de vie, dont il pouvait déchoir, non par nécessité, mais par volonté (2) », S'il y fût demeuré, il eût reçu cette autre vie dont la sienne n'était que l'ombre, et qui est celui des saints, d'où ils ne sauraient plus tomber. Quant à cette mortalité qui constitue le cours de cette vie, il l'appelle ombre de la mort, et le

1. I Cor. XV, 46. — 2. Ambr., lib. *de Paradiso*.

77

mort dont celle-ci n'est que l'ombre, c'est pour lui cette autre mort qui sera la seconde (1), et dont nul ne saurait revenir, dès qu'on l'a encourue. Mais quiconque est délivré de cette ombre de mort, ne se ménage point un retour à la vie, qui n'est qu'une ombre, mais à cette autre vie dont on ne saurait plus sortir. C'est là que sera Adam lui-même; car on croit, avec raison qu'il fut délivré des liens des enfers quand le Seigneur vint et y descendit, afin que cette première créature de Dieu, qui n'eut aucun père, mais seulement Dieu pour créateur, ce premier père du Christ selon la chair, ne fût plus enchaîné de la sorte et ne pût point par le supplice éternel. Là où la miséricorde surpasse la justice (2), ce ne sont point les mérites qu'il faut chercher, mais la grâce; et elles sont les impénétrables et insondables profondeurs de la grâce, qu'après l'émission de cette parole : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, il n'entrera point dans le royaume de Dieu (3) », nous voyons quelquefois que, en dépit du mérite de certains fidèles, il ne leur est point donné de faire entrer leurs enfants dans le royaume de Dieu avec eux; mais leurs enfants meurent sans la régénération, et tandis que, sur les vifs désirs des parents, le ministre des sacrements hâte sa course, le Dieu de toute puissance et de toute miséricorde n'attend point, pour les frapper de mort, que, nés de chrétiens, ils renaissent avant de quitter cette vie, afin de n'être point perdus tout à la fois pour le royaume du Christ et pour leurs parents ; mais ils meurent avant d'avoir été baptisés, tandis que des enfants de ces infidèles qui blasphèment la grâce du Christ, sont

jetés, par une admirable permission de Dieu, entre les mains des chrétiens, et reçoivent la grâce d'être séparés de leurs parents impies, pour entrer dans le royaume de Dieu. Si tu veux ici, chercher quelle est cette justice; assurément tu ne la trouveras point dans ce discours si dialectique, si philosophique, où tu crois avoir si bien parlé de la justice de Dieu. « Le Seigneur sait que les pensées des sages sont vaines (4) » ; et dérochant ses secrets aux sages et aux prudents, il les a révélés aux petits (5), c'est-à-dire aux humbles, qui se confient non point en leur propre force,

1. Apoc. XX, 6. — 2. Jacob, II. — 3. Jean, III, 5. — 4. Ps. XCIII, 11. — 5. Matth. XI, 25.

mais dans le Seigneur : ce que tu ne seras jamais, ou du moins ce que tu n'es pas encore. . . .
Si donc tu veux savoir, soit où, soit comment l'homme reçoit l'impeccabilité, examiné ces récompenses que doivent recevoir les saints après cette vie; mais si tu ne crois point que la malice du péché ait fait disparaître le libre arbitre par lequel l'homme pouvait et devait faire le bien, écoute seulement celui qui dit: « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je hais ». Il est vrai, vous prétendez que le mal, chez l'homme, vient non plus d'un vice originel, mais de la mauvaise habitude, qui a prévalu; et par là vous avouez que le libre arbitre peut périr par le mauvais usage ; et vous ne voulez pas que cette grande faute, plus grande et plus dépravée que toute mauvaise habitude, ait pu vicier le libre arbitre dans la nature humaine, tout en soutenant qu'une habitude mauvaise peut nous dépraver au point que l'homme crie qu'il veut le bien, sans pouvoir l'accomplir ! La liberté, au contraire, avec laquelle a été créé l'homme et l'est encore, est cette immuable volonté par laquelle nous aspirons au bonheur, sans pouvoir y renoncer; mais cette liberté ne suffit point à chacun pour être heureux, ni pour bien vivre, de manière que l'on acquière le bonheur ; parce que l'homme n'apporte point en naissant cette liberté immuable de volonté, qui lui donne de vouloir et de pouvoir faire le bien, comme il apporte la volonté du bonheur qui est commune à tous, même à ceux qui ne veulent pas agir avec droiture.

13. *Julien*. Où donc en sommes-nous arrivés? A cette alternative pour toi, ou de confesser que, dans sa création, la substance d'Adam était bonne, que la volonté n'a point détruit sa nature, et dès lors d'abandonner le péché naturel; ou bien, si tu soutiens, comme tu l'as fait jusqu'à présent, qu'Adam est la cause des maux de notre nature, de dire franchement que sa substance était très-mauvaise, et que c'est l'affaire de votre Dieu, c'est-à-dire de ton Dieu et du Dieu des Manichéens.

Augustin. Dans une réponse, précédente, nous avons déclaré que la création: n'est point la création que tu imagines. Entre nous, en effet, la dispute roulait sur ce point: le libre arbitre avec lequel a été créé l'homme a-t-il pu être vicié dans sa liberté, au point que celui qui (78) a fait le mal soit impuissant pour le bien, s'il n'est guéri par la vertu de la grâce, pour ne plus nous occuper de ce que nous avons dit dans cette réponse, et nous avons trouvé un homme qui disait avec toute l'autorité des saintes Ecritures : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas (1) ». Paroles qui nous prouvent que le libre arbitre a été vicié par l'usage pervers qui en a été fait. Car l'homme n'aurait pu tenir ce langage avant le péché, qui fut le résultat d'un mauvais usage du libre arbitre, quand l'homme jouissait des délices du paradis et trouvait tant de facilité à faire le bien. Ce n'est pas là pour vous non plus un effet de la nature viciée dans le premier homme, mais de la mauvaise habitude, qui prend sur l'homme le dessus, qu'il veut et ne peut pas vaincre, et qui le force à parler ainsi parce qu'il ne retrouve point son entière liberté pour faire le bien; comme si la nature n'était point affaiblie quand, sous le poids insurmontable d'une mauvaise habitude, elle implore de Dieu la grâce qui la délivrera. Car celui qui parlait de la sorte, une fois arrivé à ces paroles: « Je vois dans mes membres une loi qui répugne à la loi de l'esprit, qui m'asservit à la loi du péché qui est dans mes membres », s'écrie alors: « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? La grâce de Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur (2) ». Entendez comme vous le voudrez ce corps de mort; toutefois il ne parlait de l'affaiblissement de la nature, que comme conséquence de l'affaiblissement du libre arbitre, et il désirait que la grâce de Dieu le délivrât de ce corps de mort qui l'empêchait de faire le bien qu'il voulait, et le forçait au mal qu'il ne voulait pas.

Toutefois nous avons pour vous vaincre un témoignage plus évident encore, c'est que le péché du premier homme fut si grand, qu'il était supérieur à toute habitude violente, puisque l'on vous montre les misères des enfants, misères que l'on n'eût pas connues dans le paradis, si l'homme n'en eût été chassé et fût demeuré dans cette heureuse droiture dans laquelle Dieu l'avait créé. Pour mettre de côté, en effet, non-seulement l'enfance ignorante, mais aussi l'enfance indocile et bien d'autres choses que nous avons

déjà dites; est-ce qu'un enfant à qui son maître assigne une

1. Rom. VII, 15. — 2. Ibid. 23-25.

leçon de mémoire, qu'il veut, mais ne saurait retenir, n'a pas le droit de s'écrier: Je sens dans mon esprit une loi contraire à celle de ma volonté, et qui m'asservit à cette loi de la férule qui menace mes membres : malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? Car le corps qui est corruptible appesantit l'âme, qui ne saurait retenir de mémoire ce qu'elle voudrait. Or qui peut nous délivrer de ce corps corruptible, sinon la grâce de Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur? soit quand l'âme a secoué ce corps pour se reposer dans le sang de Jésus-Christ qui l'a rachetée, soit quand ce corps corruptible sera revêtu d'incorruption, et qu'après les misères d'un corps que le péché aura fait mourir, ces corps mortels seront ramenés à la vie, à cause de l'Esprit du Christ qui habite en nous. C'est contre cette grâce que vous défendez le libre arbitre de la volonté et la volonté soumise au péché. Mais nous sommes bien loin des Manichéens, nous qui, soit chez les grands, soit chez les petits, acceptons pour une nature qui était bonne, et une maladie et un médecin.

14. *Julien*. Ma discussion, jusqu'à présent, s'est maintenue dans les coutumes de notre foi; mais pour ne point me borner à ce rôle, je veux te traiter avec bienveillance et prendre celui d'un homme qui donnerait dans les idées de ton maître. Je le ferai de manière à te forcer à devenir l'antagoniste des Manichéens, si tu n'es point d'accord avec eux. La preuve qu'il n'y a dans notre assertion aucun piège, c'est qu'un Traducien ne trouve rien à répliquer au Manichéen. Ce sera le cas de montrer entre vous un accord que vous entretenez par des concessions mutuelles, puis, qu'on ne saurait soulever la dispute entre vous. Que le lecteur comprenne dans quel dessein j'ai fait cette entreprise. Et maintenant prenons le langage du personnage que nous voulons jouer. Ils sont dans une grande erreur, ceux qui croient que ce corps matériel est propre à la justice: une vile nature de sang et de chair interdit tout noble soin. Tout ce qui tend à calmer les sens irrités n'aboutit qu'à troubler et même à ruiner l'esprit qui, une fois tombé dans cette boue par un inqualifiable malheur, perd tout élan généreux dans cette fange. Autant qu'il est en lui, il tend vers les régions qui sont les siennes, c'est-à-dire vers les régions supérieures; mais il est (79) retenu dans son bouge terrestre. Enfin, s'il veut s'élever à la chasteté, il ressent dans ses entrailles brûlantes les attaches visqueuses de la volupté. Qu'il aspire à se montrer libéral dans ses aumônes, alors, sous le masque de la frugalité, l'avarice lui mettra aux mains les plus dures entraves. S'il veut se maintenir dans une constance calme et sereine, la crainte le vient assaillir comme la grêle, ou c'est la douleur comme une tempête, ou bien tous les doutes qui le font pâlir et l'empêchent de poursuivre aucun dessein. Ajoutez à cela cette nuit de l'inconnu, qui l'entourne de ses ténèbres. Que pouvons-nous louer dans cet être animé dont les yeux n'ont point la force de discerner ce qui est utile et dont les naufrages sont innombrables quand il s'agit des tempêtes et des écueils des passions? Et l'on peut sans erreur voir en cela les effets d'une substance dépravée, puisque le premier homme était victime des mêmes douleurs! Pour appuyer en effet cette doctrine sur le témoignage de Moïse, qui est en vénération parmi les catholiques, les premiers hommes éprouvaient les tortures de la crainte, menacés qu'ils étaient de péril s'ils n'obéissaient point; et autant que nous en pouvons juger par la comparaison des situations, leurs craintes étaient plus vives que celles de leur postérité, puisqu'ils redoutaient un châtement qu'ils ne connaissaient point encore. En quoi, dira-t-on, pouvaient-ils à ce point redouter la mort eux qui ne savaient ce qu'il y a de douloureux dans le trépas? L'unique soupçon de la douleur les jetait dans la perplexité. Quelle peut être la paix d'une âme envahie par cet effroi glaçant? Quelle profonde ignorance chez l'homme, et pour lui combien était dure cette condition de la souffrir, elle dont il ne pouvait s'affranchir que par le péché; car une audace condamnable pouvait seule lui donner la science du bien et du mal? Ce qui faisait son aveuglement et son malheur, c'est, diras-tu, ce désir inné de connaître, qu'attisait la beauté, la suavité du fruit défendu. Avec tout cela, ce qui nous peindra mieux son malheur, c'est qu'il était exposé aux assauts d'une nature bien plus élevée. Or, quel homme serait assez insensé pour voir le moindre bien où tant de causes de malheur se trouvaient rassemblées? La chair montra donc dans ces premiers hommes ce qu'il y avait de très-vicieux dans sa condition, de très-vicieux dans sa nature. Or Dieu, qui est bon, n'a pu être l'auteur d'une nature si défectueuse. Quelle ressource avons-nous donc, sinon de proclamer que l'âme nous vient d'un principe, et la fange d'un autre principe? Voilà donc armé de toutes pièces le Manichéen dont j'avais assumé le rôle. Ce que nous attendons à présent, tu le comprends, c'est que celui qui est son adversaire vienne bientôt le réfuter. Mettez donc

votre dogme en conflit avec le sien, et l'on verra s'il est possible de le mouvoir quelque peu sans le détruire. Il est certain qu'il a professé, non-seulement que tous ceux qui naissent par la voie de la chair sont coupables, mais encore que la nécessité du péché était en Adam le résultat de la formation de ses entrailles et de l'impur limon dont il fut créé. La nature, dit-il, fut coupable dans les premiers hommes; et quand l'amour du bien fait jaillir l'étincelle de l'esprit, cette nature l'obstrua, l'humecta et l'éteignit.

C'est une ineptie de la part des catholiques, qui s'appuient sur les témoignages des pécheurs, sans vouloir s'en tenir à l'expérience. Ils voient qu'ils ne font pas le bien qu'ils veulent, mais le mal qu'ils détestent, et ils prétendent néanmoins que la chair ne subit pas la nécessité du mal. Que le Traducien s'en vienne réfuter ces accusations si méchantes; et moi j'assisterai tranquillement à ce spectacle, attendant les résultats de la lutte. Que répondre à celui qui affirme que la nature était mauvaise même chez le premier homme? Tu répliqueras sans doute que Dieu, qui a créé l'homme, n'a pu faire mauvais ce qu'il a créé, et comme Dieu, qui ne fait pas le mal, a fait les hommes, il suit de là que leur nature n'est point mauvaise. Tu as dit un mot qui est vrai; mais vois si tu aurais dû le proférer devant moi. Peu m'importe avec quelle force tu renverses les Manichéens; en attendant, te voilà tout à fait de mon parti: tu es pris, et je me fais un bonheur malin de te railler; car c'est de tout coeur que j'applaudis à ta profession de foi, et que je te supplie de t'en souvenir. Tu t'es appuyé sur la dignité du Créateur ou de Dieu, qui ne fait point le mal, pour prononcer que l'on doit déclarer bonnes toutes ses oeuvres. Or tous les hommes nés par les voies de la chair, selon l'institution de Dieu, sont-ils, à ton avis, faits par Dieu ou par le diable? Si c'est par Dieu, comment (80) oserais-tu affirmer qu'ils naissent coupables et mauvais, toi qui n'as qu'un seul témoignage pour affirmer que la nature d'Adam n'a pu être mauvaise, c'est qu'il est dit qu'il fut créé par Dieu? Si donc avoir été fait par Dieu, dont nous confessons la bonté, c'est là une preuve invincible que la substance des premiers hommes n'était point mauvaise dans son institution, il reste, pour la ruine du dogme *traducien*, que tous ceux qui sont nés du mariage n'ont pu naître mauvais, puisqu'ils sont l'oeuvre de Dieu dont nous proclamons la bonté. Mais après cela, qu'une rage impudente s'en vienne affirmer et que les enfants sont l'oeuvre de Dieu, et que néanmoins ils sont mauvais par nature: ces mensonges ne nuiront ni aux catholiques ni à notre Dieu; mais il sera constaté que vous ne réfutez pas le Manichéen qui rejette volontiers sur Dieu vos accusations, et se contente de détruire en tes mains ces preuves, par lesquelles tu essayes de montrer que la condition d'Adam fut bonne tout d'abord.

Augustin. En me mettant aux prises avec les Manichéens, pour te donner avec une aveugle habileté le plaisir du spectacle, ton imprévoyance a miné ton parti et découvert, de manière que l'homme le moins intelligent le puisse comprendre, comment du souffle empoisonné de ton dogme, tu viens appuyer cette doctrine pestilentielle, dictée au Manichéen par la plus funeste des erreurs. Quiconque, en effet, entendra ou lira ce que tu as dit avec tant d'ampleur et tant d'éloquence, au sujet des misères de cette vie mortelle et corruptible, comprendra non-seulement par tes paroles, mais aussi par ces misères humaines, que tu as touché la vérité. Pour le Manichéen, en effet, à qui tu as prêté des arguments contre nous, il n'y a rien de bien grand ni de bien difficile, en cette vie mortelle que le péché a fait exclure de la félicité du paradis et précipitées si bas, de considérer tout ce que tu en as dit; et comme toi, sinon plus longuement et avec plus d'éloquence, de nous parler sur la pesanteur de ce corps corruptible, sur l'apathie de l'âme qui en est la suite, chose tellement évidente qu'on la retrouve à chaque page des Ecritures. De là même, chez les saints qui luttent dans cette arène de la vie, « la chair conspire contre l'esprit et l'esprit. contre la chair

1. Galat. V, 17.

parce que l'esprit, comme l'a dit le très-glorieux Cyprien, cherche ce qui est céleste et divin, tandis que la chair a des convoitises terrestres et mondaines (1). De là ce combat que le même saint martyr nous décrit avec tant de soin et tant d'éloquence dans son livre de la Mortalité, où il nous dit, entre autres choses, qu'une lutte pénible et sans in nous est imposée contre les vices de la chair et les attrait du monde. Le bienheureux Grégoire, à son tour, nous décrit la lutte que nous devons soutenir contre ce corps de mort, avec une telle précision, qu'il n'y a pas un lutteur dans cette arène, qui ne se reconnaisse dans ses paroles comme dans un miroir. « Nous réagissons en nous-mêmes », dit-il, « contre nos vices et contre nos passions; et jour et nuit se font sentir les aiguillons enflammés de ce corps méprisable, de ce corps mortel; tantôt à l'intérieur, tantôt à l'extérieur, les amorces des choses visibles nous irritent, nous

stimulent ; de larges courants répandent les exhalaisons fangeuses de ce cloaque infect que nous portons avec nous; la loi du péché, qui est dans nos membres et qui résiste à la loi de l'esprit, s'impose la tâche d'emmenant captive cette image royale qui est en nous : en sorte qu'elle nous dépouille de ce qui est en nous, par le bienfait de notre condition divine et primitive (2) ». Ces paroles de l'homme de Dieu, je les ai citées dans le second des six livres que j'ai opposés à tes quatre livres, et dans cet ouvrage encore, en répondant à ton premier volume, dans lequel tu voulais donner un autre sens à ce corps de mort dont l'Apôtre dit qu'il sera délivré par la grâce de Dieu (3). Saint Ambroise, à son tour, après avoir dit (4) : « Hommes, nous naissons tous dans le péché, notre naissance même est viciée », comme on peut le lire dans ces paroles de David : « Voilà que j'ai été conçu dans l'iniquité, et c'est dans le péché que ma mère m'a enfanté » ; ajoute aussitôt: « De là vient que la chair de Paul était un corps de mort, ainsi qu'il le dit lui-même : Qui me délivrera du corps de cette mort ? »

Pourquoi s'étonner dès lors, si le Manichéen, frappé des maux de cette vie, de ce corps de mort qui appesantit l'âme, et du désaccord : entre la chair et l'esprit, et de ce

1. *Cypr., de Orat. Dom.* — 2. *Gregor. Nazianz. in Apolog. I de sua Juga.* — 3. *Rom. VII, 25.* — 4. *Lib. I de Paenit., c. 2 vel 3.*

81

joug si lourd qui pèse sur les enfants d'Adam du jour qu'ils sortent du sein de leur mère, jusqu'au jour de leur sépulture dans le sein de la mère de tous (1), dise par ta bouche, et comme pour, nous contredire, ce que nous voyons que Grégoire disait contre vous? D'où nous pouvons constater que les Manichéens, aussi bien que les catholique, proclament les maux de cette vie qui est une épreuve sur la terre, maux qui remplissent le monde, et sous lesquels gémit le genre humain, à cause du joug si lourd qui pèse sur les enfants d'Adam, depuis le jour où ils sortent du sein de leur mère, jusqu'au jour de leur sépulture dans le sein de la mère commune de tous; mais qu'ils ne sont, point d'accord pour en assigner l'origine, et que la grande distance qui les sépare vient de ce que les Manichéens attribuent ces maux à la nature du mal, nature étrangère, tandis que les catholiques l'attribuent à notre nature qui est bonne, mais viciée par le péché, et justement châtiée.

Mais toi, qui ne veux point parler comme nous, que dis-tu ? Comment répondre au Manichéen sur l'origine de ces maux avec lesquels naissent les hommes, et qui n'auraient point paru dans le paradis si nul homme n'eût péché alors que notre nature n'était point dépravée, mais dans la droiture de sa création.? Si ce vice qui fait révolter la chair contre l'esprit, est inné en nous et ne vient point de notre nature viciée à l'origine, indique-nous d'où il vient? S'il est inné en nous, ce vice qui fait dire à l'homme : « Je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire en ma chair, puisque je trouve en moi la volonté de faire le bien, et non le « moyen de l'accomplir (2) »; s'il ne vient pas de la nature viciée par le péché du premier homme, dis-nous d'où il vient? Si tous ces vices ne sont pas innés, dis-nous encore d'où ils viennent? De l'habitude du péché, nous diras-tu, habitude que chacun se crée librement et volontairement. Mais alors tu avoues ce que tu ne voudrais pas avouer, c'est-à-dire que la volonté a pu perdre sa liberté par un usage pervers, parce qu'en faisant le mal, elle est devenue moins propre à faire le bien. Mais est-ce bien par sa volonté qu'un homme est hébété ? par sa volonté qu'un autre est oublieux? par sa volonté que tel est fou ? Ces défauts et d'autres qui pèsent

1. *Eccli. XL, 1.* — 2. *Rom. VII, 18.*

sur l'âme et sur, l'intelligence, et avec lesquels naissent indubitablement tous les hommes, s'ils ne viennent point d'une origine viciée, dis-nous d'où ils viennent? Car tu ne saurais dire que, sans le péché, ces maux eussent existé dans le paradis. Dis-nous enfin d'où, vient que le corps corruptible appesantit l'âme, déplorable fardeau sous lequel gémissent tous les hommes qui ont quelque sens. Car tu ne diras point que les premiers hommes furent créés en tel état que leur âme dut plier sous le poids du corps corruptible de quelqu'un : ou qu'après le grand péché qu'ils commirent, quelqu'un est né sans un corps de cette nature. Pourquoi donc, avec ton bavardage, nous mettre aux prises avec le Manichéen, quand toi, qui nies nos doctrines, es impuissant à leur répondre? Mais Cyprien lui répond, en partant du désaccord de la chair et de l'esprit pour nous faire demander à Dieu, notre Père, l'accord de l'un et de l'autre ; mais Grégoire lui répond, en tenant contre la chair le langage que tu as mis contre nous dans la

bouche du Manichéen, pour nous dire qu'il faut néanmoins, avec la grâce de Dieu, ramener à Dieu l'un et l'autre, c'est-à-dire et l'esprit et la chair ; mais Ambroise lui répond quand, après avoir dit que la chair doit vivre sous le joug des volontés de l'âme qui la dirige, il ajoute qu'« il en fut ainsi quand elle dut habiter les ombrages du paradis, et avant qu'infectée du venin pestilentiel du serpent, elle connût une faim sacrilège (1) ». Ces paroles des évêques catholiques nous disent assez clairement que la chair est viciée, mais non mauvaise de sa nature; qu'une fois que le vice est guéri, elle revient à son état primordial, sans toutes ces corruptions qui appesantissent l'âme, et sans toutes ces convoitises qui la rendent rebelle à l'esprit : rébellion qui a trompé le Manichéen; au point de lui faire imaginer qu'une substance étrangère et mauvaise est mêlée à notre nature. Si tu voulais suivre avec nous l'enseignement de ces évêques catholiques., tu renverserais les Manichéens, loin de leur venir en aide ; mais aujourd'hui, loin de détruire leurs dogmes, tu t'efforces de les établir : car en niant ces maux que les hommes entraînent avec eux. en naissant d'une source corrompue, tu ne réussis point à nous faire croire que nul de nos maux n'est

1. S. Amb, in Luc. XII, lib. VII.

82

naturel, puisque telle est l'évidence; mais bien plutôt à persuader qu'ils viennent de cette nature étrangère et pernicieuse, mêlée à la nôtre selon les fables manichéennes, et non de notre nature, qui fut bonne dans sa création, mais pervertie par le péché du premier homme, ainsi que l'affirme la vérité catholique.

Mais, diras-tu, le Manichéen déteste la chair du premier homme, telle qu'elle était avant le péché, au point qu'il s'efforce de prouver qu'elle était mauvaise alors. Et dès lors, par le langage que tu lui as prêté, il en arrive à suggérer une réponse telle quelle, non-seulement à nous, mais encore à toi. Qu'il dise en effet qu'elle est l'oeuvre d'un ouvrier pervers, nous lui répondrons qu'une nature bonne, au point de ne pas pécher si elle n'eût voulu, bien qu'on ne puisse l'égaliser à son créateur, ne saurait avoir pour auteur que l'auteur du bien. Qu'il dise aussi que l'homme est misérable à cause de cette crainte de la mort, dont Dieu, même avant sa faute, l'avait menacé s'il venait à pécher; nous répondons encore que l'homme, qui n'eût jamais péché s'il ne l'eût jamais voulu, trouvait dans cette menace non point une crainte capable de le troubler, mais une garantie calme contre cette peine qui devait suivre sa faute. Telles sont les réponses que nous pouvons faire en commun, à un commun adversaire mais pour moi, je vais plus loin contre ce Manichéen, en faisant l'éloge de cette créature que non-seulement aucune crainte ne dévorait, mais qui jouissait même d'une grande joie, puisqu'il était en son pouvoir de ne point subir cette mort que tous ou presque tous les coeurs fidèles cherchent à éviter. A cette croyance vous opposez votre erreur, puisque vous croyez qu'Adam, qu'il eût péché ou non, devait toujours mourir; et dès lors, que peux-tu répondre au Manichéen qui affirme que la nature a été créée misérable, puisque, pécheresse ou non, elle était menacée de la mort? Si tu dis qu'elle fut créée de manière à ne point redouter la mort qui devait venir un jour, à n'en pas douter; il faut avouer cependant que cette nature qui est pourtant la même dans sa postérité, est misérable néanmoins en naissant, puisque nous voyons cette crainte innée avec elle au point que les hommes à qui une ferme espérance donne le désir des joies d'une vie future, luttent néanmoins ici-bas avec la crainte de la mort : ils désirent, non point d'être dépouillés, mais revêtus comme par dessus (1), en sorte que s'il dépendait de leur volonté, cette vie ne se terminerait point par la mort, mais ce qu'il y a de mortel serait absorbé par la vie. D'où il suit que si, dans le paradis, tu introduis la crainte de la mort avant le péché, te voilà vaincu par les Manichéens qui pensent et veulent que l'on pense que notre nature, même chez le premier homme, fut misérable dans sa création; et si tu réponds que cette crainte du péché qui stimule non sans douleur l'être des mortels, n'existait point avant le péché, te voilà vaincu par nous ; car alors il n'y a qu'une nature viciée qui puisse déchoir.

Et puis, dans ce langage que tu prêtes contre nous au Manichéen, que « cet animal aveugle et calamiteux trouvait l'inquiétude dans ce désir inné que stimulait aussi la beauté et la douceur du fruit défendu », reconnais en toi, ô Julien, que ton dogme va faire naufrage contre un écueil inévitable. Nous disons, en effet, que dans ce séjour de bonheur il n'y eut aucune convoitise opposée à la volonté. Or, si les hommes convoitaient ce dont ils voulaient plus encore s'abstenir, assurément cette convoitise

était opposée à la volonté ; et déjà la chair conspirait contre l'esprit, et l'esprit contre la chair; et dès lors se montrait dans toute son évidence ce vice de la chair, que l'Apôtre signalait aux fidèles : « Ces deux substances sont opposées l'une à l'autre, en sorte que vous ne faites point ce que vous voulez (2) ». Il n'est pas un saint qui ne désire que la chair ne se soulève point contre l'esprit, bien qu'il y résiste, afin de ne point compléter par son consentement ce soulèvement de la chair, et de suivre cet avis de l'Apôtre : « Or je vous dis : Conduisez-vous selon l'Esprit, et vous n'accomplirez point les désirs de la chair (3) ». Il ne dit point : Vous ne sentirez point la chair se révolter contre l'esprit ; car il voyait qu'en ce corps de mort l'esprit et la chair ne pouvaient vivre dans une paix parfaite ; mais il dit : N'accomplissez point les désirs de la chair; nous conseillant ainsi d'opposer une lutte aux rébellions de la chair, afin de vaincre ses convoitises par la résistance, au lieu . d'en accomplir les désirs par notre assentiment. Mais cette paix où l'on ne ressent de la part des convoitises ni lutte ni résistance, existait dans le corps de cette vie que nous

1. II Cor. V, 4. — 2. Galat. V, 17. — 3. Ibid. 16.

83

avons perdue parle péché du premier homme, qui a corrompu sa nature. Car si la paix entre la chair et l'esprit n'a point existé avant le péché, s'il est faux de dire, avec Ambroise, que le désaccord que mit entre eux le péché du premier homme, a changé notre nature (1), alors se vérifiera, ce qu'à Dieu ne plaise, cette parole que tu as mise dans la bouche du Manichéen contre nous : « Que le premier homme fut par sa création animal misérable, qu'un a désir inné rendait inquiet, et que ce désir était irrité par la beauté comme par la suavité du fruit défendu ». Nous disons au contraire que telle fut la félicité de l'homme avant son péché, et telle la liberté de sa volonté, qu'en observant le précepte de Dieu avec toutes les forces de son âme, il n'eût éprouvé dans sa chair aucun mouvement qu'il dût réprimer, ni ressenti aucun désir contraire à sa volonté; que sa volonté fut d'abord viciée parla persuasion empoisonnée du serpent, et que de là naquit cette convoitise qui suivait la volonté bien plus qu'elle ne lui résistait, et qu'après la perpétration du péché, la convoitise de la chair réagissait contre l'esprit qu'affaiblissait le châtement. D'où il suit que si le premier homme n'eût volontairement commis le péché, il ne subirait point le désir de ce qu'il ne veut point.

C'est ainsi que nous triomphons du Manichéen qui essaye d'assigner à la nature de l'homme un auteur mauvais ; mais toi qui, dans notre lutte avec lui, t'es donné le rôle de spectateur, dis-moi par quel moyen, par quelles forces tu pourras répondre à ces paroles que tu as prêtées contre nous au Manichéen, toi, qui nous dis que cette convoitise de la chair, telle qu'elle est maintenant, que, sous nos yeux, elle se soulève contre l'esprit, était la même dans le paradis avant le péché? Nous allons donc, bon gré, mal gré, te descendre des sièges du théâtre dans l'arène, et de spectateur faire de toi un combattant. Engage le combat, et si tu le peux, triomphe de notre adversaire commun : puisque tu fais aussi profession d'adorer un Dieu créateur de la chair. Terrasse donc cet ennemi qui s'efforce de nous persuader que c'est un Dieu mauvais qui a créé cette chair dont les soulèvements résistaient déjà à l'esprit que le péché n'avait point encore dépravé, et dont les luttes faisaient le malheur de l'homme. Ou bien diras-

1. Ambr., lib. VII in *Luc.*, XII.

tu qu'il ressentait ces convoitises sans être néanmoins malheureux? Est-ce là vaincre un adversaire, n'est-ce pas plutôt venir en aide au Manichéen et se révolter contre l'Apôtre? As-tu donc si promptement oublié qui a dit : « Je vois dans mes membres une autre loi qui a résisté à la loi de mon esprit (1) »; et qui ajoute aussitôt : « Malheureux homme que je suis ! ». Si donc Adam, quand il voulait obéir au précepte divin, était poussé par la convoitise à manger du fruit défendu, si la convoitise de la chair telle que, selon toi, il la ressentait alors, se soulevait contrairement aux désirs de l'esprit, ne pouvait-il dire en vérité, s'il eût voulu parler : « Selon l'homme intérieur, je trouve du plaisir dans la loi de Dieu, mais je sens dans mes membres une autre loi qui résiste à la volonté de l'esprit (2) ». Comment l'homme n'était-il point misérable, quand après de telles paroles, l'Apôtre s'écrie : « Malheureux homme que je suis ! » Enfin comment n'était-il point misérable et avait-il une volonté libre, si la chair, se soulevant contre l'esprit, selon le témoignage de l'Apôtre, l'empêchait de faire ce qu'il voulait?

Si donc tu viens nous dire que la convoitise de la chair était avant le péché ce qu'elle est aujourd'hui, le Manichéen te vaincra; dès lors passe à mon sentiment, et pour vaincre ensemble ce Manichéen, disons, avec Ambroise, que la prévarication du premier homme a changé en nature, pour nous, le conflit de la chair et de l'esprit. Car dans les paroles dont tu lui as fait une leçon qu'il devait réciter, sauf à dire le contraire, comme il arrive quelquefois dans les classes des rhéteurs, il a dit que non-seulement Adam fut créé misérable, mais encore aveugle; pour. quoi aveugle, sinon parce qu'il ne connaissait point le péché ; ce qui a été dit également à la louange du Christ (3)? Tout mal que ne nous apprend point la sagesse, mais l'expérience, est un mal qu'on est heureux d'ignorer. Mais peut-être tiens-tu avec moi ce langage contre le Manichéen qui accuse le premier homme d'ignorance : cherche donc à lui répondre au sujet de la mort du corps et de la convoitise de la chair, dans ce même sens que nous te. répondons maintenant. Tout ceci, qui est de la dernière évidence, nous prouve qu'il y eut une différence entre la condition des premiers hommes qui ne sont nés de la tige d'aucun

1. Rom. VII, 23. — 2. Ibid. 22. — 3. II Cor. V, 21.

84

parent, et la condition de ceux qui ont Dieu pour créateur, et des hommes pour pères car c'est Dieu qui leur fait 'don de la nature, et les hommes du mérite originel: et dès lors ils doivent leur conformation au travail du Créateur, leurs entraves à son châtiment, leur délivrance à sa bonté. Mais à la vue des maux inséparables de leur naissance, les Manichéens s'efforcent d'établir que l'homme est l'oeuvre de l'artisan du mal, quand sa chair (pour ne rien dire de l'âme, qui est la vie de la chair), par son admirable ajustement, proclame pour son auteur ce Dieu qui a créé tout ce qui est bien soit dans le ciel, soit sur la terre. Il y a là quelque chose de si admirable, que le bienheureux Apôtre a vu dans l'harmonie des membres un type de comparaison, pour exalter la charité qui unit entre eux les vrais fidèles tommes membres du Christ (1). D'où il suit que les premiers hommes, créés sans défaut, et leurs descendants, nés avec le vice originel, à cause de leur nature évidemment bonne, proclament la bonté de leur auteur.

45. *Julien*. Mais sans *trop* presser la première partie de notre discussion, nous te laisserons suivre ton idée et prouver que la nature d'Adam fut bonne. Voici ta doctrine Dieu qui est juste n'imposerait point à l'homme la loi de l'obéissance, s'il le savait dans la nécessité de pécher ; car exiger la justice dans la volonté de celui que l'on sait être d'une nature mauvaise, ce n'est plus reprendre un coupable qui vient de pécher, mais se déclarer ennemi de la justice. Or, Dieu, qui est juste, a imposé à l'homme une loi, le menaçant du châtiment s'il venait à l'enfreindre. Il est donc constaté que l'homme, bon par sa nature, n'a pu pécher que par une volonté mauvaise : vois-tu combien est légitime la conclusion que je tire en ton nom ? C'est un glaive qui brille entre les mains des catholiques, portant la mort chez les Manichéens et chez les Traduciens. Mais si j'ai dit trop, c'est à cause de votre nom , et parce que je voulais en cette occasion mettre en évidence votre réponse. Cette réponse très-solide a donc ébranlé le Manichéen. Je continue ce raisonnement Augustinien avec les éloges qu'il mérite : et toutefois, remarque bien que sans le baume de ces louanges, c'est contre toi que s'aiguise le glaive. Répète-nous donc

1. I Cor. XII, 12.

je t'en supplie, ce que tu as dis. Dieu, dis-tu, qui est juste, ne saurait imposer une loi à l'homme, si celui-ci était mauvais par nature; or Dieu qui est juste a imposé la loi ; il devient clair que l'homme pouvait accomplir le précepte de la suprême justice : far s'il n'eût eu la force d'obéir, jamais le maître n'eût eu raison de commander. Ingénieux raisonnement! C'est devant moi, c'est sous mes yeux, que mon adversaire s'appuie sur la justice du législateur pour proclamer la bonté de cette nature à laquelle on impose une loi. Et il ne voit pas qu'il détruit les Traduciens avant de faire au Manichéen la moindre blessure ? Pour te faire comprendre que tu es à demi mort quand je t'enlève tes armes ensanglantées, pour que des yeux mourants te portent la vérité victorieuse, c'est contre toi-même que je tournerai tes traits. Si Dieu, dans sa justice, n'a pu donner des lois à Adam, sans savoir qu'il pourrait observer ce qui est juste, librement et sans aucune pression du mal; sans aucun doute, dans les temps qui suivirent et avec le même poids de la justice, une loi consignée dans les saintes Ecritures, loi plus détaillée et plus

répandue, plus remarquable par ses divergences, plus respectable par la surcharge des sanctions, n'eût pas été imposée à des hommes qui naissent ou faibles pour faire le bien, et impuissants pour la justice, ou bien coupables, c'est-à-dire méchants dès le sein de leur mère ; et alors des préceptes immodérés, des sanctions impuissantes, des jugements iniques, retomberaient en ignominie sur leur auteur. Cette seconde partie, nous pouvons donc l'éluder comme la première; c'est-à-dire que tu dois avouer ou bien que la justice de Dieu ne saurait imposer à des subordonnés que ce qu'il voit qu'ils peuvent accomplir ; et le Manichéen est confondu par le témoignage du premier commandement, comme le Manichéen et le Traducien le sont par le témoignage des lois données ensuite; ou bien, si l'impiété n'y prend garde, le Manichéen que vous n'avez pas touché le moins du monde, montrera au grand jour qu'il est votre père et qu'il n'a, de concert avec vous, d'autres adversaires que nous-mêmes.

Augustin. Ton discours, ou mieux ton babil, a prouvé ceci, que ta loi primitive qui a été donnée dans le paradis, est une preuve de cette nature bonne qui fut créée avec le libre arbitre; car sans libre arbitre, il serait souverainement (85) injuste d'imposer des lois à l'homme. Aussi la loi qui fut donnée ensuite, nous dis-tu, loi largement promulguée dans les saintes Lettres, est-elle un témoignage de bonté dans cette nature issue de la parenté, également sans vice et avec le libre arbitre. Dans cette concession, tu parais faire une réticence, puisque tu raisones d'après toi-même ou d'après les hommes ; mais tu es peu soucieux de lire les saintes Ecritures, d'après lesquelles tu veux argumenter contre nous, ou si tu es soucieux de les lire, tu ne veux pas ou tu ne peux pas les comprendre; mais si tu viens à les comprendre dans nos disputes, garde-toi de ressembler à celui qu'a stigmatisé l'Ecriture en ces paroles : « L'esclave ne se corrigera point par des paroles ; comprendrait-il, qu'il n'obéirait point (1) ». Et néanmoins ce coeur de pierre, qui n'obéit point aux divines paroles, même comprises, il pourrait te l'enlever s'il voulait, celui qui en fit la promesse à son peuple par l'organe du prophète Ezéchiél (2).

Une loi fut donnée, dans le paradis, à l'homme qui avait été créé bon, afin de nous enseigner que l'obéissance est pour une créature raisonnable, sinon la seule, du moins la principale vertu. Mais par lui-même l'homme se fit méchant, en enfreignant cette loi. Et comme il avait pu par lui-même devenir vicieux et non se guérir ; cers ce même temps et dans ce même lieu, quand et où Dieu, dans sa sagesse, le jugea convenable, l'homme devenu méchant reçut ensuite une loi, non point qui lui fut un moyen de se corriger, mais qui lui fit comprendre que de lui-même il était dépravé et ne pouvait se redresser, pas même avec la loi qu'il avait reçue : de sorte que le péché, loin de cesser par la loi, mais multiplié par la prévarication, a terrassé, broyé l'orgueil humain, en faisant désirer à l'homme le secours de la grâce dans toute l'humilité de son coeur, et lui a rendu la vie de l'esprit, que la lettre avait tuée. « En effet, si la loi qui a été donnée pouvait nous donner la vie, il serait vrai de dire que la justice viendrait de la loi; mais l'Ecriture a tout renfermé sous le péché, afin que la foi en Jésus-Christ obtînt à ceux qui croiront l'objet de la promesse (3)». Si tu connais les paroles de l'Apôtre, tu dois voir facilement ou ce que tu ne comprends point, ou ce que tu ne comprends que pour le

1. Prov. XXIX, 19. — 2. Ezéch. XI, 19, et XXXVI, 26. — 3. Galat. III, 21 et, 22.

négliger: Ce n'est donc point la loi consignée par Moïse dans les saintes Ecritures, qui est un témoignage d'une volonté libre; car s'il en était ainsi, il ne lui appartiendrait pas celui, qui dit : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je hais (1) » ; et vous soutenez, vous autres, qu'il était encore sous l'empire de la loi, et non sous l'empire de la grâce. Ni la loi nouvelle, à son tour, qui a été prêchée en Sion pour en sortir, comme la parole du Seigneur qui devait venir de Jérusalem (2), et que l'on entend du saint Evangile; non, ni cette loi même n'est la preuve d'une volonté libre, mais bien plutôt d'une volonté qui sera libre. Car c'est là qu'il est écrit : « Si le Fils vous affranchit, vous serez vraiment libres (3) ». Ce qui est dit non-seulement pour les péchés passés, dont nous sommes délivrés par la rémission, mais aussi pour le secours de la grâce que nous recevons, afin de ne point pécher; c'est-à-dire que nous devenons libres, de manière que Dieu dirigeant nos voies, nous ne soyons point sous le joug de l'iniquité (4) : c'est le sens de l'Oraison dominicale, où, non contents de dire: « Remettez-nous nos dettes », à cause des péchés que nous avons commis, nous ajoutons: « Ne nous induisez pas en tentation (5) », en ce sens que nous ne fassions aucun mal. Delà cette parole de l'Apôtre : « Nous demandons à Dieu que vous ne fassiez aucun mal (6) ». Or si nous avions la force comme avant le péché, quand la nature Humaine n'était point pervertie, nous ne demanderions point cette force, nous la ferions paraître dans nos actes, Mais comme, après cette chute primitive et si grave qui nous a précipités dans les

misères de cette mortalité, Dieu a voulu tout d'abord de notre part une lutte; comme c'est lui qui nous accorde la faveur d'être conduits par l'Esprit-Saint, de mortifier les oeuvres de la chair; comme c'est lui qui nous donne la victoire par Jésus-Christ Notre-Seigneur, pour nous faire ensuite régner en paix avec lui; assurément, sans le secours de Dieu, nul ne saurait combattre ses propres vices : peut-être serait-il vaincu par eux sans combat, ou dans la lutte entraîné par eux. C'est pourquoi, dans ce conflit, Dieu veut que nous luttons par la prière, beaucoup plus que par nos forces; car ces forces, quelque grandes que nous puissions les avoir

1. Rom. VII, 15. — 2. Isaïe, II, 3. — 3. Jean, VIII, 36. — 4. Ps. CXVIII, 132. — 5. Matth. VI, 12, 13. — 6. I Cor. XIII, 7.

86

ici-bas, nous viennent de Celui que nous invoquons dans le combat. Si donc ceux dont l'esprit déjà conspire contre la chair, ont besoin de la grâce de Dieu dans chacun de leurs actes, pour ne point succomber ; quelle pourra être la liberté de volonté chez ceux qui ne sont point délivrés de la puissance des ténèbres, ni du joug de l'iniquité, et qui n'ont pas même commencé à combattre ; ou, s'ils ont voulu combattre, sont vaincus parce que leur volonté n'est pas affranchie de la servitude ?

16. *Julien*. Je ne sais vraiment, dans ta détresse, quelle embûche inepte ou débile tu veux me tendre, pour me dire que tu ne saurais établir par le raisonnement qu'Adam fut créé bon par Dieu, mais que pour le croire nous devons nous contenter de l'autorité de l'Ecriture, qui rapporte qu'au sixième jour après la formation de l'homme, et au sujet de toutes les créatures : « Et Dieu vit toutes ses oeuvres, et elles étaient très-bonnes (1) ». Parole qui non-seulement relève la dignité de l'ouvrier, non-seulement la mesure de sa justice, mais qui atteste que tout ce qui a été créé est créé dans le bien, et te fait croire qu'Adam ne fut pas créé mauvais. Or cette parole qui touche peu le Manichéen, qui le porte à rire, nous livre néanmoins le Traducien pieds et poings liés. Pour ne pas attrouper les peuples contre ta conclusion par aucun témoignage des saintes Ecritures, nous emprunterons uniquement l'autorité de l'Apôtre qui, dans la prévision d'une hideuse erreur, a dit à haute voix contre vous : « Que toute créature de Dieu est bonne (2) ». Si donc, pour affirmer que la nature du premier homme fut bonne dans sa création, il te suffit que Moïse ait dit que Dieu a bien fait toutes choses, et si tu en conclus qu'il n'a pu être créé par Dieu avec le péché, parce que nous lisons qu'il fut bon parmi les autres créatures ; les mêmes lignes nous feront conclure que nul ne saurait naître avec le péché, puisque l'Apôtre prétend que toute créature de Dieu est bonne.

Quel est donc le résultat de nos discussions? C'est que la publicité donnée à tes luttes contre les Manichéens, mit au grand jour ce que la raison avait déjà découvert; que dans cette lutte pas un seul de tes traits n'a pu frapper tes maîtres sans te frapper avec eux, et ainsi se montrent sous le plus grand jour les liens

1. Gen. I, 31. — 2. I Tim, IV, 4.

obscènes qui vous unissent dans un même corps d'impiété. Où trouver une plus intime liaison que celle qui n'est point brisée par la lutte ? Le dogme des Traduciens meurt avec celui des Manichéens ; rien de ce qui les frappe ne t'épargne. Entre vous, mêmes institutions, mêmes mystères et même dangers: et tu te fâches dès qu'on t'appelle race du vieux Manès ?

Augustin. Tu proclames que je ne saurais par aucun raisonnement prouver qu'Adam fut créé bon, comme si c'était là le point de notre discussion; est-ce que tous deux, et pas seulement toi ou moi, ne disons point qu'il fut créé bon ? Car tous deux nous confessons qu'une nature est bonne quand elle pouvait ne point pécher si elle l'eût voulu ; mais quand je te devance pour la proclamer meilleure encore, en disant qu'elle aurait pu ne point mourir si elle eût voulu ne point pécher, comment viens-tu m'accuser de ne pouvoir démontrer par aucune raison qu'Adam fut créé bon par Dieu, quand mes raisons le montrent meilleur que les tiennes ? Les miennes, en effet, montrent non-seulement qu'il n'eût point péché s'il n'eût voulu, les tiennes qu'il fut créé mortel, en sorte que, pécheur ou non pécheur, il devait mourir (1). C'est ce que Pélage condamna, pour éviter d'être lui-même condamné quand les évêques de Palestine le lui reprochèrent. En sorte qu'y est condamné par lui-même, comme l'Apôtre l'a

dit de l'homme hérétique (2). Je dis aussi qu'Adam ne craignait pas la mort, puisqu'il était en son pouvoir de ne point mourir; tan. dis que, selon toi, il devait nécessairement mourir, quand même il n'eût pas été dans la nécessité de pécher. Mais dire qu'il craignait la mort même avant de pécher, n'est-ce point dire qu'il fut créé malheureux ? Si, pour éviter d'être malheureux, il ne craint point la mort, bien qu'elle doive arriver, il a du moins engendré une race malheureuse, en lui inculquant à sa naissance la crainte de la mort. Qui pourra nier, en effet, que par nature les hommes craignent la mort, au point que c'est à peine si quelques-uns ont l'âme assez grande pour ne pas la redouter ? A cette bonté de la condition d'Adam, j'ajoute que, avant le péché, la chair ne se soulevait pas contre l'esprit, et toi, que cette concupiscence de la chair eût existé dans le paradis, même quand

1. *Lib. de Gestis Pelagii*, cap. II, 33 et 35. — 2. I Tit. III, 11.

87

nul n'aurait péché, et que, même avant le péché, elle était la même en lui ; tu renchéris donc sur sa condition par ce déplorable conflit entre l'esprit et la chair.

Donc, puisque je prouve, par des raisons si nombreuses et si fortes, qu'Adam fut créé meilleur et plus heureux que tu ne le dis, comment oses-tu bien pousser la sottise et la démence jusqu'à dire que je ne puis enseigner par aucune raison qu'Adam fut créé bon par Dieu, et que pour le croire je me contente du texte sacré, où nous lisons que Dieu a bien fait toutes choses? dune suis pas plus obtus qu'un mortier, comme tu m'en fais le reproche (1), pour aller, en argumentant contre les Manichéens, leur objecter l'autorité des saintes Ecritures, qu'ils ne reconnaissent point. A l'occasion, je te l'objecterai, puisque c'est une autorité commune entre toi et moi. Quant au Manichéen, ce n'est point parce que Dieu en est l'ouvrier, ce qu'il nie, que je lui prouve que ces créatures sont bonnes ; mais je m'appuierai plutôt sur leur bonté pour le forcer à confesser la bonté de leur auteur. Mais quand l'Apôtre, que les Manichéens se vantent d'accepter, vient nous dire : « Toute o créature de Dieu est bonne » ; comme il est évident de quelle créature il veut parler, c'est là un témoignage qui prouve contre eux, à moins qu'ils n'en viennent à prétendre qu'on a inséré des faussetés dans les livres qu'ils acceptent comme canoniques. Dès lors on peut toujours s'appuyer sur la bonté des créatures, pour leur faire avouer qu'elles sont l'oeuvre d'un Dieu bon, ce qu'ils nient. Or toutes les créatures sont bonnes à ce point que la raison s'appuie même sur les vices de celles qui sont créées vicieuses, pour affirmer que celles-là mêmes sont bonnes. Car le vice est contre nature, et si, avec raison, la nature ne nous plaisait pas, le vice de la nature n'aurait pas droit de nous déplaire. Ceci est à l'adresse des Manichéens qui prétendent que les vices sont des natures et des substances; nous en avons parlé plus longuement dans quelques-uns de nos opuscules, où nous montrons que le vice n'est pas une nature, et qu'il est le ruai parce qu'il est contre nature; que dès lors la nature est bonne en tant que nature. D'où l'on conclut que le Créateur de la nature n'est autre que le Créateur de ce qui est bien, et que dès lors, il est bon ; trais que dans sa bonté il

1. Voir ci-dessus, liv. II, n. 117 ; tom. XVI.

est infiniment supérieur à ses créatures, puisque le vice ne saurait aucunement l'atteindre, et qu'il en est ainsi non par l'effet de la grâce, mais par la propriété de sa nature. Donc toutes les natures, soit les natures sans défaut, soit les natures viciées après leur naissance, soit les natures viciées en naissant, ne sauraient avoir pour créateur que le Créateur du bien ; car, en tant que natures, elles sont bonnes, quels qu'en soient d'ailleurs les vices; leur Créateur est l'auteur de leurs natures et non de leurs vices ; et l'auteur même de ces vices est bon par sa nature dont Dieu est l'auteur ; mais mauvais au point de vue du vice qui met entre lui et sols auteur, qui est bon, la distance d'une volonté mauvaise. Telle est donc la raison que l'on peut opposer aux Manichéens, qui refusent de reconnaître l'autorité de cette parole : « Dieu a fait toutes choses, et elles étaient très-bonnes », quand il n'y avait encore aucun mal, ou de cette autre : « Toute créature de Dieu est bonne », quand ce siècle était déjà mauvais, puisque Dieu a fait tous les siècles.

Mais toi qui reconnais l'autorité des divines Ecritures, que l'on peut t'opposer à juste titre, pourquoi ne pas fixer ton attention sur ce livre où nous lisons que Dieu a bien fait toutes choses, que le meilleur des lieux fut le paradis que Dieu planta, et où Dieu souffrit tellement peu le moindre mal, qu'il

n'y laissa pas même l'image de l'homme, après qu'il eut péché par sa propre volonté? Et vous, dans ce lieu de bonheur et de splendeur où l'on ne saurait croire que le vice ait eu ou ait pu avoir entrée, soit dans les arbres, soit dans les plantes, soit dans les fruits, soit dans tel produit ou dans tel animal, vous ne craignez pas d'introduire chez les hommes les défauts du corps et de l'esprit, défauts avec lesquels naissent les hommes, comme nous vous le laissons déplorer, mais pas nier ! Car il vous faut bien le déplorer, quand vous ne trouvez aucune réponse et que vous vous obstinez dans votre opinion, qui vous impose l'absolue nécessité d'introduire dans le séjour si ravissant d'une si ravissante félicité, des aveugles, des louches, des chassieux, des sourds, des muets, des boiteux, des bossus, des contrefaits, des teigneux, des lépreux, des paralytiques, des épileptiques, et tant d'autres difformités de toutes sortes, et parfois même des monstres horribles avec des membres hideux (88) ou même nouveaux. Que dire des vices de l'âme, qui engendrent chez les uns la lubricité, chez les autres la colère, chez celui-ci la crainte, chez celui-là l'oubli, ici la nonchalance, et là l'idiotisme, et quelquefois une telle folie que l'homme préférerait vivre avec certains animaux plutôt qu'avec des hommes semblables ? Ajoutez à cela les gémissements de la mère qui enfante, les pleurs du nouveau-né, les déchirements de la maladie, les fatigues de la langueur, les souffrances nombreuses des mourants, et les dangers bien plus nombreux encore des vivants. Où trouver des paroles pour énoncer convenablement, ne fût-ce que brièvement, tous ces maux et de plus grands encore ? D'après votre erreur, mais évidemment contre toute pudeur, en levant le front ou en le cachant dans vos mains, vous voilà forcés de placer dans le paradis de Dieu tous ces maux, et de dire qu'ils y auraient existé quand même nul n'aurait péché. Dites-le, dites-le tout haut, pourquoi craindre de déshonorer par des vices si nombreux et si grands un lieu d'où vous bannit votre effroyable dogme ? Car si vous vous réserviez d'y entrer un jour, vous n'y jetteriez jamais ces saletés. Ou si vous avez dans l'âme assez de pudeur pour rougir, pour avoir en horreur de jeter en ce lieu de tels maux, si vous en êtes stupéfaits sans néanmoins renoncer à votre erreur qui consiste à proclamer que la nature humaine ne fut point viciée par la prévarication du premier homme ; répondez aux Manichéens d'où viennent ces maux, de peur qu'ils n'en concluent qu'ils viennent du mélange d'une nature étrangère et mauvaise. Pour nous, quand on nous fait cette question, nous répondons que cela ne résulte point du mélange d'une nature étrangère, mais de la prévarication de notre nature, par celui qui fut chassé du paradis, de peur qu'une nature damnée ne demeurât dans le séjour de la félicité, et qu'on ne rencontrât dans ce lieu d'où tout mal doit être exclu, les vices et les douleurs qui devaient s'attacher à la postérité du premier coupable. Mais vous, en niant que ces difformités, que ces malheurs soient le châtement des vices de notre nature, vous ouvrez la porte à ce mélange d'une nature étrangère, et dans votre infortune vous êtes forcés de venir en aide 'aux Manichéens, et dans votre erreur il-vous faut admettre ces maux dans le paradis, d'où les bannissait votre pudeur.

17. *Julien*. Mais, au contraire, considère combien est sérieux notre combat contre toi et contre le Manichéen, qui t'enveloppe toujours dans sa ruine, et combien prompt notre triomphe. Tout ce qu'il a vomi pour blâmer l'oeuvre divine, nous l'avons consigné aussitôt dans le sillon de notre définition, et nous le forçons à nous expliquer ce qu'est le péché, selon lui, ce qui n'est évidemment rien autre que la volonté désirant ce que défend la justice, et dont on peut s'abstenir librement. Qu'on admette cela, et tous ces buissons de contradictions, qui avaient meurtri le mélange des corps, sont arrachés radicalement, et même au delà, disait un ancien (1). Quant aux affections de la crainte et aux sentiments de la douleur, dont il a cru se servir pour soulever une tempête et noyer les hommes, loin de forcer au mal, elles sont regardées comme les freins de la bonne volonté, et dès lors comme des aides et des messagères de la justice. Qui pourrait redouter le jugement sans les avertissements de la crainte ? Quels secours trouver dans les gémissements de la pénitence sans l'expiation de la douleur et de la peine intérieure ? De quoi servirait la sévérité du juge, si le péché volontaire ne trouvait son expiation dans les châtements qu'il inflige? Tous ces témoignages nous disent assez haut que le péché n'est rien autre que la volonté libre méprisant les préceptes de la justice : et que la justice ne saurait subsister qu'en nous imputant les péchés qu'elle sait que nous avons librement prévus; et que dès lors aucune loi ne saurait nous faire un tort de ce qui nous est naturel, ni à personne un crime de ce qu'il n'a point fait, puisqu'il pouvait s'en abstenir. Cette doctrine met en déroute le Manichéen et le Traducien, qui s'efforcent, contrairement à toutes les lumières de l'intelligence, de transmettre par la génération un acte de volonté.

Augustin. Bien souvent déjà nous avons ré. pondu à toutes ces erreurs ; aussi, quiconque lit nos discussions et les retient, n'a pas besoin que je réponde chaque fois qu'il rencontre ton intarissable verbiage. Mais pour couper court à toute plainte, les esprits plus prompts me pardonneront, si je ne veux

pas me dérober aux plus tardifs. Voici donc ma réponse, au sujet de la définition du péché dont tu crois t'appuyer beaucoup. Dire que

1. Cicero, 2 *De finibus*.

89

le péché c'est la volonté recherchant ce que défend la justice, et dont on peut librement s'abstenir, c'est simplement déterminer le péché et non ce qui est aussi le châtement du péché, ou simplement le péché d'Adam, dont la faute si grave a produit la misère pour ses enfants, ce joug si lourd qui pèse sur eux dès la sortie des entrailles maternelles, et ce corps corruptible qui appesantit l'âme. Une loi bien courte lui faisait connaître ce que défendait la justice; et dès lors il avait toute liberté de s'en abstenir, puisque la chair ne se soulevait point alors contre l'esprit, mal qui a fait dire aux fidèles : « Vous ne faites point les choses que vous voulez (1) ». L'aveuglement du cœur, qui nous fait ignorer ce que défend la justice, la violence des convoitises qui domine celui-là même qui sait ce qu'il doit éviter, ce ne sont point là seulement des péchés, mais des peines du péché. Et c'est pourquoi cela n'est point renfermé dans cette définition du péché, qui se borne à déterminer le péché, et non ce qui est aussi la peine du péché. Quiconque ignore ce qu'il doit faire, et fait alors ce qui n'est point à faire, n'est pas libre de s'abstenir, puisqu'il ne sait ce qu'il faut éviter. De même celui qui est, selon vous, sous le poids, non de son origine, mais de ses habitudes jusqu'à s'écrier : « Je ne fais point le bien que « je veux, mais je fais le mal que je hais (2) », comment peut-il s'abstenir librement du mal qu'il ne veut point, mais qu'il fait, qu'il hait et qu'il commet? S'il était au pouvoir de l'homme de se délivrer de ces peines, on n'invoquerait point Dieu ni contre l'aveuglement, quia fait dire : « Eclairez mes yeux », ni contre les désirs coupables, ainsi qu'il est dit « Que nulle iniquité ne domine sur moi (3) ». Or si toutes ces choses dont on n'est pas libre de s'abstenir, n'étaient point des péchés, le Psalmiste ne dirait point: « Ne vous souvenez point des fautes de ma jeunesse ni de mon ignorance (4) ». Il ne serait pas dit non plus « Vous avez rassemblé mes péchés en un fais celui, et vous m'avez compté ce que j'ai fait malgré moi (5) ». Cette définition du péché, tel que Adam le commit, lui qui savait ce que défendait la justice, et qui n'évita point ce qu'il lui était libre d'éviter, peut triompher des Manichéens ; mais ce triomphe est en notre faveur, puisque nous proclamons que

1. Galat. V, 17. — 2. Rom. VII, 15. — 3. Ps. CXVIII, 133. — 4. Id. XXIV, 7. — 5. Job, XIV, 17, selon les Septante.

de là découlent sur l'humanité tous les maux que nous voyons peser sur les enfants, et qui a fait dire à l'auteur sacré, à propos du péché : « Nul n'est exempt de souillures, pas même l'enfant qui ne compte qu'un seul jour sur la terre (1) ». Mais toi, en niant ces doctrines, tu t'efforces, par ton funeste plaidoyer, d'accabler encore notre nature, en l'empêchant de chercher la délivrance de ses maux et quant au Manichéen, tu lui permets d'introduire une nature étrangère, coéternelle à Dieu, quand on lui demande d'où vient le mal. Il ne vient point, pour accuser la nature, nous jeter à la face l'appréhension de la crainte ou le sentiment de la douleur, que tu as voulu faire valoir contre lui, « parce que la crainte et la douleur sont les aides « et les messagères de la justice » ; puisque la crainte du jugement éloigne du péché, et que la douleur excite le repentir. Ce n'est point là ce que l'on te demande, mais bien où est la peine de la crainte chez les enfants qui n'évitent point le péché, et pourquoi ces grandes douleurs chez ceux qui ne commettent point le péché. Tu as dit en effet : « De quoi servirait la sévérité du juge, si la peine de la douleur imposée n'était un châtement pour le péché volontaire? » Où est donc la justice à faire peser la douleur du châtement sur ceux qui n'ont aucun péché volontaire ? Ce qui prouve combien sont vaines et frivoles ces louanges que tu as données à la crainte et à la douleur. Il y a là, en effet, de grands supplices que n'endureraient point, dès leur naissance, ces jeunes et nouvelles images de Dieu, et cela par le jugement le plus juste et la souveraine puissance de Dieu, si la culpabilité ne leur venait de l'antique péché d'origine. Enfin, dans le paradis, si nul n'eût péché et que des enfants fussent nés de ceux que Dieu avait unis par une véritable bénédiction, loin de nous de croire que nul, soit grand, soit petit, eût subi ces tourments. Il y a une souffrance non-seulement dans la douleur, ce qui est évident, mais aussi dans la crainte, selon le témoignage de l'Écriture (2) : loin de nous de croire qu'il y eût eu le moindre tourment dans le lieu de délices. Dès lors, quel que soit leur âge, qu'eussent-ils pu craindre si

nul ne les eût fait craindre ? De quoi se plaindre si nul ne les eût blessés? Dans cette vie pénible, où nous

1. Job, XIV, 4. — 2. I Jean, IV 18.

90

avons été jetés pour souffrir, chassés que nous étions du paradis de délices, il reste, même chez ceux dont les fautes sont pardonnées, le poids des douleurs et des craintes, afin de mettre à l'épreuve notre foi à cette vie future, où nous ne souffrirons rien de tout cela non-seulement dans nos propres peines, mais pas même dans les peines de nos petits enfants ; car ce n'est pas pour les exempter de ces peines, que nous demandons pour eux la régénération, mais pour qu'ils soient admis dans ce royaume où il n'y aura rien de tel. Telle est la vraie foi, la foi catholique, méprisée par toi, et que même tu essayes de réfuter dans ton langage bruyant et ampoulé : et quand le Manichéen te demandera d'où viennent les maux que souffrent les enfants, tu seras à bout malgré ta loquacité ; dès lors, en effet, que tu nies le péché originel, il lui sera facile de te briser le front et d'introduire la nature étrangère du mal. Mais la foi catholique ne craint point ce qui te paraît impossible, « qu'une affaire de volonté devienne une affaire de génération », quand elle entend Dieu qui nous dit qu'il recherche les péchés des pères sur la troisième et sur la quatrième génération des enfants (1). L'affaire de la volonté qui constitue le péché des pères, devient une affaire de génération, quand elle est vengée sur les enfants : Abraham, père du peuple juif, et de qui Melchisédech reçut la dîme, fit un acte de volonté en donnant la dîme à ce prêtre; et toutefois l'Écriture nous atteste que ses fils qui étaient en lui payèrent alors la dîme (2) ; ce qui serait impossible, si une affaire de volonté ne devenait une affaire de génération.

18. *Julien*. O foi de notre Dieu et des hommes ! Peut-on trouver d'aussi monstrueux imposteurs dont tous les soins, toutes les études aboutissent à tourner tout en mauvaise part ! Quoi de plus monstrueux que ce langage de notre carthaginois ? Ce qui était de la nature, nous dit-il, n'a pas eu d'éternelle durée, et ce qui venait de la volonté s'est tout d'abord attaché aux membres. Adam fut créé bon selon lui, l'innocence lui était naturelle, il était au-dessus des autres créatures par une noblesse toute particulière ; en lui brillait l'image du Créateur. Le libre arbitre lui fut octroyé en ce sens qu'il pouvait se diriger à son gré et par son propre jugement, et ce qui, dans, sa création, l'élevait au-

1. Exod. XX, 5 ; XXXIV, 5. — 2. Hébr. VII, 9, 10.

dessus des autres créatures, c'est la faculté ou de faire le bien ou le mal, ou d'éviter l'un ou l'autre. Mais son jugement secoua tout frein, et dans sa liberté d'esprit choisit volontairement le mal, et dès lors il perdit tous les dons de sa nature : il n'y eut que le péché et la nécessité de pécher qui lui demeurèrent inséparablement. Telle est la doctrine que j'ai nommée monstrueuse. Il y a en effet un prodige inouï à dire : cet être est bien conditionné quand il est, d'une part, exposé à perdre les biens qui lui sont naturels, et que le mal, ou ce qui est volontaire, s'attache à lui inséparablement.

Augustin. Dire qu'un être est bien conditionné, quand il peut perdre les biens de sa nature et qu'il ne saurait se séparer du mal qu'il a voulu, c'est là une monstruosité selon toi : et ce langage t'étonne si fortement dans notre bouche, que tu en appelles à la foi de Dieu et des hommes, comme si tu souffrais d'entendre parler ainsi. Mais je t'en supplie, calme ces fureurs afin d'écouter plus tranquillement ma réponse. Qu'un homme se crève les yeux volontairement, ne perdra-t-il pas un bien naturel qui est la vue, et le mal volontaire, ou la cécité, ne sera-t-elle pas inséparablement en lui ? Est-il vrai dès lors qu'un être soit mal conditionné parce qu'il peut perdre le bien de sa nature, et que le mal volontaire soit inséparable de lui ? Pourquoi, dès lors, ne dirais-je pas à mon tour Foi de Dieu et des hommes ! Est-il possible que des choses si évidentes, et placées sous ses yeux, il ne les voie point, cet homme qui veut paraître si subtil, si érudit, si philosophe, si dialecticien ? Qui donc en se privant volontairement d'un membre, ne perd point l'avantage naturel de l'intégrité, pour hériter à jamais du mal de l'amputation ? Mais peut-être diras-tu que cela ne saurait arriver que dans les biens du corps et non dans ceux de l'esprit. Pourquoi donc, en disant les biens naturels ou les maux volontaires, n'ajouter pas de l'esprit, de peur que des exemples tirés du bien ou du mal du corps ne viennent détruire ton assertion si prompte et si inconsidérée ? Est-ce un oubli de ta part ? N'allons pas plus loin, c'est de l'humanité ; mais voici

toujours devant nous cet homme qui s'écrie : « Je ne fais pas le bien que je veux, a mais je fais le mal que je ne veux pas (1) »

1. Rom. VII, 15

91

te montrant ainsi qu'il est certains biens de l'âme qui périssent par suite d'une volonté mauvaise, de telle sorte qu'une bonne volonté ne les fasse point revenir, à moins que Dieu ne fasse ce qui est impossible à l'homme, lui qui peut rendre la lumière dont on s'est volontairement privé, comme des membres volontairement amputés. Que répondre ensuite au sujet du diable qui perdit sa bonne volonté d'une manière irréparable ? Diras-tu qu'il pouvait la recouvrer ? Ose le dire, si tu le peux. Ou plutôt, avoue que toutes ces objections ne te sont point venues dans l'esprit, et que cet oubli t'a fait jeter en avant une pensée téméraire. Du moins, sur mon avis, redresse-toi. Ou bien ton obstination ne te laisserait-elle point redresser ce que tu as avancé si témérairement, et alors la honte de t'amender te confirmerait-elle dans ton erreur ? Il faut, je le vois bien, prier pour toi ce Dieu qu'implorait l'Apôtre en faveur d'Israël, lui demandant la guérison de ceux qui, dans l'ignorance de la justice de Dieu et dans leur témérité à établir leur propre justice, ne se sont point soumis à la justice de Dieu (1).

Tels vous êtes, en effet, vous qui, vous efforçant d'établir cette justice qui est la vôtre, et que vous façonnez à votre guise, ne demandez point à Dieu la justice véritable, appelée justice de Dieu, non parce qu'elle est celle qui rend Dieu juste, mais parce qu'elle vient de Dieu ; de même que l'on dit que le salut est du Seigneur (2), non que le Seigneur soit sauvé, mais bien parce qu'il nous sauve. De là cette parole du même Apôtre : « Afin que je sois trouvé en lui, non pas avec ma propre justice qui vient de la loi, mais avec celle qui vient de la foi, justice venant de Dieu (3) ». Telle est cette justice de Dieu, que ne connaissaient point les Israélites, lesquels voulaient établir leur justice provenant de là loi : justice que Paul détruit sans détruire la loi, mais bien l'orgueil de ceux qui s'imaginaient que la loi suffisait, et que, au moyen du libre arbitre, ils accomplissaient la justice de la loi ; ils ignoraient la justice qui vient de Dieu, qui nous fait accomplir les prescriptions de la loi par le secours de celui qui porte sous sa langue la loi et la miséricorde : la loi, parce qu'il commande ; la miséricorde, parce qu'il nous aide à faire ce qu'il ordonne (4).

1. Rom. X, 1-3. — 2. Ps. LII, 8. — 3. Phil. III, 9. — 4. Prov. III, 16, selon les Septante.

Appelle de tes vœux cette justice, ô Julien, et ne va point te confier en ta vertu : oui, dis-je, appelle cette justice qui vient de Dieu ; que le Seigneur te la fasse désirer, te la fasse obtenir. Dans l'orgueil de ta patrie terrestre, garde-toi de mépriser ce Carthaginois qui t'avertit ou qui te réprimande. Parce que Apulie t'a vu naître, ne t' imagine point être supérieur par la nation à ces Carthaginois que tu ne saurais dominer par la pensée. Evite les peines et non les *Pænni* ; pour nous autres *Pæni*, tu ne saurais échapper à nos contradictions, tant que tu voudras mettre ta confiance dans ta vertu : le bienheureux Cyprien fut aussi un *Pænus* (2), lui qui a dit qu'il ne faut nous glorifier en rien, puisque rien n'est à nous.

19. *Julien*. Mais, va nous dire quelqu'un, oseras-tu nier que cette innocence dans laquelle il avait été créé fut perdue par le péché ? Quoique la possibilité de retourner au bien ne soit point en effet détruite par le péché, il est certain, toutefois, que le mérite de cette innocence dans laquelle fut créé le genre humain, se perd par le vice de la volonté. Qu'il en soit ainsi, je n'en disconviens pas ; et c'est ce que je veux éclaircir par les exemples cités. En effet, dès qu'il est dans la condition de ces qualités qui nous font appeler bons ou méchants, d'agir au gré de la volonté, et qu'il est ici quelque chose de si strictement établi, que même l'innocence, qui devance chez l'homme tout acte de volonté et lui est naturelle, ne pourrait néanmoins se maintenir dans une âme qui la repousserait, ce droit de la volonté est tellement supérieur du côté du mal, qu'une faute commise volontairement ne subit aucune tyrannie, en entraînant la raison à sa perte. Sans doute une bonne qualité, échue à l'homme dans sa création, n'était point immuable (car on ne saurait dire qu'un homme est libre, s'il ne peut varier ses propres mouvements) ; à plus forte raison une qualité mauvaise n'a pu lui échoir, comme immuable et rationnelle ; autrement la liberté sentirait du côté du mal une influence que, dans sa constitution, elle n'avait pu supporter de la part du bien.

Augustin. Tu as donc enfin trouvé, et quoique bien tard ton intelligence te fournit de quoi détruire tes sentiments téméraires. Tu

1. Cypr., lib. in *ad Quitin.*, c. 4.

92

as dit, en effet, « qu'un bien naturel, qui est l'innocence, peut périr par le vice de la volonté » ; et dès lors tu as démontré que l'on peut perdre un bien si précieux, qui est tellement dans la nature, non du corps, mais de l'esprit, que Dieu, en formant l'homme, l'a gratifié d'un tel bien. Qu'une telle pensée te fût venue à l'esprit auparavant, tu n'aurais point vu une horreur, une monstruosité à dire « qu'un être est bon, quand il pourrait perdre ses biens, même naturels », puisque tu en viens toi-même à croire qu'en fait des biens et des maux, mais volontaires, on peut les perdre ; tandis qu'il est habituel chez toi de prêcher que les biens de la nature sont inamissibles. Tu as dit, en effet, ailleurs « que les qualités naturelles d'une substance persévèrent en elle du commencement à la fin », dans le dessein de prétendre que l'homme ne saurait perdre ce libre arbitre dont Dieu l'a gratifié en le créant, surtout que tu soutiens que les maux de la volonté ne sauraient effacer les biens de la nature. Aussi nous accusez-vous de vouloir tourner tout en mal, comme si nous disions que les maux de la volonté sont inamissibles, tandis que l'on peut perdre les biens de la nature : ce qui est loin de nous, puisque nous enseignons que l'on peut perdre les uns et les autres, mais que les maux causés par une volonté libre peuvent être effacés par la divine miséricorde, ou par la volonté humaine, délivrée toutefois par Dieu et préparée par le Seigneur. Pour toi, qui nous dis qu'une volonté mauvaise peut, nous faire perdre les biens de la volonté, non ceux de la nature, voilà que tu- as trouvé et même avancé que l'innocence, qui est un bien de la nature, peut se perdre par, le mal de la volonté. Et l'innocence, pour peu que tu y réfléchisses, est un bien, supérieur au libre arbitre, puisque l'innocence ne se compte que parmi les biens, tandis que le libre arbitre se compte parmi les biens et parmi les maux.

Mais une question qui n'est pas à mépriser est de savoir si un acte dépravé de la volonté peut tuer l'innocence de manière que la bonne volonté ne la puisse recouvrer. De même, en effet, qu'un acte de volonté ne saurait nous rendre des membres qu'un acte de volonté nous a enlevés, voyons également, sur un terrain bien dissemblable, à la vérité, celui de l'esprit, s'il n'en est pas de même quant à la perte de l'innocence, si nous pouvons la perdre par un mouvement volontaire, et non la recouvrer. Car, au sujet de la virginité, par exemple, qu'elle périsse par une volonté impure, on peut revenir à la pudeur, mais à la virginité, jamais. Toutefois on répond encore que l'intégrité virginale de la chair est plutôt corporelle que spirituelle; et que, dès lors que la dispute roule sur l'innocence et sur un sujet spirituel, il nous faut considérer si, après le péché, la volonté ne nous ramène pas plutôt à la justice qu'à l'innocence, comme elle nous ramène à la pudeur, et non à la virginité. De même, en effet, que l'injustice est opposée à la justice, de même à l'innocence on oppose non point l'injustice, mais la culpabilité que la volonté de l'homme ne saurait détruire, bien qu'elle vienne de son fait. Croire, en effet, qu'un pénitent efface complètement sa faute, c'est n'être point dans la vérité : c'est Dieu sans doute qui nous donne la pénitence, comme l'Apôtre nous l'affirme dans cette parole : « Dieu peut un jour leur accorder la pénitence (1) », mais il est clair que Dieu efface la culpabilité, en octroyant à l'homme son pardon, et non l'homme en faisant pénitence. Il faut en effet nous souvenir de « celui qui ne trouva point lieu à la pénitence, bien qu'il la demandât avec larmes (2) ». Il y eut donc chez lui et repentir et culpabilité, puisqu'il n'obtint pas son pardon: et ceux-là aussi qui diront en eux-mêmes, « se repentant. et gémissant dans l'angoisse de leur esprit : De quoi nous a servi notre orgueil (3) ? » ceux-là aussi demeureront coupables éternellement, puisqu'ils n'obtiendront point leur pardon; de même que celui dont le Seigneur a dit : « Il n'obtiendra point là ; rémission, et demeurera coupable d'un péché éternel (4) ». Telle est la preuve que l'innocence, ce grand bien de l'homme, bien de la nature, puisqu'elle échut au premier homme, lors de sa création, et que, selon vous, tout homme l'apporte en naissant, se peut perdre par la volonté de l'homme et ne peut se recouvrer ; et la culpabilité, ce grand mal opposé à l'innocence, voilà qu'il est au pouvoir de l'homme de l'encourir, puisque cela dépend de la volonté; mais non de s'en laver. Comprends-tu comment se trouve en défaut cette règle. que tu fais générale, et d'après laquelle tu prétendais que

nous ne saurions perdre volontairement un bien qui est naturel: quand nous prouvons que non-seulement on peut le perdre, mais aussi qu'il n'est pas au pouvoir de la volonté, du moins humaine, de le recouvrer ? Quant à Dieu, il peut effacer notre faute et nous rappeler à l'innocence. Pourquoi donc refuser de croire que la liberté de faire le bien se peut perdre par la volonté humaine, et ne peut se recouvrer que par la volonté divine ; quand tu entends dire à l'homme : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je ne veux pas (1) » ; et qu'après de telles paroles, il s'écrie : « Qui me délivrera ? » puis ajoute : « La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur (2) ? » Mais, diras-tu, ce serait à tort qu'on dirait que l'homme est libre, s'il ne pouvait varier ses propres mouvements. Tu ne vois point que tu enlèves la liberté à Dieu lui-même, et à nous, puisque nous ne pourrions plus nous tourner, soit du côté du mal, soit du côté du bien, quand nous commencerons à goûter dans son royaume l'impérissable vie (2). Et toutefois notre liberté n'en sera que plus heureuse, alors que nous ne pourrions plus être esclaves du péché, non plus, que Dieu lui-même, mais que lors nous serons par sa grâce ce qu'il est par nature.

20. *Julien*. Quel parasite a vanté par ses flatteries les forces d'un glorieux soldat, comme le Traducien l'a fait pour le diable ? Ce que l'on peut reconnaître à la mesure des sentiments. Quand Dieu fit l'homme, il daigna pétrir cette matière limoneuse qui dut prendre la forme de l'homme sous la main du Créateur. Il y avait donc là, tout formé, un simulacre d'ailleurs pâle et froids, recouvrant l'esprit qui devait lui donner la force et la beauté. Alors, au souffle auguste de son auteur, l'âme créée et pleine de vie se répandit dans les entrailles qui s'épurent : alors tous les sens s'éveillèrent pour leurs fonctions. Et ce nouvel habitant donna tout en entrant, aux entrailles la chaleur, au sang la couleur, aux membres la vigueur, à la peau la blancheur. Vois quelle tâche se donna la divine Miséricorde pour former l'homme ; et même après l'avoir fait, Dieu, dans sa tendresse, ne l'abandonna point : le voilà placé dans un lieu de délices, enrichi par les dons du Créateur. Non content de l'avoir ainsi comblé, Dieu lui fit l'honneur

1. Rom. VII, 15. — 2. Id, 24, 25.

de s'entretenir avec lui et lui donna un précepte afin qu'il comprît sa liberté et vit par quel moyen il pourrait se concilier la bienveillance de son Créateur: précepte peu étendu, afin que l'homme ne fût point surchargé par une loi trop détaillée; un seul fruit défendu devait mettre sa piété à l'épreuve. Ensuite, pour lui donner une compagne qui le rendît père, la noble main qui l'avait créé le toucha de nouveau ; il eut la faveur d'un nouveau colloque avec Dieu. Or tous ces biens qui lui viennent de Dieu, biens si prolongés, si nombreux, si grands : création, faveurs, préceptes, entretiens, n'imposèrent point à l'homme la nécessité du bien; mais le diable, qui se trouve dans ces lieux, avec non moins de timidité que de ruse, échange avec la femme! quelques paroles assez courtes, lesquelles, néanmoins, ont la force de changer les dons de la nature, et même de détruire tous les biens de leur création, de les mettre sous l'empire de la nécessité du mal, de faire de cette image de Dieu dans l'esclavage, la possession de Satan. Quoi de plus fort, de plus excellent, de plus grandiose, que ce pouvoir de Satan, si la moindre conversation lui suffit pour faire ce que Dieu n'a pu obtenir par ses oeuvres, ni par ses faveurs ? Il devient évident que vous plaidez en faveur de celui dont vous exagérez si fort la puissance, et que vous êtes loin d'être d'accord avec nous sur le culte d'un Dieu dont nous proclamons la souveraine justice et la souveraine puissance, qui est puissant et environné de vérité (1), qui humilie comme en le blessant, l'orgueilleux, c'est-à-dire le diable et le Manichéen, et vous ses disciples, qui calomniez la nature pour ne point avouer que vous péchez spontanément. Notre Dieu, donc, par la force de son bras, dispersa ses ennemis, et ni vous ni les Manichéens, n'avez rien pu alléguer qui ne se brisât sous la foudre de sa vérité.

Augustin. Nous ne sommes point les flatteurs du diable, dont la puissance est subordonnée à celle de Dieu, et nous ne poussons point l'adulation jusqu'à chanter son pouvoir, comme tu nous en fais le reproche. Plût à Dieu que ni vous, ni tous les hérétiques, n'en fussiez point les soldats, vous dont il répand les dogmes par vos langues comme autant de traits mortels. L'Apôtre a dit : « Rendons :

1. Ps. LXXXVIII, 9.

grâces à Dieu qui, en nous éclairant de sa lumière, nous a rendus dignes d'avoir part au sort et à l'héritage des saints, qui nous a arrachés de la puissance des ténèbres, pour nous transférer dans le royaume de son Fils bien-aimé (1) » ; et vous nous empêchez de rendre ces actions de grâces pour les petits enfants, puisque vous soutenez qu'ils ne sont point sous la puissance du diable; et pourquoi, sinon pour qu'ils n'en soient point arrachés, ni l'apanage du diable diminué ? Et Jésus qui, par ce même nom qui est le sien, a sauvé son peuple de ses péchés, Jésus dit : « Nul n'entre dans la maison du fort, pour lui enlever ce qu'il possède , sans avoir auparavant lié le fort (2) »; et vous, dans ce peuple du Christ, qu'il a délivré de ses péchés, vous prétendez qu'il n'y a point de petits enfants , et vous ne voulez point qu'ils soient liés de leurs propres péchés comme du péché d'origine : vos discours mensongers diminuent la puissance de Celui que la vérité appelle fort, et votre hérésie le fait trop fort pour délivrer les petits enfants. Jésus dit: « Le Fils de l'homme est venu chercher ce qui avait péri (3) » , et vous lui répondez . Il n'est point nécessaire de chercher les petits enfants, parce qu'ils n'ont point péri ; et ainsi vous éloignez d'eux les soins du Sauveur, pour les exposer davantage aux meurtrissures du démon. Jésus dit : « Ceux qui sont en santé n'ont pas besoin de médecin, mais ceux qui sont malades; je ne suis point venu appeler les justes, mais les pécheurs (4) » ; et vous lui dites : Vous n'êtes point nécessaire pour les petits, qui ne sont pécheurs ni par leur volonté propre, ni par leur origine humaine. Ainsi donc, en détournant ceux qui n'ont point la santé de la venir chercher près du médecin, vous les exposez doublement à la tyrannie mortelle du diable. Combien serait-il donc plus facile de supporter en vous, des parasites chantant, dans leurs adulations, les louanges du diable , que des spadassins ou des satellites secondant son oeuvre par de fausses doctrines !

Tu nous racontes longuement et dans un style pompeux, comment Dieu forma l'homme du limon de la terre, l'animal de son souffle, lui fit don du paradis, l'avertit par un précepte, et prit tellement soin de ne

1. Coloss. I, 12. — 2. Matth. XII, 29. — 3. Luc, XIX, 10. — 4. Marc, II, 17.

lui être à charge en aucune manière, qu'il n'entendit point ce précepte, pour ne point faire peser les détails d'une loi sur l'homme qu'il avait fait avec tant de bonté. Pourquoi donc aujourd'hui le poids de ce, corps corruptible qui appesantit l'âme (1) ? Pourquoi ce joug si lourd qui pèse sur les enfants d'Adam depuis leur sortie du sein de leur mère (2), puisque Dieu ne voulut point surcharger Adam d'une loi trop multipliée ? Vous voyez dès lors, que si nul n'eût péché dans le paradis, la fécondité des premiers époux eût rempli du genre humain ce lieu d'une si grande félicité, de telle sorte que le corps corruptible n'appesantirait point l'âme, qu'un joug si lourd ne pèserait point sur les hommes dès leur naissance, que les petits enfants ne seraient point en butte à la fatigue et à la douleur. D'où viennent toutes ces peines qu'on ne saurait attribuer à je ne sais quelle nature mauvaise, comme l'imagine ou le croit le Manichéen, nature étrangère et néanmoins mêlée à la nôtre ; d'où viennent-ils, sinon de notre nature viciée par la faute du premier homme ? Mais toi, homme ingénieux et prudent, tu t'étonnes et tu ne saurais croire que deux ou trois paroles du diable, échangées avec la femme, aient eu assez de puissance pour ruiner tous les biens de la nature , comme si c'était là le résultat de ces mêmes paroles et non du consentement de celle qui les écoutait; mais c'est l'homme qui a volontairement perdu ce bien, qu'on ne saurait recouvrer par la volonté de l'homme, mais par celle de Dieu, qui seul, dans sa souveraine justice, dans sa souveraine puissance, dans son infinie miséricorde, jugera s'il est bien de le rendre et à qui il est bon de le rendre : de même que dans le corps, nous l'avons dit déjà, l'homme peut volontairement se priver de la vue; qu'il le fasse, il en résulte la cécité , qu'il faudra nécessairement souffrir sans que la volonté la puisse emporter; ainsi dans l'esprit l'homme peut volontairement perdre l'innocence, et non la recouvrer volontairement. Vois plutôt que ces misères avec lesquelles naissent les hommes, et qui ne leur eussent pas été transmises par la génération dans la félicité du paradis, ils ne les auraient pas même aujourd'hui en héritage, si la nature ne fût pas sortie viciée du paradis. Voilà de l'évidence, ouvre les yeux;

1. Sap, IX, 15. — 2. Eccli. XL, 1.

Car les misères des mortels enfants d'Adam, depuis leur sortie du sein de leur mère, ne sont point pour nous de ténébreuses conjectures, nous les voyons bien clairement. Et comme elles ne viennent pas du mélange d'une nature mauvaise et étrangère, elles viennent, sans aucun doute, de la dépravation de notre nature. Garde-toi de voir une indignité dans l'assujettissement de la créature de Dieu au diable ; il n'en serait pas de la sorte si le jugement de Dieu pouvait éluder cette damnation autrement que par la grâce de Dieu. Bien que l'homme, par l'excellence de sa nature, soit l'image de Dieu, créé à la ressemblance de Dieu, il n'est pas étonnant que, par la dépravation de sa nature, il devienne semblable à la vanité, ni que ses jours s'écoulent comme l'ombre; mais toi, dis-nous pourquoi ces innombrables images de Dieu, qui ne pèchent point dans leur tendre enfance, ne sont admises dans le royaume de Dieu qu'à la condition de renaître. Il y a en elles quelque chose qui leur mérite le joug du diable, qui les rend indignes de régner avec Dieu, dont la lumière, si tu en jouissais, te préserverait de comparer avec tant d'arrogance tes paroles à la foudre.

21. *Julien*. Il est donc de la dernière évidence que nulle différence ne sépare Augustin de son maître, et que ses discussions aboutissent à prouver que la nature d'Adam, non moins que celles des autres, est de la pire condition. Enfin, pour parler encore avec lui du sujet de nos discussions, il est évident qu'à ses yeux la faute du premier homme ne fut pas du même genre que les autres fautes. Dire, en effet, que les [péchés des temps qui suivirent ne se transmettent point avec la nature, par exemple, que les enfants d'un voleur, d'un parricide, d'un incestueux, ne naissent point avec les crimes de leurs parents, qu'il n'est aucun crime, à l'exception de ce seul crime, qui se transmette par la génération, c'est montrer clairement que, selon toi, cette désobéissance n'est point du même genre que toutes les autres. Considère donc la brièveté, la clarté de notre question. Si le péché commis par Adam fut un acte de volonté et put devenir naturel, pourquoi ceux qui commettent chaque jour une volonté coupable ne retomberaient-ils point sur les enfants comme un préjudice et une ignominie? Que si ces crimes, non moins atroces que nombreux, ne se transmettent point par la génération, d'après quelle loi, quelle condition, quel privilège, prétendez-vous que le seul péché d'Adam se transmette? Dans les péchés que nous connaissons, que la loi condamne, que la justice punit, s'il n'y en a que d'un seul genre, et si le péché du premier homme fut commis par la volonté et justement châtié, pourquoi ne pas juger des autres d'après lui, ou de lui d'après les autres? Ou, s'ils ne peuvent se rendre un mutuel témoignage, quelle impudence n'y a-t-il point à nier que ce péché primitif soit d'une condition différente des autres, c'est-à-dire le fruit, non plus de la volonté, mais d'une corruption naturelle?

Enfin, avec ta doctrine de transmission pousse l'audace jusqu'à définir tout péché, je ne parle pas seulement de ce péché primitif, mais de ceux qui se commettent maintenant, comme le sacrilège, la prostitution, ou tout autre péché, c'est-à-dire qu'il te plaise de nous expliquer comment on peut les définir. Tu nous diras, sans doute, que c'est la volonté désirant ce que la justice défend, et dont on est libre de s'abstenir. Car si la volonté n'était point mauvaise, le péché ne pourrait exister. Vois ici combien nous avons raison de protester contre une telle doctrine. Quelle absurdité ! quelle insupportable impudence ! D'après ta définition, le péché n'existe que par une volonté libre et prohibée par la justice ; tandis que la croyance à un mal naturel nous désigne un péché avec lequel nous naissons et qui n'est point volontaire. Il n'est donc pas vrai qu'il n'y ait de faute que celle que commet la volonté ; puisque voilà un crime, et le plus grand de tous, qui n'est point spontané et que nous apportons en naissant. Renonce donc à cette définition du péché, qui est aimée des catholiques, mais qui n'a pas même chez vous droit d'hospitalité, et après l'avoir délaissée, montre-nous que tu n'as aucune alliance avec ceux qui attaquent la substance par haine du mal. Et, pour résumer notre discussion, ou il faut enseigner que nul péché n'est volontaire, s'il y a quelque péché naturel, ou qu'il n'y a point de péché naturel, si l'on veut que tout péché soit volontaire ; et dès lors, ou bien tu nieras qu'il soit impossible que le péché naisse avec nous, te rangeant ainsi dans la croyance catholique; ou (96) bien, si tu persistes à dire que non-seulement tel péché, mais le plus grand de tous, nous vient par la nature, et sans aucune volonté, il te faut t'enrôler parmi les Manichéens, dont tu embrasses les doctrines.

Augustin. Tu crois me faire une grande peine en me disant que je ne diffère en rien de mon maître; mais je prends tes injures pour des éloges, et au point de vue de ma foi je comprends comme il faut comprendre, non point ta pensée, mais ce que disent tes paroles: car tu dis vrai sans le savoir, semblable à Caïphe, ce pontife persécuteur de Jésus-Christ, qui méditait le crime et qui donnait, sans le

savoir, des conseils salutaires. C'est une joie pour moi, dans cette question qui nous occupe, de ne différer en rien de mon maître; d'abord parce que c'est Dieu qui m'a enseigné que les enfants sont morts s'ils ne reçoivent la vie de Celui qui est mort pour tous; ainsi que le rappelle l'Apôtre dans ces paroles : « Donc tous sont morts, et il est mort pour tous (1) ». Et toi, dans tes contradictions, tu ne veux pas que les enfants soient morts, de peur qu'ils ne soient vivifiés dans le Christ, tandis que tu confesses que le Christ est mort même pour les enfants. Voilà ce que m'enseigne Jean, cet apôtre du Précepteur de, tous, qui nous dit que « le Fils de Dieu est venu pour détruire les oeuvres du diable (2) » que vous ne voulez point détruire chez les enfants, comme s'il n'était point venu pour eux, Celui qui est venu détruire les oeuvres du diable. Je ne dois point renier pour maîtres ceux dont les travaux littéraires m'ont aidé à comprendre cette doctrine. Mon maître c'est Cyprien, qui vous dit que l'enfant, né d'Adam selon la chair, a contracté, dès sa naissance, la contagion de la mort antique, et que dès lors il lui est plus facile d'arriver à la rémission des péchés; qu'on lui remet, non ses propres fautes, mais celles d'un autre. Mon maître c'est Ambroise, dont j'ai lu les livres non-seulement, mais entendu les paroles, et qui m'a plongé dans le bain de la régénération. Tout inférieur que je lui sois en mérites, je confesse et même je proclame que, dans le sujet qui nous occupe, je ne diffère en rien de cet illustre maître. Loin de toi la téméraire audace de lui préférer Pélagé, ton maître, qui m'est, contre toi, un témoin en

1. II Cor. V, 14, 15. — 2. II Jean, III, 8.

faveur d'Ambroise; car Pélagé a dit que pas même ses ennemis n'osaient attaquer sa foi et le sens très-pur qu'il donnait aux saintes Ecritures. Et tu pousses l'audace jusqu'à le blâmer, jusqu'à ne voir qu'un commentaire manichéen dans ce qu'il dit au sujet du désaccord de notre chair, que la faute du premier homme a inoculé à notre nature, ainsi que dans ses pensées et ses enseignements sur la nature humaine viciée par Adam. Il est vrai que, à l'égard de cet homme illustre, tu respectes quelque peu le témoignage de ton maître, puisque tu n'oserais l'attaquer ouvertement; mais lever devant aloi ton front insolent, pour me couvrir nommément de tes injures et de tes malédictions, c'est accuser avec d'autant plus d'injustice, que tu le fais d'une manière plus détournée, et Ambroise et tant d'autres illustres et grands docteurs de l'Eglise catholique, qui ont eu et enseigné les mêmes doctrines. Je défends dès lors contre toi, et ma foi et la foi de ces hommes dont tu n'oserais te faire ouvertement des ennemis, et qui, malgré toi, sont tes juges.

Or, en face de pareils juges, loin de nous ces raisonnements dans lesquels tu compares à ce grand péché, à la faute du premier homme, les péchés qui suivirent, avec cette pensée que si le crime du premier homme a changé la nature du genre hu. main, les péchés des pères devraient aujourd'hui changer la nature des enfants. En parlant ainsi, tu ne considères point que ces premiers pécheurs, après la grande faute qu'ils commirent, furent chassés du paradis et sévèrement tenus à l'écart de l'arbre de vie. Est-ce que les coupables de nos jours sont précipités de ce monde en des terres inférieures, quelque grands que soient les crimes qu'ils aient commis ici-bas? Sont-ils donc éloignés de l'arbre de vie, qui n'existe point dans cette vallée de misères? Mais le genre humain n'a d'autre habitation, d'autre vie que celle des hommes impies, tandis que nous voyons que pour les premiers impies, ni le lieu ni la vie d'avant le péché ne put continuer après le péché. Il aurait donc fallu, d'après notre opinion, que les jeunes enfants, que n'enchaîne aucune faute, fussent aussitôt leur naissance portés dans le paradis, comme d'innocentes images de Dieu, pour y vivre sans douleur ni labeur, en sorte que si quelqu'un d'eux eût péché, il en fût chassé (97) avec raison, de peur que la contagion de l'exemple ne multipliât le péché. Tandis que maintenant, bien qu'un seul ait entendu cette parole : « La terre produira pour toi des épines et des chardons, elle sera maudite dans ton oeuvre et tu mangeras ton pain à la sueur de ton front »; nous ne voyons nul homme exempt de la peine du travail, qui ne devait point peser sur les heureux habitants du paradis. Bien que la femme seule eût entendu : « Tu enfanteras avec douleur »; nous ne connaissons aucune mère à l'abri de ce supplice. Pousseriez-vous donc l'absurdité jusqu'à prétendre que les hommes dans le paradis, quand même personne n'eût péché, auraient dû subir toutes ces tribulations que Dieu, très-évidemment, n'imposa qu'aux premiers prévaricateurs; ou bien jusqu'à nier que leur postérité, chassée du paradis, endure maintenant ces misères et les porte dans toutes les contrées de la terre; ou bien encore direz-vous que plus un homme est pécheur et impie, plus son champ produit d'épines et de chardons, et plus il lui arrache de sueurs; que plus une femme est pécheresse, plus sont grandes ses douleurs quand elle enfante? De même donc que les peines de l'humanité malheureuse que

doivent supporter les enfants d'Adam, depuis qu'ils sont sortis du sein de leur mère, sont l'apanage de tous, parce que les parents qui les ont enfantés par leur péché sont les parents de tous ; de même la prévarication de ce couple infortuné doit nous paraître un péché tellement grand qu'il puisse détériorer la nature de tous ceux qui sont nés de l'homme et de la femme, et nous envelopper, par une dette héréditaire, dans une culpabilité commune. Quiconque, dès lors, prétendra que les péchés commis actuellement sont dans la même condition que le péché d'alors, commis dans une vie si heureuse et avec une telle facilité de l'éviter, doit aussi rendre égales ces deux vies, celle d'aujourd'hui et celle de vos parents saints et heureux dans les délices. Si cela te paraît la dernière folie, cesse de mettre en avant les péchés de ce mondé, pour ôter au péché primitif sa force et sa qualité à part. Et néanmoins, celui qui a dit pour cette vie, dans sa toute-puissance et sa justice : « Je rechercherai l'iniquité des pères sur les enfants (1) », nous montre assez

1. Exod. XX, 5.

que la culpabilité des parents est aussi une chaîne pour les enfants; chaîne moins dure, à la vérité, mais qui n'en maintient pas moins une dette héréditaire, à moins qu'ils n'en soient déliés non plus par vos raisonnements, mais par le Nouveau Testament, non plus par la nature de la génération, mais par la grâce de la régénération, comme nous l'avons démontré dans les premiers abords de notre discussion, à propos des liens qu'établit ce proverbe : « Les pères ont mangé des raisins verts, et les dents des enfants ont été agacées (1) ». Quant à la définition du péché, si on n'y voit qu'une volonté désirant ce que défend la justice et dont on est libre de s'abstenir, c'est une définition qui envisage le péché comme péché seulement, et non comme peine du péché; réponse que j'ai déjà faite, je ne sais combien de fois. Celui qui dit en effet . « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux point (2) », n'a point la liberté de s'abstenir du mal, et il en appelle au Libérateur parce qu'il a perdu la liberté.

22. *Julien*. Le temps m'avertit de passer à d'autres questions, et néanmoins l'indignation me fixe au même terrain. Oses-tu bien dire que Adam a péché volontairement? D'où t'est venu un semblable rêve? C'est qu'il serait injuste, dis-tu, que Dieu nous imputât une faute, s'il ne savait que nous avons pu librement nous en abstenir. Quoi donc? le prince des ténèbres, que vous adorez, lui avait momentanément confié cette justice, et quand il la redemande un peu après, il dépouille ce Dieu de toute équité, à ce point qu'après avoir tout d'abord compris qu'on ne doit imputer que la faute dont on est libre de s'abstenir, il voit dans tous les siècles qui suivent tous ceux qui naissent privés de la liberté de s'abstenir? Enfin comment sais-tu que la justice ne pouvait punir en Adam qu'un crime volontaire, si tu ne comprends aussi qu'il y a injustice à imputer à quelqu'un telle faute qui, d'après ton aveu, n'est point volontaire chez lui? Il te faut donc adopter comme juste la doctrine de transmission, et dire qu'il est convenable dans la pensée de Dieu, d'imputer au nouveau-né un péché qui n'est pas volontaire en lui ; et confesser qu'il est juste qu'il entre dans les desseins de Dieu d'imputer à Adam une

1. Jérém. XXXI, 29. — 2. Rom. VII, 15.

98

faute qu'il savait bien n'être point volontaire en lui, mais qui était le fruit de sa substance imparfaite ; dès lors il n'y aura nulle transmission, nulle nature dépravée par des actes volontaires, mais seulement une nature vicieuse dès le commencement, et, de ton aveu, tu seras Manichéen. Ou si, revenant sur tes pas, tu vois une injustice à rejeter sur Adam les fautes de sa nature, il s'ensuit rigoureusement qu'il y a scélératesse à marquer du péché originel Abel, Enoch, Noé, et tout le genre humain. Attribuer à ton Dieu un jugement si criminel, c'est le taire seul coupable pour -tous; et on verra clairement, comme toujours, qu'il n'est point ce même Dieu dont nous autres, catholiques, adorons dans sa Trinité la souveraine justice. Si tu ne veux point accuser Dieu, c'est que tu te relèveras pour condamner le dogme de cette branche manichéenne qui t'a percé de coups jusqu'alors.

Augustin. Ce qui vous jette dans l'erreur, ce qui fait de vous des hérétiques, ce qui vous fait ourdir de nouvelles machinations dans vos argumentations futiles et humaines, contre la foi catholique, qui se sépare des hérésies pour s'attacher aux saintes Écritures, et s'en faire une forteresse, c'est que vous ignorez, et comme vous ne sauriez le comprendre, vous refusez de croire quelle est la force des

liens de parenté dans une série de générations, et parmi ces créatures que Dieu a voulu faire naître les unes des autres, selon leur espèce ; combien sont grands, combien sont au-dessus de toute expression, combien sont impénétrables pour les sens, et même au-dessus de toute pensée, les droits naturels de la génération 1 de là, dans le genre humain, ce sentiment qui veut connaître ses enfants avec le plus de certitude possible : c'est ce que nous donne chez les femmes chastes la scrupuleuse fidélité conjugale. De là vient qu'on a justement réprouvé Platon, qui a permis la promiscuité des femmes dans cette cité qu'il prétend nous donner comme la meilleure; et lui-même que voulait-il, sinon que les plus grands eussent pour les petits cet amour qu'il trouvait dans la nature à l'égard des enfants? car alors chacun se persuaderait que tel enfant de tel âge pourrait bien être son fils, et croire avec raison que c'est sa postérité, puisqu'il aurait usé indifféremment d'une femme inconnue. Et n'est-ce point la parole de tous les pères que Cicéron soufflait à son fils en lui écrivant: « Tu es le seul par qui je veuille être surpassé en toutes choses? » Ces mêmes droits naturels de la génération, qui sont, disons-nous, les plus mystérieux, et auxquels nous reconnaissons plus de force qu'on ne saurait le croire, n'ont-ils pas fait que deux jumeaux, qui non-seulement n'engendraient point encore, mais qui n'étaient point nés, qui étaient dans les entrailles maternelles, étaient appelés deux peuples (1)? Ce sont encore ces droits de génération qui ont fait dire qu'Israël fut esclave en Egypte (2), qu'Israël sortit de l'Egypte (3), qu'Israël entra dans la terre promise, qu'Israël ressentit les biens et les maux dont Dieu gratifia ou châtia ce même peuple. C'est de lui encore qu'il est écrit : « Il viendra de Sion, celui qui doit enlever et détourner l'iniquité de Jacob; telle est la promesse que je leur ai faite, quand j'aurai effacé leurs péchés (3) ». Et néanmoins le même homme qui avait seul et le premier reçu ces deux noms, était mort longtemps auparavant, et n'avait point vu ces calamités.

C'est en vertu de ces droits naturels de la parenté que ce peuple paya la dîme en Abraham, sans autre raison que d'être en ce patriarche qui payait la dîme volontairement (1), tandis que ce peuple ne la payait point volontairement, mais seulement par droit de progéniture. Or, comment ce peuple pouvait-il être en Abraham, non-seulement depuis cette époque jusqu'à celle de l'Épître aux Hébreux, mais depuis cette Épître jusqu'aujourd'hui, et depuis aujourd'hui jusqu'à la fin des siècles, tant qu'il y aura des générations en Israël ; comment donc un seul homme pouvait-il renfermer tant d'autres hommes, qui pourra nous le dire, qui pourra même le concevoir par la pensée? La part matérielle d'un homme dans la naissance d'un autre homme est une quantité corporelle, et quelque légère qu'elle soit pour chaque naissance, néanmoins, si l'on rassemblait tout ce qu'il en a fallu pour mettre au monde ceux qui sont nés et qui naîtront jusqu'à la fin des siècles, on dépasserait de beaucoup les proportions du corps d'un homme. Il y a donc je ne sais quelle force

1. Gen. XXV, 23. — 2. Deut. XIV, 22. — 3. Exod. XIV, 30. — 4. Isaïe, LIX, 20, 21. — 5. Hébr. VII, 3.

99

invisible et impalpable, dans ces mystères de la nature où s'abritent les droits naturels de la génération : or, en vertu de cette force, on peut dire sans mensonge qu'ils étaient dans leurs pères, tous ces enfants qui sont nés de lui seul et se sont multipliés par des générations successives. Non-seulement ils étaient en lui, mais quand il payait la dîme sciemment et volontairement, ils ont aussi payé la dîme sans le savoir et sans le vouloir, puisqu'ils n'étaient pas en état de connaître et de vouloir. Or, l'auteur sacré de cette Épître nous tenait ce langage pour élever le sacerdoce du Christ figuré par Melchisédech, à qui Abraham payait la dîme, au-dessus du sacerdoce lévitique, et il nous enseigne que Lévi lui-même, qui décimait ses frères, ou en recevait la dîme, paya en Abraham la dîme à Melchisédech; puisqu'il était en Abraham quand Melchisédech le décima ou en reçut la dîme. Et dès lors il veut faire comprendre que le Christ à qui il est dit : « Tu es prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech (1) », n'a jamais payé la dîme; afin d'élever son sacerdoce au-dessus de celui de Lévi, puisque Melchisédech reçut la dîme d'Abraham et ne la paya à personne, comme Lévi en Abraham.

Si l'on nous demande comment le Christ ne payait point la dîme, puisque lui aussi était en Abraham selon la chair, quand Abraham son père payait la dîme à Melchisédech, nous n'avons d'autre réponse, sinon que Marie, sa mère, qui lui a donné sa chair, est née à la vérité de la convoitise charnelle de ses parents; mais que le Christ a été conçu en elle non point par le germe de l'homme, puisque c'est par l'œuvre de l'Esprit-Saint. Il n'appartenait pas à cette génération charnelle qui renfermait en Abraham

tous ceux qui, au témoignage de l'Écriture, payèrent la dîme par ses mains. Or, cette convoitise charnelle, qui provoque la génération par la voie de la chair, ou était nulle en Adam avant le péché, ou fut viciée en lui par le péché. Or, si elle n'existait point, il y avait une manière convenable de provoquer le germe humain, et de le répandre au sein de l'épouse ; mais si elle existait, elle était soumise à la volonté. S'il en était ainsi maintenant, la chair ne se révolterait point contre l'esprit. Donc, ou bien c'est la concupiscence

1. Ps. CIX, 4, et Hébr. IV, 6.

tente qui est un vice, si elle n'existait point avant le péché; ou bien elle a été viciée par le péché et ainsi, c'est d'elle que nous tirons le péché d'origine. Il y avait donc dans le corps de Marie cette matière charnelle d'où le Christ tira sa chair ; mais le Christ ne fut point en elle un fruit de la convoitise. D'où il suit qu'il est né de la chair avec la chair, dans la ressemblance de la chair du péché, mais non comme les autres hommes, dans la chair du péché: c'est pourquoi, loin de contracter lui-même le péché originel par la génération, il l'a effacé dans les autres par la régénération. Aussi le premier homme est-il le premier Adam et celui-ci le second Adam, parce que l'un a été créé, et l'autre est né sans la convoitise de la chair. Mais le premier n'était qu'un homme, celui-ci est homme et Dieu, et dès lors le premier pouvait ne point pécher, bien éloigné du second qui ne pouvait pécher.

C'est donc en vain que tu voudrais égaler au péché d'Adam les péchés de ses enfants, et peut-être même les mettre au-dessus, quelque grands et horribles qu'ils soient. Plus sa nature était grande et sublime, et plus sa chute fut profonde. Telle était cette nature, qu'elle ne pouvait mourir si elle n'eût voulu pécher : telle était cette nature, qu'elle ne ressentait point le désaccord de l'esprit et de la chair : telle était cette nature, qu'elle n'avait aucun vice à combattre, non qu'elle cédât au vice, mais parce qu'il n'y en avait point en elle. Tu ne pourrais donc égaler au sien les péchés de ses enfants qu'en leur donnant une semblable nature, ni les élever au-dessus qu'en leur donnant une nature meilleure. Plus, en effet, la nature raisonnable a de supériorité, et plus sa chute est grande; moins l'on peut croire à son péché, et plus il est condamnable. Aussi la chute de l'ange fut-elle sans remède, parce que l'on exige plus de celui qui a plus reçu (1) : il était d'autant plus redevable en fait d'obéissance volontaire, que sa nature était supérieure en bonté; delà vient qu'en faisant ce qu'il ne devait pas, il encourut pour châtement que la volonté du bien lui devînt impossible, et qu'il fut destiné aux tourments éternels, Pour Adam, il fut délivré du supplice éternel par la grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur, dans un si grand nombre de ses enfants, qu'il pourrait à peine les compter:

1. Luc, XII, 48.

100

il en fut délivré par lui-même, sans doute quelques milliers d'années après sa mort, quand le Christ voulut bien descendre pour nous dans les régions des morts (1), et sans nécessité, mais en vertu de son pouvoir, les délivra des peines de l'enfer. Car on doit comprendre que la divine sagesse (2) l'a délivré de son péché, parce que ce n'est point sans raison que l'Église le croit délivré de ses liens non par son mérite, mais par la grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur, dont Adam était le père ainsi que du genre humain, en vertu de cette chair qui venait de lui et que revêtit le Christ, Fils unique de Dieu. Dieu imputa donc au premier Adam le péché dont il lui était libre de s'abstenir; mais telle était dans ce premier Adam l'excellence de sa nature, qui n'était point viciée, que sa faute surpassait le péché de tous les autres d'autant que lui-même était supérieur à tous les autres. De là vient que son châtement, qui suivit immédiatement le péché, parut si grand, qu'il fut à l'instant assujéti à la mort, lui qui aurait pu ne point mourir; et qu'il fut à l'instant chassé du lieu de délices, à l'instant séparé de l'arbre de vie. Or, quand tout cela arriva, le genre humain était en lui. De là aussi, d'après ces droits de génération, dont nous avons parlé, droits occultes, mais très-puissants, cette conséquence, que tous ceux qui étaient en lui et qui devaient naître en ce monde par la convoitise de la chair, fussent damnés avec lui ; de même que cette autre conséquence, que ceux qui étaient en Abraham par droit de filiation et de progéniture fussent décimés avec lui. Donc tous les enfants d'Adam portent la tache contagieuse du péché, et sont enchaînés parla nécessité de mourir. Et dès lors, quelque jeunes qu'ils soient, bien qu'ils ne fassent

volontairement ni le bien ni le mal ; parce qu'ils sont revêtus de celui qui a péché volontairement, ils tirent de lui la tache du péché et le supplice de la mort; de même que les petits enfants, qui ont revêtu Jésus-Christ, bien qu'ils n'aient rien fait par leur volonté, ont part néanmoins à sa justice et à la récompense de la vie éternelle. C'est ainsi qu'Adam est au rebours l'image de l'Adam futur ou du Christ: ce qui a fait dire à saint Paul: «Comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'image de l'homme céleste (3) ».

Et puisqu'il en est, ainsi, qu'il nous dise que

1. Act, II, 21. — 2. Sap. X, 2. — 3. I Cor. XV, 49.

les enfants ne sont point, à leur naissance, revêtus du péché et de la mort du premier Adam, celui qui osera bien nous dire qu'en renaissant, ils ne sont point revêtus de la justice et de la vie du second Adam: bien que ni les uns n'aient point fait le péché dont ils pouvaient s'abstenir, ni les autres cet acte juste que l'on fait librement.

23. *Julien*. « Donc ce grand péché qui fut pour l'homme une dégradation dans le Paradis, qui est plus grand que nous ne saurions le comprendre, tout homme l'apporte en naissant (1) ». Qui t'a pu dire que le péché d'Adam ait surpassé celui de Caïn ? surpassé même ceux de Sodome? surpassé de beaucoup et le tien et celui des Manichéens? Rien, assurément, dans l'histoire, ne vient justifier une telle puérité. Il lui était enjoint de ne point manger du fruit d'un seul arbre: inculte, ignorant, sans précaution, sans aucun sentiment de crainte, sans rien avoir vu de la justice, sur les suggestions de sa femme, il goûta de cette nourriture dont la beauté, la douceur, l'avait charmé. Comprends bien que ce fut là toute l'infraction du précepte. Ce fut là une de ces prévarications que les passions firent commettre dans tous les temps, mais qui ne dépassait pas celle du peuple juif mangeant des animaux défendus. Que fit donc Adam de si criminel, pour que tu l'accuses d'un péché au-dessus de toute appréciation humaine? A moins peut-être que, d'après les mystères des Manichéens, qui interdisent à tout enfant de cueillir un fruit, de peur qu'ils ne déchirent quelque partie de leur Dieu qu'ils croient renfermé en des écorces et en des gazons, toi-même tu n'imagines que la gravité du péché d'Adam fut d'avoir déchiré la substance de ton Dieu en mangeant de son fruit. Quelle folie ! « Parce que ce péché », nous dit-il, « est plus grand que nous ne pouvons en juger, tout enfant l'apporte en naissant ». Manger d'un fruit défendu fut donc un crime plus grand que de frapper Abel avec une haine fratricide, plus grand que de violer, à Sodome, les droits des bêtes et des sexes, plus grand que d'immoler sous la loi ses enfants au dé. Mon, que de soumettre à l'empire du diable de jeunes enfants, innocents de toute volonté, récente création de Dieu, pour les associer à son châtement, plus grand que d'accuser

1. Aug lib. II *De Nupt. et Concup.* n. 58.

101

Dieu d'injustice, que d'attribuer au prince des ténèbres le mariage qui est honorable, plus grand enfin que de mettre au-dessous de tous les profanes, au-dessous même des pirates, de jeunes enfants, parce qu'ils naissent parla volupté charnelle ? Ici je n'invente pas, je récite : car tu as fait de ce péché un crime tellement grand, tellement au-dessus des autres crimes, qu'on ne saurait rien lui comparer. Or, ce mal si grand, si fort au-dessus de tous les autres vices, tu nous dis que les enfants en sont pleins à leur naissance. Nous avons donc bien compris que, plus est grand le péché auquel ils participent, et plus leur condamnation doit l'emporter en sévérité sur celle des scélérats.

Augustin. A propos de ces paroles que tu extrais de mon livre, pour les réfuter si tu le pouvais, et où j'ai dit: « Ce péché qui, dans le Paradis, détériora l'homme, tout enfant qui vient au monde le contracte parce qu'il est beaucoup plus grave que nous n'en saurions juger » ; tu me demandes qui m'a dit que le péché d'Adam fût beaucoup plus grand que celui de Caïn, beaucoup plus grand que celui des Sodomites. Cela n'est point articulé dans mes paroles, mais seulement dans ton intelligence; car j'ai dit que ce péché est plus grand que nous ne saurions en juger, mais non plus grand que celui de Caïn ou celui des Sodomites. Manger, en effet, du fruit défendu, et encourir ainsi ce châtement qui fait de la mort une nécessité pour celui qui pouvait ne point mourir, c'est là un péché qui met en défaut les jugements humains. Manger tel fruit interdit par la loi de Dieu peut paraître un péché léger; mais la

grandeur du châtement nous montre ce qu'il est aux yeux de Dieu, qui ne peut se tromper. Quant au crime de Caïn le fratricide, il est une grande faute aux yeux de tous: à tous il inspire l'horreur; et chacun trouvera ridicule que tu le compares, d'une manière tout humaine, à un fruit cueilli malgré la défense: et toutefois ce fratricide, bien qu'il dût mourir un jour, ne subit point aussitôt cette mort dont les hommes punissent ordinairement ces sortes de crimes. Dieu lui dit en effet : « Tu cultiveras la terre, qui ne te donnera pas ses fruits, tu seras gémissant et tremblant sur la terre (1) ». Or, comme cette menace que la terre ne lui donnerait pas ses fruits, et qu'il y serait dans les

1. Luc. IV, 12-15.

gémissements et dans la frayeur, inspirait à Caïn la crainte de la mort et lui faisait redouter qu'un autre ne lui fît ce qu'il avait fait à son frère, Dieu le marqua d'un signe, afin que nul ne le tuât en le rencontrant. Ici encore la faute nous paraît grave d'une part, et légère d'autre part ; mais seulement au jugement des hommes, qui ne sauraient approfondir ces mystères, ni peser les fautes des hommes avec la lumière et la justice de Dieu. Le feu qui tombait du ciel sur la terre infligeait aux Sodomites un châtement digne de leurs crimes; mais il y avait là des enfants sous ton patronage, purs et exempts de toute souillure du péché; et, toutefois Dieu, dans sa miséricorde et dans sa justice, n'envoya point ses anges, ce qui lui était très-facile, pour soustraire ces innocentes images à l'incendie de Sodome, non plus que, dans sa toute-puissance, il ne les rendit invulnérables aux flammes qui dévoraient leurs parents, comme il le fit pour les trois jeunes hommes dans la fournaise (1). C'est ce qu'il te faut considérer, ce qu'il te faut peser avec attention, avec piété; et à la vue des misères de ce monde, qui tombent sur les petits comme sur les grands, misères qui n'eussent pu subsister dans le Paradis, si nul n'eût péché, reconnais le péché d'origine et ce joug si lourd qui pèse avec justice sur tous les enfants d'Adam, depuis leur sortie du sein de leur mère (2) : et garde-toi d'aggraver ce joug par ton plaidoyer, en ôtant à ces malades ou à ces morts le Christ qui doit les guérir ou les vivifier.

Si tu veux savoir qui m'a dit que le péché d'Adam fût si grand, c'est celui qui te l'a dit aussi : et si tu as des oreilles pour l'entendre, tu l'entendras; or tu auras ces oreilles, si, au lieu de les attribuer à ton libre arbitre, tu consens à les recevoir de celui qui a dit : « Je leur donnerai un coeur pour me connaître, des oreilles pour m'entendre (3) ». A moins de n'avoir point ces oreilles, qui n'entend, sans obscurité comme sans ambiguïté, cette parole de l'Écriture au premier homme pécheur « Tu es terre, et tu retourneras dans la terre? » Ce qui nous montre évidemment que, même dans sa chair, il ne devait point mourir, c'est-à-dire que la mort de sa chair ne l'eût point fait retourner dans cette terre d'où sa chair avait été tirée, s'il n'eût, parle péché, mérité de l'entendre et de le subir; ce qui a fait dire

1. Dan. III, 49, 50. — 2. Eccli. XL, 1. — 3. Baruch. II, 31. — 4. Gen. III, 19.

402

plus tard à l'Apôtre : « Il est vrai que le corps est mort à cause du péché (1) ». Qui, dès lors, à moins de n'avoir point ces mêmes oreilles, qui ne comprend cette parole de Dieu à propos d'Adam : « Craignons qu'il n'avance sa main, qu'il ne prenne et ne mange du fruit de l'arbre de vie, et ne vive éternellement; et Dieu le bannit du jardin de délices », où il eût vécu éternellement, sans fatigue et sans douleur (2)? Cette volupté du paradis, que vous êtes forcés d'avouer, si vous n'avez pas oublié le nom chrétien, ne doit point s'entendre de la souillure, mais de la félicité. Cette peine donc, que mérita Adam, de ne point vivre toujours, et qui le fit chasser du lieu d'une si grande félicité, où il pouvait vivre éternellement s'il n'eût point péché, cette peine si grande nous doit faire comprendre combien était grand le péché qui a mérité une semblable peine. Que prétends-tu donc, dis-moi, quand tu t'évertues avec tant d'instances, à atténuer le péché d'Adam, sinon accuser Dieu d'une horrible et prodigieuse cruauté, puisqu'il le punit, je ne dis pas, si sévèrement, mais si cruellement? Or, s'il y a blasphème à parler ainsi de Dieu, pourquoi ne pas mesurer la grandeur de la faute, dont les hommes ne peuvent juger, par la peine si grande que lui inflige un juge incomparablement juste, pourquoi ne pas interdire à ta langue sa loquacité sacrilège ?

Quant à moi, je suis loin d'accuser Dieu d'injustice, quand je dis qu'il fait justement peser son joug sur les fils d'Adam, depuis le jour où ils sont sortis du sein maternel ; mais plutôt c'est toi qui fais Dieu injuste, en pensant qu'ils supportent ce châtement sans l'avoir mérité par aucune faute. Je dis encore

que ce n'est point à cause de l'oeuvre que Dieu a faite, mais à causé du vice qu'a semé l'ennemi, que tous ceux qui naissent du premier Adam sont au pouvoir de l'ennemi s'ils ne renaissent dans le second Adam. Mais alors, c'est de ta part accuser l'Eglise de lèse-majesté, s'il est vrai, comme tu le soutiens, que baptiser les enfants ce n'est point les arracher à la puissance des ténèbres, quand néanmoins, avant de les baptiser, elle souffle sur tant d'images de Dieu et les exorcise. Je n'attribue point au prince des ténèbres ces noces que j'exempte de toute souillure, si l'on en use dans le dessein d'une postérité; pour toi, ce désordre qui soulève la chair contre l'esprit, tu ne rougis

1. Rom. VIII, 10. — 2. Gen. III, 22, 23. — 3. Eccli. XL, 1.

pas de le placer dans le paradis, c'est-à-dire dans le lieu d'une si grande paix, d'un repos si complet, d'une honnêteté si incomparable, d'une félicité si parfaite. Loin de moi, aussi, de mettre au-dessous des criminels et des scélérats, comme tu m'en accuses, des enfants qui n'ont d'autre péché que le péché originel. Autre est, en effet, le poids d'une faute que l'on a commise, et autre la tache du péché d'un autre, quelque grand qu'il soit. C'est pourquoi les enfants, comme l'a dit Cyprien (1), ce Poenus qui est votre peine, s'approchent d'autant plus facilement de la rémission des péchés, qu'on leur remet non pas les leurs, mais les péchés des autres. Pour toi, dire non-seulement, comme nous le disons nous-mêmes, qu'ils n'ont contracté aucune faute par leur propre volonté, mais qu'ils n'ont point apporté en naissant le péché originel, c'est accuser Dieu d'injustice, comme nous te l'avons déjà dit, et comme il faut le redire encore, puisqu'il leur impose un joug pesant dès qu'ils sortent du sein de leur mère (2). Afin de comprendre comment les enfants qui naissent d'Adam sont, d'une part, liés par une participation au péché de ce premier homme, sans être, d'autre part, aussi coupables que lui, écoute le Christ qui est la forme de l'Adam futur (3), comme tu l'as lu; et vois comment les enfants qui renaissent en lui deviennent participants de sa justice, sans que tu oses néanmoins les élever à lui en mérites. Et toi aussi, dans le second livre de ton ouvrage (4), tu as dit que c'est en Adam qu'on trouve le péché, non plus dans sa forme première, puisque ce fut Eve qui pécha tout d'abord, mais dans sa forme la plus grande, comme dans le Christ on trouve la justice non pas dans sa forme primitive, puisque d'autres furent justes avant lui, mais dans sa forme la plus grande : si tu n'avais pas oublié cette parole, tu n'amoindrirais pas le péché d'Adam, après avoir confessé qu'il est le péché dans sa plus grande forme.

24. *Julien*. Mais pourquoi t'émouvoir de ce que l'on poursuit l'innocence quand le respect dû à Dieu n'arrête ni l'insolence ni l'orage d'une bouche obscène? C'est avec Dieu, en effet, que tu accuses les enfants; c'est en outrageant l'équité, que tu poursuis l'innocence; c'est en

1. Cypr. ep. 64 ad Fid. — 2. Eccli. XL, 1. — 4. Rom. V, 1. — 5. Supra lib. II, n. 189 et 190.

103

incriminant le Dieu que tu proclames le tien, que tu nies la vérité. Et par là, quand le secours de la raison nous manquerait, le transmetteur du péché succomberait sous l'horreur de ses assertions.

Augustin. Dans ton injurieuse loyauté, tu me fais une bouche obscène; serais-je donc le champion et l'apologiste de la luxure? Est-ce donc moi qui ai osé mettre en possession du paradis cette convoitise de la chair, qui la soulève contre l'esprit? Dans ce lieu si agréable, si pacifique, tu as introduit tout à la fois on la guerre, si l'on résiste honorablement aux impulsions du péché, ou la flétrissure, si l'on y cède honteusement. Pourquoi donc t'élever si insolemment contre moi, sans te regarder toi-même? Ce n'est point moi qui accuse Dieu, mais c'est toi, en disant que le péché originel n'est point transmis à ces enfants que Dieu accable d'un joug si lourd. Je ne poursuis point l'innocence au mépris de toute justice; mais c'est au mépris de la justice que tu revêts les enfants d'une telle innocence; car la suprême justice ne les accablerait point d'un tel joug, si elle voyait la vérité dans tes doctrines. Je ne fais ni violence à la vérité, ni outrage à Dieu; mais toi, plutôt, car cette parole de l'Apôtre est vraie : « Le corps est mort à cause du péché (1) », ce que tu nies. Comment donc ne serait-ce point outrager Dieu que lui attribuer ces misères de l'enfance que tu ne saurais nier, quand, l'enfance n'a mérité ces misères par aucun péché? Et dès lors, ta conclusion, qui nous reproche la honte, manque de raison et de vérité.

M. Julien. A quoi bon suivre si scrupuleusement l'unique voie de la vérité, quand la phalange de nos ennemis se fait un appui des dangers eux-mêmes, et s'arme du suffrage de nos misères pour s'élever

contre nous? C'est dans la pudeur conjugale, dans les douleurs de l'enfantement, dans les sueurs du travail, qu'elle prétend chercher la preuve de la transmission des fautes et des peines par voie de génération ; et la douleur des mères, les sueurs de l'homme des champs, les plaines couvertes d'épines, lui sont des signes que le péché est naturel et qu'il y a dans ces vexations une justice exercée contre le genre humain, qui serait, selon l'opinion de plusieurs, assujetti à la mort à cause du péché

1. Rom. VIII, 10.

d'Adam. Je dis plusieurs, parce que leur chef Augustin a rougi de le dire. Enfin il écrit à Marcellin, que Adam paraît avoir été fait mortel ; mais avec son élégance accoutumée il ajoute que la mort est le châtement de l'iniquité; et il proclame qu'il aurait pu ne point mourir, cet homme qui, d'après sa nature, était fait mortel. On nous objecte donc ordinairement ces paroles de la Genèse, qui sont des menaces contre Adam et Eve, et dont il faut nous occuper : « Le Seigneur Dieu dit au serpent : Parce que tu as fait cela, tu es maudit parmi tous les animaux et toutes les bêtes qui marchent sur la terre ; tu ramperas sur ta poitrine et ton ventre, et tu mangeras la terre pendant tous les jours de ta vie ; et je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta race et sa race. Elle te blessera la tête, et tu lui blesseras le talon. Il dit aussi à la femme : Je multiplierai tes calamités et tes gémissements ; tu enfanteras tes fils avec douleur, tu seras sous la puissance de ton mari, et il te dominera. Mais il dit à Adam : « Parce que tu as écouté la voix de ta femme et mangé du fruit dont je t'avais uniquement défendu de manger, la terre sera maudite dans ton oeuvre ; tu la mangeras avec tristesse tous les jours de ta vie ; elle te produira des épines et des ronces, et tu mangeras l'herbe des champs; tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, jusqu'à ce que tu retourneras dans la terre d'où tu as été tiré ; car tu es terre, et tu retourneras dans la terre (1) ». Telles sont donc les sentences que vous invoquez en faveur d'un péché inné, et vous prêchez que la femme n'eût pas enfanté dans la douleur, si Eve ne leur eût transmis, avec le péché, les souffrances de la fécondité. Vous prétendez alors que la peine est un indice du péché, et ce qui fut dans la première des femmes le châtement de son péché, nulle autre qui le ressent ne le peut sans iniquité. Car, dites-vous, il n'y aurait nulle douleur dans l'enfantement, s'il n'y avait nul péché dans l'enfant. Qui pourra dire ma stupéfaction en réfutant ces inepties ? Vos opinions à ce sujet sont pour moi tellement irritantes, que c'est à peine si je daigne les combattre ; il y a en effet dans ces objections plus de péchés que de syllabes.

Augustin. Quelles que soient tes facéties,

1. Gen. III, 14-19.

104

tes railleries sur les souffrances du., genre humain, railleries feintes, peut-être, voilà que ces souffrances t'ont jeté dans la détresse, au point de te forcer à cette affirmation que le paradis de Dieu eût été semé de douleurs, quand même nul n'aurait péché ; et si la pudeur t'empêche de le faire, ton dogme t'y contraindra; et à moins d'abjurer ton dogme et de te corriger, tu n'éviteras point ces angoisses qui t'environnent de toutes parts et te poussent dans l'horrible gouffre. Voici, en effet, la question que l'on te pose: Ces souffrances que nous voyons et chez les petits et chez les grands, d'où penses-tu qu'elles viennent ? Suivant ton dogme, tu vas répondre que c'est ainsi que Dieu a fait le genre hu dès son origine. Mais à cette réponse on objecte - Donc ces douleurs eussent existé dans le paradis, quand même nul n'aurait péché. Ici, il te faut, ou tomber, ou changer ton dogme, ou afficher plus d'audace, ou corriger ton esprit. Car, enfin, ou bien,; dans ce lion d'un bonheur tant vanté, tu ne rencontreras que peines de la vie, et alors tu ne trouveras pas assez d'audace pour envisager le moindre chrétien ; ou bien, roulant dans les plus horribles abîmes, tu rejetteras ces peines de l'homme sur cette nature mauvaise mélangée à la notre, et tu seras absorbé dans les profondeurs du Tartare Manichéen ; ou bien tu confesseras que ces peines sont, dans notre nature viciée, le châtement d'un Dieu qui punit, et tu respireras l'air catholique.

Tu dis encore que, selon quelques-uns, c'est le péché d'Adam qui a introduit la mort dans le genre humain ; et tu ajoutes que tir as dit a quelques-uns v, parce que moi, qui suis leur chef, ai rougi de le dire ; mais que j'ai écrit à Marcellin que Adam paraît avoir été créé mortel. Quiconque a lu ou lit tes

paroles et les miennes, verra facilement combien de fourberies il y a dans ta langue. Jamais je n'ai pensé, jamais je n'ai dit, comme vous le dites, que Adam ait été fait mortel, en ce sens que, pécheur ou non, il eût dû mourir. C'est ce que l'on faisait observer, et à Célestius, dans le concile épiscopal de Carthage, et à Pélage, dans un autre concile épiscopal tenu en Palestine (1). Entre vous et, nous la question qui s'agite est de savoir, en effet, si pécheur ou non, Adam serait mort. Qui peut ignorer que, d'après le définition, qui

1. Voir les *Actes de Pélage*, n. 23, 60; *Du Péché originel*, n. 3, 4,

appelle immortel celui qui ne saurait mourir, et mortel celui qui peut mourir, Adam pût mourir puisqu'il put pécher, et dès lors mourir par sa faute, et non par la nécessité de sa nature? Mais si l'on appelle immortel celui qui a le pouvoir de ne point mourir, qui pourrait nier que Adam fut créé avec cette puissance ? Avoir en effet la puissance de ne point pécher, c'est avoir aussi la puissance de ne point mourir. Voilà donc ce que l'on dit contre vous; ce dogme qui est le vôtre, et d'après lequel vous prétendez que Adam, pécheur ou non, devait mourir, est un dogme très-faux. Comment, dès lors, aurais-je pu dire, ce que tu me fais dire mensongèrement, que dans sa nature Adam fut créé mortel, comme s'il y eût pour lui nécessité de mourir, tandis que cette nécessité de la mort ne pouvait lui venir que du péché ? Ou comment pourrais-je dire qu'il est immortel, quand je sais qu'il est mort ; lui qui ne serait point mort assurément, s'il n'eût pu mourir ? Mais je déclare hautement qu'il a pu ne point mourir. Autre est ne pouvoir mourir, et autre pouvoir mourir; dans le premier cas, c'est l'immortalité supérieure, et dans le second l'immortalité inférieure. Saisir cette différence, c'est, pour toi, comprendre ce que nous disons d'Adam et ce que nous disons contre vous. Vous dites, en effet, que, pécheur ou non, il serait mort ; nous disons : Tant qu'il n'eût point péché, il ne serait point mort; et s'il n'eût jamais péché, il ne fût jamais mort.

Vient ensuite le passage de la Genèse, que l'on allègue ordinairement contre vous; et au sujet des douleurs de l'enfantement, que dut subir Eve la première, comme la peine de sa faute, tu nous dis ce que tu voudrais nous faire dire, ou du moins ce que tu nous supposes. Nous ne disons point, en effet, que les femmes ne ressentiraient point les douleurs de l'enfantement, si Eve ne leur eût transmis, avec le péché, la douleur de la fécondité ; car ce n'est point la peine de la fécondité, mais bien la peine du péché qui est transmise. En effet, s'il y a des douleurs dans l'enfantement, ce n'est point à l'enfantement, mais au péché qu'il faut s'en prendre; car la douleur de l'enfantement vient du péché de l'homme, tandis que la fécondité vient de la bénédiction de Dieu. Ou bien si tu veux faire entendre, au sujet de cette douleur de

703

l'enfantement, qu'elle, accompagne la fécondité sans en être le fruit ; c'est ainsi que nous l'entendons. Mais nous sommes loin de dire que les femmes eussent également subi ces douleurs dans le paradis; et même ce qui nous fait conclure que cette douleur est le châtement du péché, c'est qu'elle n'eût pu exister dans ce même lieu, où nul pécheur ne pouvait demeurer ; ce que tu ne saurais nier, sans mettre ta main sur ton front et fermer les yeux, pour emplir ce paradis de Dieu, non-seulement des souillures, mais aussi des douleurs des hommes. Mais en cela qu'est-ce qui pourrait nous étonner, puisque tu veux emplir ce séjour d'une incomparable félicité, du trépas des hommes, trépas qui, sans nulle ou presque nulle exception, n'arrive jamais sans douleur corporelle ? Et quand ton dogme te force à dire de semblables monstruosité ; ceux qui sont loin de tenir ce langage, parce qu'ils préfèrent s'en tenir à l'antique tradition de l'Eglise de Dieu, qui nous dit : « Par la femme a commencé le péché, et par elle nous mourons tous (1) », ceux-là, dis-je, tu oses bien les couvrir de ridicule, m'appeler leur prince d'une manière injurieuse, contrairement à ta science et à ta conscience. Car tu ne saurais ignorer combien d'hommes illustres dans l'Eglise, de docteurs de l'Eglise, ont dit avant nous que Dieu avait fait l'homme dans cette condition que, sans le péché, il ne fût point mort. Comment donc me nommer le prince de ces hommes que je suis humblement, loin de les conduire ? Pour toi, je ne t'appellerai point le prince de ceux qui enseignent que Adam fut créé de telle sorte que, pécheur ou non, il serait mort, et qui veulent ainsi remplir des douleurs des mourants et des cadavres des morts ce paradis des saintes voluptés, où l'âme et le corps goûtaient un délicieux repos. Non, tu n'es pas leur prince; les princes de ce dogme

épouvantable sont Pélage et Célestin, qui t'ont enseigné les premiers ; puisses-tu n'en être pas plus le disciple que le chef!

26. *Julien*. N'êtes-vous pas ridicules, quand vous prétendez, d'abord, que les douleurs de l'enfantement sont l'accompagnement naturel du péché? Il est, en effet, de toute évidence qu'elles tiennent à la conformation des sexes, bien plus qu'elles ne sont le châtement des crimes ; car les animaux sont innocents de

1. Eccli. XXV, 33.

toute faute, et, néanmoins, aucun d'eux n'est à l'abri de ces angoisses et de ces douleurs; ils gémissent tous amèrement lorsque pour eux est venue l'heure d'enfanter; vous devez donc l'avouer ; ce fait cité en faveur de l'existence du péché est une preuve de nulle valeur, puisqu'on le remarque même chez les êtres exempts de péché. Ce que vous ajoutez pour lui donner plus de poids, est singulièrement plus inepte encore. Une femme, dis-tu, ne souffrirait pas à tel point, si elle n'avait pas quelque attache avec l'iniquité. Puis vous ajoutez aussitôt : Mais cette iniquité, cause des douleurs de la femme, se trouve, non dans la personne qui enfante, mais dans celle quelle met au monde. Telle est, selon toi la raison pour laquelle les femmes même baptisées, et exemptes de faute, souffrent quand elles donnent le jour à un enfant: la prévarication, qui souille cet enfant, leur rend difficile et pénible leur fécondité. D'après cette manière de voir, la transmission du péché se ferait, non pas de la mère à l'enfant, mais de l'enfant à ceux qui lui ont donné la vie. En effet, si la femme baptisée endure les douleurs de l'enfantement, parce que ceux qu'elle met au monde se trouvent en état de péché ; il s'ensuit que la transmission de ce péché se fait de bas en haut, et non de haut en bas. Mais, me diras-tu, cette femme souffre, non parce que son enfant se trouve en état de péché, mais parce qu'au. temps où elle lui donne le jour, elle lui communique le péché qu'elle porte en elle-même. Tu m'as pourtant dit que la grâce avait effacé l'iniquité dans l'âme de cette femme. De là je conclus que si les douleurs de l'enfantement sont la conséquence naturelle du péché , ces douleurs auraient dû trouver leur terme dans l'ablation même de ce péché : ou bien, si elles ne peuvent exister indépendamment de l'existence du péché, celui-ci n'a pas été enlevé aux mères par la grâce dans le baptême, puisqu'elles souffrent encore, même après l'avoir reçu; donc le baptême leur a été inutile. Si maintenant ce sacrement mystérieux a eu réellement la vertu que nous lui croyons et que vous lui reconnaissez à bon droit, s'il a effacé toute iniquité dans l'âme de ceux qui l'ont reçu, il n'en est pas moins acquis au débat que les difficultés de l'enfantement engendrent toujours la douleur : alors c'est chose de la dernière évidence, que les (106) gémissements occasionnés par la maternité sont chez les femmes l'effet de la nature, et non celui du péché; on ne saurait en disconvenir, et tu le reconnais toi-même, puisque tu avoues les souffrances de,celles qui ont renoncé aux erreurs des Manichéens et obtenu leur pardon. Des exemples puisés dans l'ordre naturel des choses ont suffi à démontrer ce que j'avance ; examinons maintenant les termes de l'arrêt prononcé par Dieu contre la femme : il s'en dégagera une lumière bien plus éclatante que les rayons du soleil, et cette lumière fera disparaître entièrement vos ténèbres. De fait, le Seigneur n'a pas dit à Eve : Voilà que des douleurs se déclareront dans tes entrailles, ou bien: Je t'enverrai une cause de gémissements ; car il eût semblé que le sentiment de la peine ne datait, pour la femme, que d'un moment postérieur à sa faute, et n'en était que le châtement ; mais Dieu a dit : « Je multiplierai tes angoisses ». Par une raison fondée sur la nature même des choses, il n'établit pas en Eve la loi de la souffrance, parce qu'elle est devenue coupable ; il se borne à lui annoncer qu'il multipliera sa douleur : voilà ce qui ressort de ces; paroles. Impossible de multiplier autre chose que ce qui existe: d'ailleurs, une chose qui n'existe pas encore se fait, à vrai dire, et ne se multiplie pas ; dire qu'elle se multiplie, c'est aller trop vite. Enfin, je ne veux pas que cette interprétation soit considérée comme venant de moi plutôt que de la vérité elle-même ; en voici la preuve ; le contexte des paroles divines montre qu'elles se rapportent à tous les êtres vivants. Avant de créer l'homme, le Seigneur s'exprima ainsi : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance (1) » ; puis il ajouta au sujet de la femme : « Dieu dit : Il n'est pas bon que l'homme reste seul : faisons-lui aussi un aide qui lui ressemble (2) ». Et lorsque tous deux eurent été créés, « il les bénit en disant : « Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre (3)». Avant leur création, il a été dit par le Seigneur, non pas : Qu'ils se multiplient, mais : que l'homme soit fait; et quand ils existèrent et qu'ils purent recevoir de l'accroissement, il ajouta naturellement: « Croissez et multipliez-vous, et remplissez la «terre ». D'après cet ordre qui se trouve dans les paroles du Très-Haut, les douleurs

de l'enfantement ont été établies pour le corps humain comme pour le corps des animaux ; la loi n'en a donc pas été faite exprès pour Eve : à son égard, elles n'ont fait que s'aggraver, et sa faute lui a seulement mérité un surcroît personnel de tourments. Toutefois, ces angoisses nouvelles ne devaient atteindre les femmes des époques suivantes qu'en raison de leur faiblesse naturelle et de la différence de structure existant dans leur corps. Si donc la femme souffre en mettant au monde sa progéniture, ce n'est pas en elle l'effet du péché ; sa prévarication n'a eu pour résultat que d'augmenter la somme de ses douleurs : ainsi en est-il arrivé à certaines personnes dont les fautes, au témoignage des Ecritures, ont, à certaines époques, provoqué la débilitation corporelle : mais cette aggravation de misères n'empêche nullement que ta femme ait été exposée à des souffrances moins grandes, en raison de sa condition normale. Néanmoins, si vive que soit notre intelligence, il lui est impossible de déterminer exactement la portée de l'arrêt que le Seigneur a prononcé contre Eve ; mais une partie de cette sentence a trait aux peines qu'elle a méritées, et l'autre concerne les dons inhérents à sa nature : « Je multiplierai tes angoisses, j'accroîtrai tes gémissements; tu enfanteras dans la douleur ». Jusqu'ici, je vois un châtement infligé, non pas à la nature humaine, mais à la personne d'Eve. A partir de cet endroit, il est fait simplement allusion aux charges qui incombent au sexe le moins digne : « Tu seras sous la puissance de ton mari, et il te dominera ». On ne saurait considérer comme une punition ce qui n'a aucun rapport avec une faute: que la femme soit modestement et amicalement soumise à l'homme, l'ordre le veut; mais ce n'est point pour elle un châtement. Au dire, de l'Apôtre, « le mari est le chef de la femme (1) », parce que « l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme a été créée à cause de l'homme (2) ». Si donc la femme témoigne à son chef les égards qui lui sont dus, elle accomplit la loi de la nature et ne subit en rien le châtement du péché ; si, au contraire, elle bouleverse l'ordre établi de Dieu, elle devient coupable. Observer les règles naturelles, ce n'est point souffrir; mais c'est se condamner à être puni, que les transgresse,

1. Ephés. V, 23. — 2. I Corinth. XI, 9.

107

Augustin. Nous soutenons que les douleurs de l'enfantement sont la peine du péché; car, nous le savons, Dieu l'a formellement déclaré; il n'a parlé de la sorte à Eve qu'après qu'elle a eu violé sa défense, et il ne s'est exprimé ainsi que parce qu'il était irrité du mépris qu'elle avait fait de ses ordres. Cette colère de Dieu, tu as voulu en nier la puissance et les effets; c'est pourquoi, à t'entendre, les souffrances occasionnées par la maternité sont si peu le châtement du péché, que les animaux eux-mêmes éprouvent des angoisses et des douleurs pareilles au moment où ils mettent bas, quoiqu'ils soient innocents de toute faute. Pourtant, ces animaux ne t'ont pas dit si les cris qu'ils poussent alors sont des cris de joie ou des lamentations. Lorsque les poules vont faire leurs veufs, elles semblent animées plutôt par l'allégresse que par le chagrin ; et quand elles les ont faits, elles poussent des cris semblables à ceux qu'elles poussent lorsqu'elles sont épouvantées ; mais au moment où elles pondent, elles gardent le plus profond silence ; ainsi en est-il des colombes et de tous les autres oiseaux : c'est là un fait incontestable et qu'on voit se réaliser tous les jours. Hé quoi ! les animaux ne sauraient nous dire ce qui se passe en eux, et un homme prétendrait le savoir pertinemment ? Et il voudrait, malgré leur silence, interpréter leurs mouvements et leurs cris à l'heure de l'enfantement ? Qui sait si ces mouvements et ces cris, loin de trahir le sentiment de la douleur, ne sont pas, au contraire, l'expression d'un sentiment de plaisir ? Mais à quoi bon vouloir, en pareille matière, sonder les secrets de la nature, puisque notre cause n'en dépend pas ? Evidemment, si des animaux muets ne souffrent pas quand ils mettent bas; ton raisonnement est de nulle valeur ; s'ils souffrent, c'est le vrai châtement de l'image de Dieu que de se voir ravalée jusqu'à partager la condition des bêtes ; or, ce châtement infligé à l'image de Dieu serait souverainement injuste, s'il n'avait pour cause le péché.

Mais il est une chose que je me garderai bien de dire, et pourtant tu as cru devoir la réfuter, comme si je la disais ; je me garderai de dire que si la femme souffre au moment où elle accouche, c'est en conséquence, non de sa propre faute, mais de celle de son enfant, et que c'est là la raison pour

laquelle les fidèles, même après la rémission de leurs péchés, éprouvent de si atroces douleurs quand vient pour elles l'heure de l'enfantement. Que Dieu me préserve de parler ainsi ! Nous disons que la mort est la punition du péché ; mais avons-nous le droit d'en conclure et de dire qu'après la rémission de nos péchés elle a dû cesser d'exercer sur nous son empire ? Notre nature, viciée par la prévarication d'Adam, se trouve soumise à certaines peines, et ces peines, nous les proclamons châtement du péché : or, elles continuent à nous affliger même après que nos fautes nous ont été remises, afin de mettre à l'épreuve notre foi relativement à la vie future où rien de pareil n'aura lieu. Aurions-nous vraiment la foi, si nous n'avions, pour croire, d'autre motif qu'une récompense immédiatement accordée à une vie exempte de douleurs et à l'abri des coups de la mort ? Ce point bien éclairci, à savoir que les maux engendrés en nous par le péché y demeurent pour éprouver notre foi, même après que le baptême a fait disparaître notre culpabilité, as-tu encore le droit d'attribuer la moindre valeur à ce raisonnement: « Si ce sacrement mystérieux a effacé toute iniquité dans l'âme de ceux qui l'ont reçu, et que, cependant, les difficultés de l'enfantement engendrent toujours la douleur, c'est chose de la dernière évidence, que les gémissements occasionnés par la maternité sont, chez les femmes, l'effet de la nature et non celui du péché ? » Ce raisonnement n'a contre nous aucune force ; et tu n'en ferais pas l'emploi, si tu avais en toi-même les forces de la foi, ou si tu pouvais y faire attention ces forces sont d'autant plus inébranlables, que nous espérons plus vivement ce que nous ne voyons pas, et que, par la patience au milieu des tribulations, nous attendons la plénitude du bonheur.

« Dieu n'a pas dit à Eve », selon toi : « Voilà que des douleurs se déclareront dans tes entrailles, ou bien je t'enverrai une cause de gémissements; car il eût semblé que le sentiment de la peine ne datait, pour la femme, que d'un moment postérieur à sa faute; mais il a dit : Je multiplierai tes angoisses. Ces paroles montrent que, par une raison fondée sur la nature même des choses, il n'établit pas en Eve la loi de la souffrance parce qu'elle est devenue coupable, mais qu'il se borne à lui annoncer l'accroissement de ses douleurs »: Et tu ajoutes, comme chose (108) sans appel et sans exception : « Impossible de multiplier autre chose que ce qui existe ; d'ailleurs, une chose qui n'existe pas encore se fait, à vrai dire, et ne se multiplie pas : dire qu'elle se multiplie, c'est aller trop vite ». Ici je t'arrête pour te demander d'abord comment tu peux dire que les douleurs de la maternité existaient déjà pour Eve, puisqu'elle ne les avait pas encore éprouvées? Comment ressentait-elle des souffrances, puisqu'elle ne souffrait pas ? Si ces douleurs n'existaient pas en elle, et il en était ainsi, car elle ne les éprouvait point, vu qu'elle ne se plaignait en aucune façon, le supplice même, qu'elle ne subissait pas, était donc susceptible d'accroissement, et ces paroles : « Je multiplierai tes tristesses », peuvent légitimement s'entendre en ce sens: Je ferai en sorte qu'elles soient nombreuses et grandes. Cela peut se dire et de ce qui a déjà commencé d'être, et de ce qui n'existe pas encore. Tu as donc raisonné en l'air, quand tu as dit : « Impossible de multiplier autre chose que ce qui existe ».

Après son péché, Eve a donc vu se multiplier pour elle les souffrances qu'elle n'avait jamais ressenties avant de se montrer prévaricatrice ; de là il suit que si Dieu lui a dit : « Je multiplierai tes tristesses », ce n'est point parce que ces tristesses auraient déjà commencé d'être, mais parce qu'elles devaient être pénibles et innombrables, dès le premier moment de leur apparition. « Mais », ajoutes tu, « elles existaient dans la nature même des choses ». Si ce qui n'est pas encore existe déjà dans la nature des choses, à quoi te sert d'avoir écrit: « Dieu n'a pas dit: Voilà que des douleurs se déclareront dans tes entrailles, mais : Je multiplierai tes douleurs, parce qu'elles existaient déjà dans la nature des choses ? » En effet, on répond : Le Seigneur a pu dire : Des douleurs se manifesteront en toi; car il devait les multiplier, non qu'elles se fussent déjà montrées, mais bien qu'elles existassent déjà dans la nature des choses. Peut-être diras-tu : Elles existaient déjà, puisqu'elles étaient dans la nature même des choses. De là je conclus qu'elle doit être pour toi et plus claire et plus digne de respect, cette parole : Par la nature même des choses, les fils d'Adam existaient déjà en Adam, « quand », selon l'expression du bienheureux évêque Jean, « il a commis sa grande prévarication et qu'il a entraîné dans un abîme commun tous les hommes (1) », ou bien, comme le dit son collègue Ambroise: « Adam fut, et nous fûmes tous en lui : il périt, et en lui périrent tous les hommes (2) ». Hé quoi ! tu oses dire : Les douleurs d'Eve existaient déjà ! Tu ne crains pas d'ajouter : Elles s'étaient déjà déclarées en elle, quand Dieu ne faisait encore que menacer de les multiplier, et quand nous, nous redoutons de dire que nous étions au nombre des enfants d'Adam, au moment où il a commis son péché ? Cependant, les douleurs d'Eve, que doivent nécessairement endurer toutes les mères, n'étaient point dans la nature des choses; en voici la raison : elle n'était point condamnée à les ressentir, lorsqu'elle enfanterait, car cette condamnation a été pour elle

le résultat de sa faute, et non une conséquence de sa faiblesse naturelle, Vous le niez, mais, en cela, à quoi aboutissez-vous ? A remplacer, par des tourments encore immérités, un bonheur auquel l'homme n'a plus eu le droit de prétendre, puisque, par sa faute, il a été condamné à souffrir. Je ne sais de quel front vous agissez de la sorte : ah ! sans doute, comme vous êtes les adversaires du paradis, c'est pour vous un agrément d'habiter en quelque sorte à l'opposé du paradis ! Chassé du jardin des délices, Adam, lui aussi, avait été placé à l'opposé de ce jardin (3). Tu es l'ennemi du paradis; eh bien ! vois avec quelle inanité tu raisones à son sujet. D'après ta manière de voir, il n'y a, pour se multiplier, que ce qui existe déjà sous un certain rapport : une chose qui n'existe pas encore, commence par exister, et non par se multiplier : il ne serait pas exact d'invertir cet ordre; d'où il suit que les choses sont toujours simples à leur origine, et qu'elles ne deviennent multiples qu'à la condition de recevoir de l'accroissement. Dans la Sagesse (4), on donne le nom de multiple à l'Esprit qui n'a jamais eu de commencement, et qui a été le même de toute éternité; mais, d'après ce qui précède, ce nom manque de justesse, parce que, pour être multiple, il faudrait avoir reçu des accroissements, et cet Esprit n'en a reçu aucun. Maintenant, que diras-tu de la réponse faite par Dieu à Abraham ? « Je multiplierai ta race comme les étoiles du ciel (5)? » Ici

1. S. Chrysost., Homélie sur la résurrection de Lazare. — 2. Liv. VII sur saint Luc, XV. — 3. Gen. III, 24, selon les Sept. — 4. Sag. VII, 22. — 5. Gen. XXII, 17.

109

nous voyons que Dieu a aussi multiplié les étoiles du ciel, de la même manière qu'il a promis de multiplier la descendance d'Abraham. Mais afin de pouvoir les rendre plus nombreuses, a-t-il commencé d'abord à les créer en petit nombre, et quand il les a fait sortir du néant, leur quantité était-elle inférieure à leur quantité actuelle? Pourquoi donc ne pas interpréter les paroles suivantes: « Je multiplierai extraordinairement tes tristesses », en ce sens : de ferai en sorte que tes tristesses soient grandes et nombreuses ? Le voici : Parce que tu as été placé à l'opposé du paradis, tu voudrais, autant que possible, y introduire la douleur et pouvoir dire qu'en ce bienheureux séjour les souffrances ont été ressenties avant même le péché. A t'entendre, il était dans la nature d'Eve de souffrir les douleurs de l'enfantement, même avant qu'elle eût prévarié, et, selon toi, la somme de ces douleurs naturelles était minime : enfin, tu prétends que le fait de leur existence primitive n'est affaibli en rien par cet autre fait que Dieu y a ajouté de nouvelles douleurs, afin de punir la désobéissance de la femme. Car tels sont les termes que tu emploies : « Mais cette aggravation de misères n'empêche nullement que la femme ait été exposée à des souffrances moins grandes, en raison de sa condition normale ». D'après la manière de voir, il y a pour la femme une loi de la nature, qui exige peu : c'est que, à l'heure de l'enfantement, elle souffre des douleurs modérées ; mais l'accroissement qu'elles ont subi, par l'effet du péché, constitue l'aggravation de ces misères. Tu n'aperçois pas la conséquence de telles paroles, je vais te la faire remarquer: Si les misères d'Eve ont été aggravées par le péché, elles existaient donc déjà naturellement, et si elle a vu ses douleurs s'accroître à la suite du péché, elle souffrait donc déjà avant sa prévarication, et c'était, chez elle, l'effet de la nature. Tu as beau dire que sa condition normale ne la soumettait qu'à des épreuves faciles à supporter; il n'en est pas moins vrai, et, bon gré mal gré, il faut que tu l'avoues, que la femme était certainement malheureuse, même avant l'aggravation de ses misères, puisqu'elles ont reçu un notable accroissement. Voilà ce que tu attribues à la nature humaine pour le moment même où elle est sortie des mains de son Créateur; voilà, selon toi, ce qui se passait dans le paradis de Dieu. Tu en as été chassé ; tu as été placé à l'opposé, et, dans le sentiment de ton inimitié contre lui, tu en es venu jusqu'à soutenir que Dieu a établi le règne des souffrances dans le séjour de la béatitude, et qu'au lieu de puiser leur raison d'être dans le péché, elles n'ont fait qu'y trouver la cause de leur accroissement. La douleur n'est-elle pas ce qu'il y a de plus opposé au bonheur ? Le bonheur ne rencontre-t-il pas dans la souffrance son adversaire le plus déclaré? L'homme pécheur a été exclu du paradis, et, placé à l'opposé. Quel est le sens de ces paroles ? Elles signifient évidemment qu'il a été placé au sein des plus pénibles épreuves, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus opposé au bonheur, sans que personne ait réclamé ou senti la moindre répugnance. Y a-t-il rien que la nature évite avec autant de soin que la douleur? N'est-ce pas la félicité qu'elle recherche avec le plus d'ardeur? Enfin, consultons à ce sujet notre libre arbitre : La nature l'a si fortement fixé en nous que, en dépit de toutes les infortunes, il persiste toujours

à ne pas vouloir que nous soyons malheureux, et à prétendre au bonheur. Cela est si vrai que l'homme, devenu misérable par l'effet de son inconduite, veut, sans doute, se conduire mal, mais n'aspire à rien autre chose qu'au bonheur : le malheur n'est pas son but. Il ne s'agit point ici du libre arbitre, qui nous porte à pratiquer la vertu : par l'effet de la corruption humaine, nous avons pu le perdre, mais la grâce divine peut nous le rendre : celui qui est inséparable de notre âme, que nous ne pouvons perdre ni au sein de l'infortune, ni au milieu des délices, c'est celui qui nous porte instinctivement à vouloir être heureux et à ne pas vouloir être malheureux. Car tous, sans exception, nous prétendons être heureux; c'est un fait incontestable : les philosophes païens l'ont eux-mêmes forcément reconnu ; l'existence en a été avouée même par les académiciens qui doutaient de tout : nous en avons pour témoin, Tullius, leur patron: c'est, à leur avis, la seule chose qui soit hors de toute discussion, et qui soit l'objet des désirs de tous. La grâce de Dieu vient au secours de ce libre arbitre, et, par là, ce que nous voulons naturellement, c'est-à-dire une existence heureuse, nous devenons capables de l'acquérir, (110) au moyen d'une vertueuse vie. Et toi, tu prétends que des souffrances modérées, mais qui, pour être modérées, n'en étaient pas moins des souffrances opposées de tous points à l'idée du bonheur, se sont trouvées dès le commencement établies par Dieu comme règles naturelles, sans que personne résiste ou manifeste la moindre répugnance, et avant qu'aucun homme ait commis le péché : par une conséquence toute facile à déduire, le châtement de la femme coupable, au sujet duquel Dieu a dit : « Je multiplierai tes tristesses », aurait marqué non pas le commencement de ses misères, puisque, selon toi, elles constituaient déjà sa condition normale, mais seulement leur aggravation, occasionnée par la punition du péché. A quoi bon maintenant discuter avec toi sur les paroles qui suivent cette sentence vengeresse prononcée par Dieu : « Tu enfanteras dans la tristesse », c'est-à-dire, « tu seras sous la puissance de ton mari, et il te dominera (1)? » Est-il besoin de se disputer avec toi, pour savoir si cette domination de l'homme sur la femme est pour elle un châtement ou ressort de sa condition naturelle ? Il est sûr qu'au moment où il tira Eve du néant, il ne lui fit point connaître cette conséquence de la nature qu'elle recevait alors en partage: il ne lui en parla qu'au moment où il la punit. Mais, encore une fois, pourquoi s'arrêter là-dessus, puisque, n'importe ce qu'il en soit, notre cause ne peut en souffrir? Que Dieu, au lieu d'infliger à la femme un supplice, ait tout à coup changé de dispositions à son égard et se soit borné à lui prescrire l'obligation de souffrir; qu'au lieu de punir, il ait commandé en disant: « Tu seras sous la puissance de ton mari, et il te dominera », en serons-nous plus avancés pour résoudre la difficulté qui a soulevé notre controverse au sujet des douleurs endurées par la femme coupable? Il s'agit entre nous des misères que tu voudrais introduire dans le paradis dont tu as été chassé, et à l'opposé duquel tu habites: il s'agit des misères que tu prétends attribuer, non pas à la faute d'Adam et d'Eve prévaricateurs, mais à la volonté même de Dieu, qui a constitué les différentes espèces de natures, comme si, d'après ses desseins providentiels, ces douleurs devaient se faire sentir naturellement: pour soutenir une pareille prétention, tu

1. Gen. III, 16.

as secoué toute honte et tu blasphèmes. Mainte nant, il ne te reste plus qu'à nous dire ce que tu veux nous persuader au sujet du châtement de l'homme, puisque nous savons à n'en point douter comment tu as été mis à nu et couvert de confusion au sujet de la femme qui, avant sa faute, était nue et n'en rougissait pas.

27. *Julien*. En voilà suffisamment sur le compte de la femme; occupons-nous maintenant du rôle réservé à l'homme. « Dieu dit à Adam : La terre sera maudite dans ton oeuvre, et tu ne mangeras de ses fruits durant tous les jours de ta vie, qu'avec une grande peine ; elle ne produira pour toi que des épines et des chardons, et tu te nourriras de l'herbe de la terre, et tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre d'où tu as été tiré; car tu es poussière, et tu retourneras en poussière (1) ». Ici, le Seigneur ne dit pas : Je multiplierai tes épines ou tes sueurs; il parle comme s'il les créait ail même instant : mais les motifs qu'Adam pourrait avoir d'être jaloux sont anéantis avec non moins de facilité que ceux qu'avait pu avoir la première femme; car tout d'abord la malédiction divine tombe, non point sur la race humaine, mais sur la terre : « La terre sera maudite dans ton oeuvre ». Qu'avaient fait les champs pour mériter cette malédiction? Evidemment, ils ne descendaient point d'Adam et ne pouvaient avoir rien de commun avec lui : par conséquent, étaient-ils responsables d'une faute commise par une volonté étrangère à eux ? De la punition infligée à l'herbe elle-même devait-il

ressortir cet enseignement que la malédiction peut se rencontrer où ne se rencontre aucune culpabilité. En effet, si nous voyons l'homme commettre le péché, et les plantes subir la punition qu'il a méritée, il est évident que le châtement ne marche pas toujours de pair avec la faute,

Bien que la terre ait été maudite afin que l'homme prévaricateur fût puni, c'est chose néanmoins certaine que la malédiction se trouve jetée sur un autre que l'auteur du péché. A cette condition, lors même que nous apprendrions déjà par là que certaines peines sont survenues à notre nature humaine après la faute du premier homme, ne pourrions-nous pas conclure que si les enfants naissent sujets à l'infortune, ce n'est point la preuve

1. Gen. III, 17-19.

111

qu'ils soient eux-mêmes coupables, et s'ils sont innocents, les afflictions dont ils héritent ne leur seraient-elles pas imposées uniquement en mémoire de la prévarication primitive et comme une garantie contre l'imitation qu'ils seraient capables d'en faire? Dans cet ordre d'idées, la terre même nous apparaîtrait accablée sous le poids de la malédiction divine, non parce qu'elle aurait pris part à la rébellion d'une volonté étrangère, mais afin que le crime de celle-ci fût publiquement flétri ; s'il en était autrement, nous devrions croire que Dieu préfère la terre à l'innocence, puisqu'il rendrait les enfants responsables des fautes de leur père, tandis qu'il préserverait la terre de cette responsabilité. Dieu jette donc sa malédiction sur la terre, mais ce n'est pas là un mystère qu'il laisse impénétrable pour nous : car il nous indique le but qu'il se propose en prononçant une pareille sentence, ou plutôt, en quel sens il dit que la terre est maudite : « Tous les jours de ta vie tu ne mangeras de ses fruits qu'avec une grande peine ». Remarque bien quel est le sens des paroles divines. Il dit que la terre est maudite, non pas qu'elle puisse être un objet d'animadversion, mais parce que sous ces termes se manifestent les pensées d'un esprit chagrin. Devenue stérile par la faute de celui qui la cultivait, elle devait passer dans son esprit aigri par les privations, pour être la cause des peines qu'il avait lui-même méritées; dans l'excès de son affliction, il devait l'appeler maudite, et en voyant sa fertilité comme épuisée, reconnaître que s'il y avait quelque chose de maudit, ce n'était ni la nature ni la terre, mais uniquement sa propre volonté et sa personne. Elle produira pour toi des ronces et des chardons ». Non content d'avoir dit : « Elle produira des ronces et des chardons », il a ajouté : « pour toi ». Sur l'ordre de Dieu elle avait jusqu'alors produit autre chose avec des ronces et des épines; mais à partir de ce moment-là elle en fournira considérablement plus, pour faire souffrir l'homme. C'était de nature à lui faire expier durement sa faute, puisque, après avoir goûté de si pures délices au milieu des prés verdoyants et des fontaines du paradis, il pouvait trouver son supplice dans la rencontre d'un seul buisson. « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ». Je ne vois pas que ceci ait pu contribuer beaucoup à tourmenter Adam; car la sueur est, pour les ouvriers, un bienfait de la nature, puisqu'elle sert à rafraîchir leurs membres. Or, avant son péché, notre premier père a dû travailler et cultiver la terre ; j'en trouve la preuve dans ce passage de l'Écriture. Voici, en effet, ce qu'elle dit : « Le Seigneur Dieu prit l'homme, qu'il avait créé, et le plaça dans le jardin d'Eden, pour le cultiver et le garder (1) ». Puis donc que Dieu n'a point permis qu'Adam pût, même au paradis, recueillir les choses nécessaires à sa nourriture sans les avoir fait venir par un travail assidu ; puisqu'il a fourni un aliment à son activité en lui prescrivant de s'occuper, y a-t-il vraiment un fait nouveau dans la survenance de la sueur chez un homme qui travaillait déjà ? Mais continuons : « Jusqu'à ce que tu retournes dans la terre d'où tu as été tiré; car tu es poussière, et tu retourneras en poussière ». Cette dernière partie de la sentence divine, comme celle qui a été prononcée contre la femme, est plutôt indicative que vengeresse, c'est chose manifeste : j'ajouterai même, d'accord avec le sens évident du texte, que la promesse de sa fin est pour l'homme un sujet de consolation. Dieu avait précédemment énuméré à Adam les douleurs, les travaux et les sueurs qu'il devait naturellement ressentir, mais que sa prévarication personnelle avait portés, pour lui, jusqu'à l'excès ; mais pour l'empêcher de croire à l'éternité d'un pareil sort, il lui en indique le terme et adoucit ainsi son chagrin. Après avoir dit : « Jusqu'à ce que tu a retournes dans la terre d'où tu as été tiré », pourquoi n'ajoute-t-il pas : « Pour avoir péché et transgressé mes ordres ? C'était ce qu'il fallait dire, si la dissolution du corps est la conséquence du péché. Au lieu de cela, que dit-il ? « Parce que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière ». Voilà bien la cause pour laquelle Adam devait retourner en poussière : «

c'est que tu es terre ». Pourquoi était-il de la poussière ? Nous en trouvons la raison dans les paroles qui précèdent : « Parce que tu as été tiré de la terre ». Dieu lui-même a indiqué le motif pour lequel Adam doit retourner en terre, c'est parce qu'il en a été tiré : or, on ne saurait prétendre que sa sortie de la terre a eu le

1. Gen. II, 15.

moindre rapport avec le péché ; donc, s'il était sujet à la mort, c'était, chez lui, un effet, non pas du péché, mais de la nature comme il n'était pas éternel, son corps devait retomber en poussière ; de là il suit que la stérilité des arbres, la surabondance des ronces, l'accroissement des douleurs occasionnées par un enfantement difficile, sont devenus le châtement de nos premiers parents seuls, et non pas de leur descendance. Enfin Caïn et Abel sont venus au monde ; ils y sont venus avec une nature pareille, mais avec des volontés très-différentes. Si Caïn a péché, ç'a été de son propre mouvement, et nulle pression n'avait été exercée, sur lui par les fautes de son père : quant à Abel, la prévarication des auteurs de ses jours ne lui a porté aucun préjudice ; chacun d'eux a agi de son propre mouvement ; leur point de départ, le terme où ils ont abouti, étaient loin de se ressembler ; mais leurs parents ne leur avaient légué aucune prédisposition ni pour la vertu, ni pour le vice. Ils ont tous deux rempli les fonctions du sacerdoce et présenté des offrandes à leur divin Créateur : au reste, chez eux se trouvaient similitude d'action et dissemblance d'intentions. C'est ce que le Seigneur fit lui-même connaître, car il déclara que le sacrifice d'Abel lui était agréable, mais il manifesta à Caïn irrité le motif de son mécontentement. A la vérité, celui-ci lui avait offert les prémices de ses récoltes, mais il avait gardé pour lui les meilleures. Ce cœur méchant ne tarda pas à méditer un crime enflammé de colère, jaloux de la sainteté d'Abel, il donna un libre cours à son envie et lui immola son frère. Cette circonstance, où la mort frappa un homme pour la première fois, montra jusqu'à l'évidence que celle-ci n'est pas un mal, puisque sa première victime était un juste. Toutefois, la colère divine ne manque pas de poursuivre l'audacieux coupable : atteint parle Très-Haut, interrogé par lui sur le sort de son frère, il est convaincu de son crime et condamné à se voir puni dès ce moment, la terreur, qui avait intérieurement troublé son âme à la suite de son cruel fratricide, lui viendra réellement encore du dehors ; car la terre aussi est maudite : « Tu seras », dit le Seigneur, « maudit sur cette terre qui a ouvert sa bouche pour recevoir le sang de ton frère, versé par ta

1. Gen. IV, 3-13.

main ; après que tu l'auras cultivée, elle ne te donnera pas ses fruits (1) ». Voilà, encore une fois, la stérilité de la terre employée par Dieu pour châtier celui qui la cultive, et, dans le Deutéronome, le Seigneur annonce, pour l'avenir, beaucoup de fléaux du même genre. Hé quoi ! les buissons d'épines qui peuplent nos champs, et que la serpe du cultivateur a tant de peine à détruire, seraient-ils le fruit du crime de Caïn ? Mais si toutes les ronces de nos campagnes sont à vos yeux le résultat d'un péché que Dieu a puni en faisant croître en surabondance des épines, il faudra dire non-seulement que tous les enfants ont mangé du fruit défendu, bien qu'au moment de leur naissance ils n'aient pas encore de dents, mais aussi qu'ils ont versé le sang d'Abel. Par là il est facile de voir à quel excès de fureur aboutit l'erreur des Manichéens : comme, en définitive, elle aboutit à la folie, les graves catholiques se moquent de vos raisonnements ; mais, dans leur charité, ils déplorent votre perte.

Augustin. Tu as si longuement et si laborieusement discuté sur le châtement du premier homme, que tu en es épuisé ! Et pourquoi tous ces arguments ? Afin d'affaiblir et de faire disparaître la culpabilité qui a attiré ce châtement. Pour cela faire, tu as pris occasion d'un de mes livres, auquel tu veux répondre en réfutant les paroles qui s'y trouvent : or, dans ce livre, « j'ai parlé de ce péché qui, au sein du paradis, a perverti et dégradé l'homme, péché dont les conséquences dépassent de beaucoup tout ce que nous pouvons imaginer, et qui souille tous les hommes à leur naissance ». Voilà pour quoi tu voudrais expliquer, dans le sens de ton erreur, la malédiction prononcée contre la terre dans ses rapports avec l'homme coupable qui la cultive : voilà pourquoi tu prétends qu'avant même la prévarication d'Adam, il y avait au paradis des ronces et des épines, bien que Dieu n'en ait rien dit au moment où il faisait sortir du néant toutes les autres créatures, et qu'il en ait parlé seulement à l'heure où il prononça la condamnation du pécheur ; Voilà pourquoi tu ne vois pas que la sueur occasionnée par le travail ait pu contribuer beaucoup à tourmenter Adam ; c'est là le motif pour lequel tu as dit que la sueur était pour

lui un bienfait de la nature, puisqu'elle sert à rafraîchir les membres échauffés des (113) travailleurs. De tes paroles on doit conclure qu'au lieu de prononcer une sentence de condamnation contre le pécheur, Dieu est allé jusqu'à lui accorder une récompense. Cette manière d'interpréter ton argumentation, serait déjà pleine de justesse, lors même que tu te bornerais à dire que Dieu a fait à Adam innocent une loi de suer au travail; car une pareille prétention de ta part serait un éloge de la sueur ; mais tu vas plus loin: suivant toi, avant de pécher, l'homme au paradis ne pouvait cultiver la terre sans se fatiguer comme si son corps, plein de vigueur et à l'abri de toute infirmité, devait non-seulement ressentir de la lassitude, mais encore n'éprouver aucun plaisir à faire ce qui était de nature à le récréer ! Mais tu n'as pu taire le motif qui t'a fait parler ainsi ; car tu le dis on ne peut plus clairement. Voici tes paroles «Y a-t-il vraiment un fait nouveau dans la survenance de la sueur chez un homme qui travaillait déjà? » Tu tenais donc beaucoup à donner une place, dans le tranquille séjour des bienheureux, non-seulement aux tristesses que la femme éprouve à l'heure de l'enfantement, mais encore aux sueurs répandues par l'homme qui travaille, pour être à même de soutenir que rien de nouveau n'est arrivé à Adam après sa condamnation et par suite de la sentence divine? Peut-on se moquer de la justice de l'Éternel, et l'insulter au point de prétendre voir un don de la nature dans le châtiment qu'il a infligé? Si tu soutiens que rien de nouveau n'est arrivé à l'homme en conséquence de cette parole divine : «Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front », nie donc aussi que Dieu ait même prononcé cet arrêt. Diras-tu qu'à la vérité Dieu a prononcé là une sentence de condamnation contre l'homme, mais que pourtant, il ne s'en est rien suivi de nouveau pour celui-ci? Dieu aurait-il condamné l'homme, sans que l'homme fût pour cela condamné? La vengeance divine aurait-elle manqué son but, comme si le Très-Haut avait lancé un trait, sans pouvoir atteindre celui qu'il avait en vue ? Non, tu vas plus loin : Adam, dis-tu, a été condamné, et rien de nouveau ne lui est survenu. Ici, je ne puis m'empêcher de rire. Il a été condamné, mais il ne lui est rien arrivé de nouveau : mais puisqu'il était habituellement condamné, il péchait donc habituellement, car il n'a pu être condamné sans sujet; ou bien, quand il a commis sa première faute, comme tout le monde reconnaît sans difficulté qu'il l'a commise, était-il déjà condamné, et, par conséquent, injustement condamné? Car tu n'as pas voulu avouer, comme tu l'as fait précédemment pour la femme en couches, qu'il était arrivé quelque chose de nouveau à l'homme : suivant toi, une aggravation de douleurs est survenue à Eve ; mais les sueurs, occasionnées par le travail, n'ont subi chez l'homme aucun accroissement. Tu n'as pas voulu l'avouer, parce que tu serais ainsi convenu que, par le fait d'une aggravation qui ne s'était point fait sentir auparavant, il lui était survenu quelque chose de nouveau. Nais quand, au sujet d'un homme que tu reconnais avoir subi une condamnation, tu t'écries : « Y a-t-il pour lui un fait nouveau ? » n'affirmes-tu pas qu'il est habituellement condamné de la sorte? Mais comme nous n'appelons habituels que les faits qui se passent assidûment, il faut évidemment et de toute nécessité que tu reconnasses, au moins pour une fois, la priorité d'une pareille condamnation, puisqu'après avoir été condamné à la suite de son péché, Adam n'a rien vu de nouveau lui survenir. Par là, tu peux imaginer en quels inextricables obstacles tu t'es jeté. Sors de l'abîme creusé par ta laborieuse argumentation : n'introduis plus ni travaux, ni douleurs dans l'heureux séjour de la joie, au sein d'une tranquillité ineffable. A quoi bon donner aussi une place dans le paradis à la mort qui tue les corps? pour te procurer la facilité de prétendre qu'elle a été promise, ou plutôt indiquée à l'homme pécheur comme un bienfait, par ces paroles de Dieu : « Tu es poussière, et tu retourneras en poussière » ; comme si Adam n'avait pas su que, en vertu de sa condition naturelle, il devait un jour mourir, soit qu'il devînt prévaricateur, soit qu'il conservât son innocence ! Comme si le Seigneur ne lui avait communiqué cette connaissance qu'au moment où il le condamnait pour la faute dont il s'était rendu coupable ! Dieu a dit: «Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre d'où tu as été tiré; car tu es poussière, et tu retourneras en poussière ». Voici la manière dont tu expliques ces paroles : « Cette dernière partie de la sentence divine, comme celle qui a été prononcée contre la femme, est plutôt indicative que (113) vengeresse; c'est chose manifeste. J'ajouterai même, d'accord avec le sens évident du texte, que la promesse de sa fin est, pour l'homme, un sujet de consolation. Dieu avait précédemment énuméré à Adam les douces leurs, les travaux et les sueurs qu'il devait naturellement ressentir, mais que sa prévarication personnelle avait portés pour lui jusqu'à l'excès; mais, pour l'empêcher de croire à l'éternité d'un pareil sort, il lui en indique le terme et adoucit ainsi son chagrin ; il semblait lui dire : Tu ne souffriras pas toujours ainsi : ta peine ne durera que jusqu'au moment où tu retourneras dans la terre d'où tu as été tiré; car tu es poussière, et tu retourneras en poussière ». En parlant de la sorte, tu veux nous persuader que l'homme serait mort tôt ou tard en raison de sa condition

naturellement sujette à finir, lors même qu'il aurait persévéré dans l'innocence de vie dans laquelle il avait été créé : toutefois, ajoutes-tu, il n'a reçu la connaissance de ce fait qu'au moment où Dieu l'a condamné, et le Seigneur lui a fait alors cette promesse, afin de l'empêcher de croire à l'éternité de son sort, et afin d'apporter à son chagrin du soulagement. Adam n'aurait donc pas su qu'il mourrait, si Dieu ne le lui avait pas fait connaître: Dieu ne l'en aurait pas instruit, s'il n'avait pas dû le condamner comme coupable; d'où il suit qu'il serait demeuré dans la fausse persuasion de l'éternité de son existence, ou qu'il aurait cru que jamais il ne mourrait, si, par l'effet de son péché, il n'avait acquis la sagesse qui apprend à l'homme à se connaître. Vois-tu ce que tu dis ? Voici autre chose.

Dans le cas où Adam n'aurait point commis le péché, il n'aurait pas su qu'il devait mourir; par conséquent, il serait demeuré dans cette ignorance s'il n'avait point voulu prévariquer : or, cette ignorance n'aurait mis aucun obstacle à son bonheur, et tout en croyant des choses contraires à la vérité, il n'aurait pas été malheureux. Comprends-tu ce que tu dis? Troisième conséquence. Au temps de son innocence, Adam croyait qu'il ne mourrait pas même corporellement, et ainsi en eût-il toujours été s'il n'avait transgressé les ordres de l'Eternel; mais il acquit la connaissance de sa mort future, dès qu'il y eut désobéi. Nous aussi, nous croyons ce qu'il croyait pendant qu'il était innocent ; et vous, vous croyez ce que sa faute seule lui a mérité de savoir. Notre erreur à nous roule sur son état d'innocence; votre science à vous a pour objet son état de culpabilité. Sais-tu ce que tu dis? Quatrièmement. Pendant que notre premier père était heureux et juste, Dieu ne lui a pas fait connaître que son corps mourrait, mais il le lui a dit, quand celui-ci est devenu pécheur et malheureux. Or, il est bien plus naturel de croire que le Seigneur a voulu le punir davantage en lui inspirant encore la crainte de la mort, parce qu'il le jugeait digne de subir ce surcroît de peine. Nous redoutons la mort bien plus que le travail; c'est le cri de la nature ; en effet, il n'y a pas un homme qui ne préfère le travail à la mort, si on lui donne à choisir entre mourir immédiatement ou travailler. Combien en trouverait-on qui aiment mieux mourir que travailler? Enfin, Adam lui-même ne s'est-il pas livré au travail pendant les longues années de sa vie, plutôt que de s'exposer, par inaction, à mourir de faim et à cesser par là de vivre et de travailler? Est-ce un sentiment autre que celui de la nature, qui faisait redouter à Caïn la mort plus que le travail? N'est-ce point pour ce motif emprunté à la nature de l'homme, que les juges ne se montrent ni injustes ni inhumains, en condamnant aux mines les criminels les moins coupables, et les plus coupables au dernier supplice? D'oie vient qu'on exalte si pompeusement les martyrs, qu'on les loue d'être morts pour la justice? C'est qu'il faut plus de courage pour mépriser la mort que pour mépriser le travail; aussi le Sauveur a-t-il dit: « Personne ne peut témoigner un plus grand amour », non pas qu'en travaillant, mais qu' « en donnant sa vie pour ses amis (1) ». Si donc il y a plus de dévouement à mourir qu'à travailler pour ses amis, ne faut-il pas être aveugle à l'excès pour ne pas voir que le travail est un châtement moins rigoureux que la mort? Ou bien, si l'homme doit craindre le travail plus que la mort, comment la nature elle-même n'est-elle pas mal. heureuse de craindre la mort plus que le travail? Et toi, tu fais abstraction de tout cela, et tu prétends que l'annonce de sa mort a été pour Adam un sujet de consolation, puis, qu'elle lui a appris que son travail aurait une fin. Pourtant, vous soutenez qu'Adam serait mort, lors même qu'il n'aurait pas désobéi à Dieu. Supposons que votre opinion soit juste;

1. Jean, XV, 13.

115

dans ce cas, il n'aurait pas fallu l'avertir de sa mort future, avant qu'il eût commencé à éprouver la rigueur de son châtement; car lui inspirer alors la crainte de la mort, n'était-ce pas le torturer avant qu'il le méritât ? Il fallait attendre qu'il se fût rendu coupable : alors Dieu, le jugeant déjà très-digne d'être puni, lui aurait encore annoncé qu'il mourrait, et, par ce moyen, il aurait ajouté la crainte de la mort au châtement que, dans sa justice, il aurait déjà infligé à sa prévarication. Pour punir notre premier père, le Seigneur a donc prononcé ces paroles : « Tu es poussière, et tu retourneras en poussière » ; or, quiconque les entend dans le sens de la foi catholique, se garde bien d'introduire, avant tout, dans le paradis la mort corporelle ; en effet, il y introduirait du même coup ces maladies si douloureuses et si variées auxquelles nous voyons assujettis ceux qui vont mourir; il remplirait de souffrances, de travaux et de chagrins de toutes sortes le séjour de sainte volupté où les corps et les âmes jouissent du bonheur, et dont vous ne rougissez pas d'être les ennemis. Voilà ce à quoi vous force le dogme impie que vous

soutenez ; voilà l'inextricable impasse où vous resterez emprisonnés tant que vous persisterez dans votre erreur. Encore une fois, celui qui reçoit et comprend les paroles de Dieu dans le sens catholique, voit déjà que le travail a été imposé à l'homme comme une punition de sa faute, d'après ces paroles : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ». D'après celles qui suivent : « Jusqu'à ce que tu retournes dans la terre d'où tu as été tiré, car tu es poussière, et tu retourneras en poussière », la mort lui apparaît aussi comme un châtement. Il interprète ce passage de la même manière que si Dieu avait dit à Adam : Je t'ai tiré de la terre, et je t'ai fait homme. J'aurais évidemment pu faire en sorte que la terre, par moi douée de vie, ne fût jamais obligée de perdre la vie que je lui ai donnée ; mais parce que tu es terre, c'est-à-dire par rapport à la chair qui a été tirée de la terre, et non par rapport à moi, qui t'ai tiré de la terre, tu as prétendu vivre, tu travailleras sur la terre jusqu'à ce que tu retournes en elle ; et tu retourneras en terre précisément parce que tu es terre ; et, par un juste châtement, tu iras dans la terre dont tu as été fait, parce que tu n'as pas obéi à l'esprit qui t'a créé. Voici le signe particulier auquel on peut reconnaître que cette manière d'interpréter les paroles divines est saine et catholique, c'est qu'elle ne force ni à remplir de scènes de mort la terre des vivants, ni à peupler le séjour des bienheureux de tous les maux si pénibles et si douloureux que les hommes endurent dans leur corps mortel, qu'ils ne peuvent supporter, et qui les force à passer de vie à trépas. Il vous est impossible de dire que si l'homme n'avait point prévarié, la mort eût été pour nous douce et facile à subir ; car cette allégation même milite contre vous. En effet, si la mort devait alors être si douce, et si elle présente maintenant tant d'amertumes, la condition de la nature humaine a donc subi des variations par l'effet du péché d'Adam ; et voilà précisément ce que vous niez ; de là résulte pour vous la nécessité de faire entrer tous les genres de mort que nous subissons maintenant, dans le séjour de la félicité et du bonheur sans limites ; et avec la mort, il vous faut y introduire aussi toutes sortes de maladies, des maladies si graves, si intolérables, qu'elles conduisent nécessairement leurs victimes au tombeau. Puisse cette figure du paradis couvrir et pénétrer d'un peu de honte vos propres figures : vous qui ne consentez pas à avouer que le péché ait pu changer notre nature, changez donc plutôt d'avis ; reconnaissez avec l'Apôtre (1) que le corps même de l'homme est mort à cause du péché ; dites avec l'Eglise de Dieu : « Par la femme le péché a eu son commencement, et, par elle, nous mourons tous (2) ». Comme elle, reconnaissez que « le corps qui se corrompt appesantit l'âme (3) ». Car, avant le péché, le corps n'était pas de telle nature, qu'il appesantît l'âme. A son exemple, chantez : « L'homme est semblable à la vanité : ses jours passent comme l'ombre (4) ». A moins de péché, celui qui a été créé à l'image de Dieu ne pourrait être semblable à la vanité, au point que, par le cours des âges et la survenance de la mort, ses jours passent comme l'ombre. Ne cherchez pas à affaiblir l'éclatante lumière de la vérité, en plaçant devant elle le nuage de votre erreur : le cœur des fidèles doit aimer le paradis de Dieu, mais non en rendre le séjour amer. En quoi, je vous le demande, en quoi vous déplaît, en quoi vous blesse ce mémorable et tranquille séjour des

1. Rom. VIII, 10. — 2. Eccli. XXV, 33. — 3. Sagesse, IX, 16. — 4. Ps. CXLIII, 4.

116

bienheureux, pour que, les yeux fermés, avec un front qui ne sait plus rougir, un entêtement sans égal, une véritable incontinence de paroles, vous le remplissiez de tous les genres de mort, et, par là même, de cette abondance de maux qui affligent et torturent les moribonds ? Evidemment, vous ne voulez pas être forcés de reconnaître que l'énorme péché de notre premier père a changé la nature de l'homme et qu'il a jeté tous les hommes dans cet abîme de misère où nous les voyons se débattre depuis les douleurs du berceau jusqu'aux souffrances de la vieillesse. Puisque vous retardez comme chose injuste que la punition des parents se transmette à leurs descendants sans que ceux-ci partagent la culpabilité de ceux-là, consentez donc à la transmission de la faute elle-même. Il est sûr que le premier homme a commis une faute, et une faute énorme : tu as cherché, autant que tu l'as pu, à diminuer l'énormité de cette faute ; car tu ne voulais pas laisser croire qu'elle eût pu faire subir un changement à la nature humaine : moi, je prouve la grandeur de la prévarication de l'Adam, non-seulement par toutes les misères qui poursuivent l'homme depuis le berceau jusqu'à la tombe, mais encore par toi-même. En effet, dans le second livre de cet ouvrage, tu as établi que l'iniquité du premier homme avait été extrêmement grave, et, par contraste, tu as voulu faire ressortir l'extrême justice du Christ (1). Tu me sembles avoir oublié ce que tu as dit en cet endroit ; car si tu n'en avais point perdu le souvenir, tu ne ferais pas maintenant tant de frais de

paroles pour affaiblir l'importance du péché d'Adam. Moi, je soutiens que ce péché a été d'une gravité extrême, et j'en donne pour preuve la rigueur même du châtement. En effet, peut-on rien imaginer de plus pénible que d'avoir été chassé du paradis et éloigné de l'arbre de vie qui aurait communiqué l'immortalité? A ce triste sort joignez aussi la calamité de passer son existence à travailler, à gémir et à voir ses jours disparaître comme une ombre. Les infortunes, qui passent, comme une succession, à tous les hommes, sans en excepter un seul, depuis les enfants jusqu'aux vieillards, témoignent de la vérité de mes paroles : or, elles n'auraient point le caractère de punition qu'elles revêtent, si elles

1. Ci-dessus, liv. II, chap. 189, 190.

n'étaient la conséquence de la transmission du péché. Cette transmission, tu l'attaques opiniâtement à l'encontre de notre foi, et, pour empêcher d'y croire, tu essaies, par un raisonnement aussi impudent qu'impie, de diminuer l'importance de la faute du premier homme comme de sa punition, et de faire du paradis le séjour de toutes les douleurs, de tous les travaux, de tous les genres de mort. Tu vas même jusqu'à dire : « Bien que la terre ait été maudite, afin que l'homme prévaricateur fût puni, c'est chose néanmoins certaine que la malédiction se trouve jetée sur un autre que l'auteur du péché. A cette condition, et lors même que nous apprendrions déjà par là que certaines peines sont survenues à notre nature humaine après la faute du premier homme, ne pourrions-nous pas conclure que, si les enfants naissent sujets à l'infortune, ce n'est point la preuve qu'ils soient eux-mêmes coupables? Et s'ils sont innocents, les afflictions dont ils héritent ne leur seraient-elles pas imposées uniquement en mémoire de la prévarication primitive et comme une garantie contre l'imitation qu'ils seraient tentés d'en faire? » Je vois bien ce qui t'embarrasse et te tourmente : tu ne saurais nier les misères auxquelles les petits enfants sont sujets dès leur naissance; car l'évidence des choses est là, qui frappe tous les yeux, et qui ne te laisse aucune liberté de révoquer en doute le fait dont il s'agit: mais tu prétends que ces misères se seraient fait sentir même au paradis, si personne n'avait prévariqué. Or tu vois bien que jamais tu ne parviendras à en convaincre aucun homme, quelles que soient les dispositions de son cœur. Tu n'as donc plus qu'une chose à faire, c'est d'avouer que le genre humain est devenu malheureux à la suite du péché d'Adam. Mais tu as peur de le dire nettement; aussi t'exprimes-tu en ces termes: « Lors même que nous apprendrions que certaines peines ont pu survenir à notre nature humaine après l'iniquité du premier homme ». Qu'est-ce à dire : « Lors même que nous apprendrions? » Est-ce que le fait n'est pas assez clair pour que nous le sachions? Mais il est si évident, que tu es toi-même obligé d'en reconnaître l'existence. Faut-il retourner au point de départ, d'où tu voudrais, par ces paroles, t'écarter peu à (117) peu: car, tu le sens bien, ce serait une intolérable absurdité de croire que les misères des petits enfants se seraient aussi fait sentir au Paradis, quand même personne n'aurait péché. Mais si tu as horreur de le prétendre, parce que ce serait une véritable et affreuse horreur d'en agir ainsi, pourquoi dire : « Lors même que nous apprendrions »; puisque nous apprenons, de manière à ne pas en douter, que, non-seulement certaines peines, mais toutes les peines des nouveau-nés ont été infligées à notre nature après le péché du premier homme, et même à cause de son péché? Mais, ajoutes-tu, « Si les enfants naissent sujets à l'infortune, ce n'est point la preuve qu'ils soient eux-mêmes coupables ». Moi-même, je ne dis pas que les enfants naissent malheureux parce qu'ils sont coupables; mais je dis, avec plus de justesse, qu'ils sont évidemment coupables, puisqu'ils naissent malheureux. Car Dieu est juste, et tu ne cesses de le reconnaître sans t'en apercevoir, bien que tu soutiennes le contraire; Dieu donc est juste; par conséquent, il ne rendrait pas malheureux des enfants, il ne permettrait pas qu'ils le fussent, s'il ne les savait pas coupables : Voilà en quel sens la foi catholique comprend ces paroles de l'Apôtre : « Le péché est entré dans ce monde, par un seul homme, et la mort par le péché : ainsi la mort a passé à tous les hommes parce seul homme en qui tous ont péché (1) ». Et toi, pour ne pas rapporter ces misères au péché originel, tu cherches à en faire une garantie contre l'imitation dont les enfants pourraient se rendre coupables. Quelle est la conséquence de ton raisonnement? La voici : On te dira : Pourquoi des enfants, qui n'ont en rien imité la prévarication d'Adam, subissent-ils, dès le premier moment de leur existence, des souffrances sans nombre et de toutes sortes, et nous offrent-ils en eux-mêmes la preuve des misères qui accablent le genre humain? Alors, comme un homme travaillé par une inévitable et douloureuse indisposition d'estomac, tu vomiras nécessairement ces paroles : Ce n'est point parce qu'ils sont coupables, que les nouveau-nés sont malheureux : leurs souffrances ne sont qu'un avertissement destiné à les prémunir contre le danger d'imiter la faute du premier homme. J'ai voulu dire, en termes clairs et

nets, ce que tu as dit en termes obscurs et embarrassés. Mais de quelque manière que tu t'y prennes pour le dire, tout le monde verra que le soin de défendre ton opinion t'empêche de faire attention à ce que tu dis. Fallait-il, je te le demande, fallait-il jeter des innocents dans la peine, non pour les châtier d'une désobéissance, mais pour les préserver du péché? Il aurait donc fallu qu'Eve elle-même fût malheureuse avant sa prévarication ; ses déboires l'auraient avertie de ne point écouter les suggestions du serpent. Il aurait aussi fallu punir Adam; ainsi eût-il été préservé de l'influence de son épouse déjà séduite, et du malheur d'offenser Dieu car, à t'en croire, la punition, au lieu de suivre le péché pour le faire expier, doit le précéder pour en prémunir : par ce renversement des choses, la peine arrive, non comme châtiment, mais comme préservatif de l'iniquité; ce n'est pas un coupable qui est affligé, c'est un innocent. Je t'en conjure, modifie cette manière de voir, contraire à la morale et à la vérité; ne corrigerais-tu pas ta tunique, s'il t'arrivait; de la mettre à l'envers? Je m'exprime ainsi, parce que, selon toi, la peine doit précéder le péché pour y mettre obstacle, tandis que, d'ordinaire et conformément au droit, elle le suit pour en tirer vengeance.

Enfin, veuille nous dire comment, par des afflictions, nous pouvons avertir de petits enfants de considérer leur misère pour ne point suivre le pernicieux exemple du premier homme, quand l'âge ne leur permet encore ni d'imiter quelqu'un, ni de recevoir aucun avertissement? La terre, dis-tu, a été maudite : tu pars de là pour établir une analogie qui serve de prétexte à tes observations. Voici cette analogie : Bien que les nouveaux-nés n'aient pas hérité du péché originel, Dieu a pu, néanmoins, les rendre malheureux, afin de les détourner de la prévarication d'Adam et d'Eve, de la même façon que, pour punir le premier homme, il a maudit la terre, sans qu'elle eût commis la moindre faute. Pourquoi donc ne remarques-tu pas que, comme elle n'est nullement coupable, elle ne ressent aucune peine de la malédiction prononcée contre elle, mais que de ce fait est résulté pour l'homme un vrai châtiment? Au contraire, par cela même qu'ils sont malheureux, les enfants sentent leurs misères : or, si, comme vous le prétendez, ils n'ont pas (118) hérité du péché originel, ils subissent évidemment des peines qu'ils ne méritent nullement; car, je vous l'ai dit déjà, ils sont encore incapables de recevoir le moindre avertissement et de suivre le mauvais exemple du premier homme, au sujet duquel il faudrait leur donner cet avertissement. Ne faut-il pas attendre qu'en devenant grands ils acquièrent leur libre arbitre et comprennent la leçon qui leur est faite, et qu'en considérant leur état infortuné, ils n'imitent point la faute des autres ? Alors, que ferons-nous de tant d'hommes qui, jusqu'au dernier jour de leur vie, ignorent s'il y a eu un Adam, ou ce qu'il a été, ou ce qu'il a fait ? Que ferons-nous de tant d'individus qui meurent avant l'âge de recevoir le plus petit avertissement? Que ferons-nous de tant d'êtres si simples, si dépourvus de bon sens, que, même arrivés à l'âge mur, ils sont encore incapables de profiter d'une leçon ? Evidemment toutes les afflictions humaines tombent inutilement, et sans qu'ils les aient méritées, sur de pareils personnages. Où est donc la justice de Dieu? Si tu y pensais, jamais tu ne pourrais croire que des enfants puissent être si misérables, à moins d'être préalablement entachés du péché originel.

Mais tu as parlé au conditionnel, car tu as dit, non pas : Nous apprenons, mais : « Lors même que nous apprendrions que certaines peines sont survenues » ; par conséquent, tu es, suivant moi, prêt à dire : Nous n'apprenons pas : et, ainsi, il ne te reste plus qu'à dire: Les maux, dont nous voyons les petits enfants affligés, les auraient aussi atteints dans le paradis, quand même Adam n'aurait point prévariqué : par là tu serais dispensé de reconnaître que ces maux sont la suite du péché originel. En voulant écarter ces difficultés et t'échapper : de nos mains, tu t'établis avec l'inébranlable solidité du roc à l'encontre du paradis; tu lui es si opposé, qu'avec une audace inouïe de langage et, un front qui ne sait plus rougir, et, pour troubler la joie et le repos de cet heureux. séjour, tu y donnes place, aux, douleurs de l'enfantement,, à la fatigue des travailleurs, aux plaintes des malades et aux infirmités qui occasionnent la mort. Tu as prétendu faire l'éloge de la mort, cru faire une découverte merveilleuse en trouvant cette réflexion : « Cette circonstance, où la mort frappa un homme pour la première fois, montra, jusqu'à l'évidence, que celle-ci n'est pas un mal, puisque sa première victime était un juste ». Explique-nous donc comment un homme juste ne pourrait étrener la mort, sans qu'un homme coupable lui en imposât la dure nécessité. Car il est sûr que la cause et l'auteur de la mort a été Caïn, et non Abel. Celui qui en a été la cause, l'a donc mise en oeuvre ; car la mort du juste est l'oeuvre détestable du méchant, et celui qui l'a endurée pour le bien, a étreonné, non pas la mort, mais le martyr, et en cela il a préfiguré l'innocente victime

tombée sous les coups du peuple charnel des Juifs comme d'un mauvais frère. Aussi Abel a-t-il acquis des droits à la gloire, non parce qu'en lui donnant la mort, son frère lui aurait communiqué un bien, mais parce qu'en mourant généreusement pour la justice, il a fait bon usage d'un mal. De même, en effet, qu'en faisant un mauvais usage de la loi qui est bonne, on devient prévaricateur et l'on encourt le châtement, ainsi, et par une raison toute contraire, les martyrs obtiennent la couronne en subissant, pour le bien, la mort qui est mauvaise. C'est pourquoi, ne dédaigne pas de dire ce qu'à mon avis, tu ignores : pour tous ceux qui décèdent, la mort est un mal : quant à ceux qui ont passé de vie à trépas, les uns y trouvent un mal et les autres un bien. Dans cet ordre d'idées ont marché ceux qui ont soutenu verbalement et même par écrit que la mort est un bien et qu'elle mérite nos louanges. Puis, que le juste Abel repose aujourd'hui dans le séjour du bonheur, non-seulement la mort n'a pas été mauvaise pour lui; mais elle a même été bonne. Et toi, au lieu de faire du paradis la tranquille demeure de ceux qui sont morts saintement, tu y as fait entrer les douleurs insupportables des mourants, afin que les élus ne pussent y rencontrer la paix, Tu diras peut-être : Si personne n'avait commis le péché, les hommes mourraient néanmoins au paradis; mais ils mourraient sans éprouver aucune douleur. Alors, puisqu'en dehors du paradis il n'y a, pour ainsi dire, aucun homme qui meure sans souffrir, et que tu es à bout de science et de raisonnement, avoue donc que la nature humaine a subi un changement à son désavantage par suite du péché d'Adam.

28. *Julien*. Maintenant, que dire du serpent (119) ? A ton avis, la malédiction divine est-elle tombée sur le diable pour le punir, ou sur tous les animaux rampants ? Dieu dit au serpent : « Tu es maudit entre tous les animaux et toutes les bêtes de la terre ; tu ramperas sur le ventre, et tu mangeras la poussière tous les jours de ta vie (1) ». Supposes-tu que cette sentence ait eu pour effet de punir le diable, ou d'infliger un châtement à cet animal que les chaleurs du printemps font sortir de sa ténébreuse retraite ? Si tu prétends que cette condamnation à manger de la terre est, en raison d'une faute commise par eux, tombée sur ces reptiles dont le corps nous apparaît comme inarticulé, tu devras convenir aussi que tous les animaux ont hérité de cette faute qui, selon toi, se communique par le coït seul : ainsi en viendras-tu à soutenir que les instincts charnels des serpents, et, par conséquent, de tous les animaux privés de raison, leur ont été inspirés par le diable; et alors tu te feras, à mots couverts, le champion dévoué des erreurs de Manès. Si, au contraire, tu appliques au diable, comme lui convenant parfaitement, les paroles adressées par Dieu au serpent, cette sentence prononcée en manière de punition n'est évidemment pas la preuve de la culpabilité actuelle des reptiles ; de plus, tu avoueras aussi que le diable ne mange pas corporellement la poussière ; mais bien que le Seigneur ait alors dépouillé le dragon de sa puissance, et qu'ensuite ce bon Père ait usé de sévérité et brisé le trait dont cet esprit malin s'était servi pour blesser l'homme, le péché ne s'est pas étendu plus loin que la volonté de celui qui l'a commis. Dès le principe, le genre d'alimentation particulier à chaque être, les épines et les sueurs, ont été établis par Dieu comme loi de nature ; puis il a prononcé des arrêts en vertu desquels ces inconvénients se sont accrues pour quelques-unes de ses créatures : enfin, ils se sont perpétués jusqu'à notre époque, sans que le péché du premier homme nous ait été transmis en même temps. Tout cela est si clair, qu'il est vraiment inutile de nous y appesantir davantage.

Augustin. A quoi bon aiguïser le dard de ta malice de vipère, même sous le prétexte du serpent ? Pour quiconque saisit bien le sens de ce passage des saints livres, que tu viens de rappeler, la sentence de malédiction

1. Gen. III, 41.

est tombée sur le diable, qui s'est servi du serpent pour en arriver autant que possible à ses fins, plutôt que sur n'importe quel être terrestre et animal. Toutefois, comme, au lieu d'agir par lui-même, le diable s'était servi du serpent pour parler à Eve et la séduire, Dieu s'est adressé au serpent, parce que d'ailleurs ce reptile représentait mieux la malice du mauvais esprit, et que, par sa nature, il en était une image plus parfaite. Le Seigneur lui dit donc : « Tu es maudit entre tous les animaux et toutes les bêtes de la terre; tu ramperas sur le ventre, et tu mangeras la poussière tous les jours de ta vie, etc. » Ces paroles s'entendent et s'expliquent d'autant mieux, qu'elles s'appliquent plus parfaitement au diable. On fait, à ce sujet, bien des raisonnements, sans toutefois s'écarter en rien de la règle de la vraie foi : il serait, en ce moment, parfaitement inutile d'en choisir un parmi eux, et de l'établir de préférence aux autres ; il me suffira de te répondre que quand il s'agit du péché originel, on ne saurait rien inférer de la nature du

diable pour parler doctement de la transmission de ce péché aux générations subséquentes. Quant aux épines et aux fatigues ressenties par les travailleurs, tu as affirmé impudemment qu'elles existaient même avant qu'Adam eût péché ; mais je crois que ma précédente réponse suffit à édifier les lecteurs sur ce point. A la manière dont vous prétendez faire le paradis, comment pourrait-on y reconnaître l'oeuvre de Dieu ? Ce ne serait évidemment plus que le vôtre. Néanmoins, tout en soutenant que les épines existaient antérieurement au péché, tu n'as pas osé les mettre dans le paradis : tu as même déclaré expressément qu'elles n'y étaient pas ; mais, cependant, tu y as introduit le travail, qui, s'il ne transperce pas les membres, les brise de fatigue. Suivant toi, le paradis ne pouvait renfermer d'épines ; il ne s'en trouvait donc pas au lieu qui a été le berceau du genre humain, et aujourd'hui il s'en trouve dans le séjour de l'homme : or, en serait-il ainsi, dans le cas où le bonheur d'Adam n'aurait subi aucune altération, si le péché n'avait attiré sur nous ce malheur ? A moins de croire Dieu injuste, reconnaissez donc l'existence d'un péché originel au moins de telle nature qu'il nous a mérité une punition indéniable.

29. *Julien*. Je ne veux rien négliger ; il me (120) faut tout dire : poursuivons donc. Un fait bien constaté, c'est que les douleurs de l'enfantement vont du plus au moins, suivant la complexion et les forces des personnes qui accouchent. En effet, les femmes des barbares et des bergers, qui se sont endurcies à la fatigue, accouchent avec tant de facilité, même au milieu des chemins, que pour ainsi dire elles ne s'arrêtent pas dans leur marche aussitôt qu'elles ont mis au monde leurs enfants, elles les ramassent, et, sans avoir subi le moindre affaiblissement à la suite de leurs couches, elles mettent leur progéniture sur leurs épaules : généralement les femmes de la basse classe n'appellent point les matrones à leur secours, tandis que, vis-à-vis d'elles, les personnes riches se laissent amollir par les jouissances de la vie : aussi, plus nombreux sont les serviteurs qui prennent soin d'elles, mieux elles apprennent à devenir malades, plus sûrement elles se condamnent à souffrir: elles croient leurs besoins d'autant plus impérieux, qu'elles ont plus de facilité de les satisfaire. Les mains des hommes fortunés ne se blessent évidemment pas à toucher des épines, comme se blessaient à le faire les mains d'Adam ; bien loin de là comme ils ont de l'aisance, ils croiraient manquer à leur dignité, en consacrant à cultiver la terre, ne fût-ce qu'un moment; l'étendue de leurs propriétés les préserve de craindre la faine et leur permet d'adresser à leurs serviteurs cette parole du poète : « Dételle les boeufs, pour semer les truffes (1) ». Supposons donc, premièrement, que les douleurs de l'enfantement sont l'effet d'une loi naturelle, comme l'attestent l'exemple des animaux sauvages et les termes mêmes de la sentence prononcée par Dieu; secondement, que l'infertilité de la terre et la production des épines sont le résultat de la volonté primitive du Créateur, mais que, pour certaines personnes, elles se sont accentuées davantage et leur sont devenues plus pénibles; troisièmement, que la quantité des épines varie suivant les pays, comme la difficulté d'enfanter varie suivant les corps; quatrièmement, que les douleurs de l'enfantement continuent à faire souffrir les femmes, même sous l'empire de la loi de grâce, et que la mollesse en préserve les personnes opulentes; cinquièmement enfin,

1. Juvén., Sat. V, vers 119.

que la dissolution des corps, dont la cause a été formellement indiquée, soit plutôt due à l'art qu'à l'erreur. Nous voyons clairement que tout concorde avec la vérité catholique, et que vous ne tirez aucun avantage ni des douleurs éprouvées par les femmes en couches, ni de l'existence des épines.

Augustin. Quand il s'est agi de discuter sur la peine infligée par Dieu à nos premiers parents coupables, tu as fini de parler de la femme en disant : « En voilà assez au sujet d'Eve ». Pourquoi ne pas accomplir fidèlement ta promesse ? Après une si longue diversion, tu reviens à elle, et à ton incontinence de paroles ne suffit plus ce que tu as déclaré être « suffisant à l'égard de la femme ? » Mais si tu n'étais pas si bavard, comment remplirais-tu les huit livres que tu opposes à mon unique livre ? Pourtant, dis ce que tu veux, car bien que tu aies déclaré avoir épuisé ton sujet, nous avons encore écouté patiemment les multiples paroles sorties de ta bouche. A quoi bon, en effet, perdre toutes les belles choses qui, depuis lors, te sont venues en esprit ? Quoi qu'il en soit, et tandis que tu avais encore ton livre entre les mains pour l'achever, tu aurais bien dû en faire disparaître ces mots : « En voilà assez au sujet de la femme » ; au moins tes écrits ne prouveraient pas avec quelle indécatesse tu manques à ta parole, Mais va toujours ; et, contrairement à ce que tu as promis, étale aux yeux de tous les nouvelles conceptions de ton esprit. Dis-nous que les douleurs de l'enfantement varient suivant la complexion et la force physique des mères ; apprends-nous que les femmes des barbares et des bergers

accouchent avec tant de facilité, qu'elles n'ont pas même l'air d'accoucher; et qu'ainsi, loin de ressentir la moindre douleur, elles n'en éprouvent aucune. Supposons cela : en seras-tu plus avancé? Ton raisonnement ne se retourne-t-il pas contre toi-même ? Car, à t'en croire, les douleurs de l'enfantement dérivent d'une loi naturelle, et cela est si vrai, as-tu dit, qu'il les aurait nécessairement éprouvées, lors même qu'elle fût restée innocente de toute faute et n'eût pas été chassée du paradis. Prétendrais-tu, par hasard, que les femmes sauvages et les femmes de la campagne sont, en cela, plus privilégiées qu'Eve, puisqu'elles accouchent sans douleur en ce monde rempli (121) d'épreuves, tandis qu'au paradis, Eve aurait souffert, si elle y avait enfanté ? Comme si, dans celles-là, la nature était devenue meilleure qu'elle n'était dans l'origine! Comme si le travail et l'exercice étaient plus puissants pour transformer la femme, que Dieu ne l'a été pour la créer ! Mais, peut-être, ne veux-tu pas laisser conclure de tes paroles que les femmes barbares et non civilisées ne souffrent pas du tout quand elles enfantent l'enfantement serait donc, pour elles, facile à supporter, ce qui ne les empêcherait pas de souffrir; mais, de ce que la peine serait moindre, s'ensuivrait-il qu'elle n'existât pas? Soit donc que ces femmes souffrent moins que les autres à l'heure de leurs couches, soit qu'alors elles éprouvent des douleurs égales, ou même plus fortes, les supportent admirablement à l'aide de la vigueur puisée dans les exercices du corps, et n'en ressentent ni fatigue ni faiblesse; il y a pourtant une chose certaine, c'est qu'elles gémissent; oui, elles gémissent toutes sans exception, et plus ou moins amèrement ; elles souffrent des douleurs plus ou moins vives, sans doute, mais toujours est-il qu'elles souffrent, et personne ne saurait en douter un instant. Pour toi, si tu te souvenais que tu es, je ne dis pas un chrétien, mais un simple homme, tu aimerais mieux soutenir qu'il n'y a pas de paradis de Dieu, que prétendre sacrilègement qu'il y en a un où l'on est puni. Certainement, tu parles avec élégance pour prouver que les hommes riches n'ont pas reçu, comme héritage du premier homme, la dure loi de la souffrance ; mais tu ignores ou tu fais semblant d'ignorer que les riches trouvent dans leur esprit bien plus de peines fatigantes, que les pauvres n'en rencontrent dans leurs occupations manuelles. Car, sous le nom de sueur, la sainte Ecriture désigne toutes les espèces de peines dont personne n'est exempt, les peines qui accompagnent le dur travail du corps, comme celles qu'engendrent les soucis et les inquiétudes : à cela se rapportent encore les études de tous ceux qui apprennent. Et toutes ces peines, qui est-ce qui les enfante ? C'est évidemment la terre, cette terre qui, au commencement, n'avait pas été faite pour tourmenter l'homme et le faire souffrir ; mais aujourd'hui, suivant le langage de la Sagesse, « Le corps, qui se corrompt, appesantit l'âme, et cette habitation terrestre abat l'esprit capable des plus hautes pensées. Nous jugeons difficilement ce qui se passe sur la terre, et nous trouvons avec peine ce qui est sous nos yeux (1) ». Qu'un homme s'efforce d'acquérir des connaissances utiles ou des sciences sans portée, n'importe; son corps, qui se corrompt, appesantit son âme; il faut qu'il subisse la loi de la souffrance. C'est ainsi qu'à cet égard-là même, cette terre produit pour lui des épines. Ne va pas dire que les riches sont à l'abri de ces épines : le bon grain, jeté en terre, se trouve, au témoignage de l'Evangile, étouffé par des épines, et ces épines, le divin Maître nous l'apprend, ne sont autres que les soins de ce siècle et les illusions des richesses (2). Et évidemment, il appelle non-seulement les pauvres, mais aussi les riches, quand il dit : « Venez à moi, vous tous qui souffrez ». Pourquoi les appelle-t-il? Il nous en avertit bientôt après : « Et vous trouverez le repos de vos âmes (3) ». A quelle époque trouverons-nous ce repos? Evidemment quand la corruption du corps, qui appesantit maintenant les âmes, n'existera plus. Mais aujourd'hui, les pauvres, les riches, les justes, les méchants, les grands et les petits souffrent depuis le moment où ils sortent du sein de leur mère, jusqu'au jour de leur sépulture, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils rentrent dans le sein de la mère de tous les hommes : ce monde est, en effet, si méchant, qu'à moins d'en sortir on ne peut entrer en possession du repos qui nous a été promis. Bien que la loi de la souffrance ait été imposée aux descendants du premier homme en punition de sa désobéissance, elle continue à s'accomplir en nous, pour nous forcer à la lutte et à la manifestation de notre foi, même après que Dieu nous a pardonné la culpabilité de cette désobéissance qui a passé en nous à titre d'héritage. Oui, il nous faut lutter contre nos vices et suer à la peine dans ce combat spirituel, jusqu'à ce qu'il nous soit donné de n'avoir plus d'ennemis. La punition infligée au péché originel se traduit donc pour nous en un continuel combat, et, par là, ceux qui ont bien lutté obtiennent la couronne de la gloire. Cette loi de la peine, les petits enfants ne cessent point non plus de la subir, pour avoir obtenu la justification de la faute originelle et en

1. Sagesse, IX, 15, 16. — 2. Matth. XIII, 22. — 3. Id. XI, 28, 29.

avoir été délivrés, comme la foi nous l'enseigne ; en voici la raison : C'est que Dieu a voulu, par là, éprouver la foi des parents qui lui offrent leurs enfants et demandent pour eux le bienfait de la régénération. Car quelles seraient la nature et l'étendue de leur foi aux choses invisibles, s'ils obtenaient sur-le-champ la récompense invisible des cieux ? Ne vaut-il pas mieux que la jouissance du repos, qui a été promis, se trouve différée, et qu'ainsi l'affaire de la foi se traite plutôt avec le cœur et non avec les yeux du corps ? Par là, ne croit-on pas plus sincèrement à l'existence de ce monde à venir que nous ne contemplons point encore, et où ne se rencontre aucune douleur ; ne cherche-t-on pas avec plus d'empressement et de soin à y parvenir ? C'est de cette manière que, par un admirable sentiment de bonté pour nous, Dieu fait tourner à notre avantage nos travaux, ou, en d'autres termes, nos souffrances. Tu perds ton temps et ta peine à repousser cette doctrine ; car tu travailles à faire pousser des épines, et non à les arracher : pour nous, nous suons à détruire, autant que Dieu nous en donne la grâce, les épines que tu fais venir. Mais peut-être veux-tu te vanter de ne pas éprouver grand-peine, puisque tu écris tant de livres avec une si merveilleuse facilité d'esprit ; puisque tu enfantes des épines sans éprouver plus de difficulté que les femmes barbares et celles de la campagne n'en ressentent à mettre au monde leur progéniture. Mais, à mon avis, tu te vantes inutilement de ne pas suer à la peine ; évidemment tu travailles : pourrait-il en être autrement, quand tu fais tant d'efforts pour introduire la souffrance dans le paradis ? Autant cette besogne est ingrate, autant les efforts que tu fais sont pénibles et infructueux.

30. *Julien*. Je suis loin de vouloir attaquer ceux qui pensent qu'Adam aurait pu obtenir l'immortalité à titre de récompense, s'il s'était montré obéissant aux ordres de Dieu ; car nos Livres nous apprennent qu'Enoch et Elie ont été transportés au sein de cette immortalité, pour ne pas voir la mort ; mais autres sont les lois de la nature, autres sont les récompenses de l'obéissance. Les mérites d'un seul homme ne seront jamais assez grands pour bouleverser les lois générales de la nature : la condition mortelle du premier homme, qui fut sa propriété native, eût donc passé à tous ses descendants, lors même qu'il aurait été transféré du temps à l'éternité. Ce n'est point là une conjecture à dédaigner ; mais un fait appuyé sur un exemple, puisque les enfants d'Enoch n'ont pu être affranchis de leur condition mortelle par la condition d'immortalité faite à leur père. Il ne faut pas s'imaginer que tous les justes, sinon les pécheurs, pourraient acquérir l'immortalité sans passer d'abord par la dissolution de leur corps : car Abel, le premier des justes, Noé ; Abraham, Isaac et Jacob, et toutes les légions de saints qu'ont fournies l'Ancien et le Nouveau Testament, nous ont fait connaître leur mérite par leurs vertus, et leur condition naturelle par leur mort. La chose est absolument positive : Jésus-Christ en a consacré la réalité par l'autorité de sa parole. Un jour les Sadducéens lui adressèrent une question en s'appuyant sur l'exemple d'une femme mariée sept fois. S'il faut croire, disaient-ils, à la résurrection future des corps, lequel des sept maris de cette femme la réclamera pour son épouse ? Le Sauveur leur répondit : « Vous êtes dans l'erreur, ne sachant ni les Ecritures, ni la puissance de Dieu ; car, au jour de la résurrection, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris, parce qu'ils ne pourront plus mourir (1) ». Connaissant parfaitement la raison de ses oeuvres, il dit nettement le motif pour lequel il a institué le mariage : c'est afin de remédier par des naissances aux ravages causés par la mort ; mais la fécondité des mariages, due à la munificence divine, cessera d'exister aussitôt que la mort avare cessera elle-même de faire des victimes. Le Christ créateur nous l'affirme ; la multiplication des hommes a lieu pour servir de contre-poids au peu de durée de leur existence, et le rôle providentiel des époux a été établi de Dieu avant le péché ; il est certain, d'ailleurs, que la condition mortelle de l'homme dérive non pas de la prévarication d'Adam, mais d'une loi de nature, à laquelle se rapporte également l'existence du mariage. Voici maintenant en quels termes le Seigneur a fait connaître sa volonté à Adam : « Du jour où tu mangera du fruit défendu, tu mourras de mort ». Cette mort est pénale, et non corporelle ; elle s'applique au péché et non à la descendance

1. Matth. XXII, 29, 30 ; Luc, XX, 35, 36.

du pécheur: il n'y a pour la subir que la prévarication, et la pénitence échappe à son empire. Il est dit qu'on la subira le jour où l'on commettra le péché : d'ordinaire, l'Écriture désigne comme déjà condamné ce qui doit l'être. Voilà pourquoi le Sauveur s'exprime ainsi dans l'Évangile : « Quiconque ne « croit point en moi, est déjà jugé, parce qu'il ne croit point au nom du Fils de Dieu (1) ». Non pas que l'infidèle, qui nie le Christ, doive subir les supplices éternels avant le jour du jugement, puisque tous ceux qui viennent à la foi ont d'abord été des infidèles; mais, afin de manifester sa désapprobation, le Maître dit que les péchés sont déjà punis. Enfin, le livre qui porte le nom de livre de la Sagesse, et l'opinion commune, affirment qu'Adam s'est converti et a fait pénitence après son péché, et que néanmoins il est mort: par là nous devons comprendre que la mort corporelle est l'effet, non pas de la prévarication, mais d'une loi de la nature.

Augustin. Si, comme tu le dis, tu n'attaques point ceux qui pensent qu'Adam aurait pu obtenir l'immortalité à titre de récompense, s'il s'était montré obéissant aux ordres de Dieu, distingue deux sortes d'immortalité: l'une de premier ordre, l'autre de second ordre ; on ne saurait, en effet, taxer d'absurdité quiconque appellerait immortalité le sort d'un homme destiné à ne pas mourir, s'il ne fait pas ce qui peut lui donner la mort, bien qu'il puisse aussi le faire. Voilà de quelle immortalité Adam avait été doué : voilà de quelle immortalité il a été privé en conséquence de sa faute. Elle lui était communiquée par l'arbre de vie dont le fruit ne lui avait pas été défendu, lorsque Dieu lui avait intimé une loi juste, pour l'empêcher de devenir prévaricateur : le fruit de cet arbre ne lui fut interdit qu'à la suite de sa coupable désobéissance. Alors seulement le Seigneur le chassa du paradis, afin qu'il ne pût désormais porter la main sur l'arbre de vie, manger de son fruit et vivre éternellement. De là il faut conclure que cet arbre de vie lui fournissait un sacrement, et que tous les autres lui donnaient un aliment. Quant à celui qui portait le nom d'arbre de la science du bien et du mal, il était le seul dont il fût défendu à Adam de goûter. Pourquoi donc supposer que le premier homme n'a pas mangé du

1. Jean, III, 18.

fruit de l'arbre de vie, puisqu'il était pour lui beaucoup plus avantageux que les autres, et que, d'ailleurs, il avait reçu l'autorisation de manger du fruit de tous les autres arbres, à l'exception de celui-là seul qui fut l'occasion de son péché? Car voici en quels termes Dieu lui avait donné ses ordres : « Tu peux manger de tous les fruits du jardin, mais ne mange pas du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal (1) ». Voici encore en quels termes fut prononcée sa condamnation : « Parce que tu as écouté la voix de la femme, et que tu as mangé du seul fruit dont je t'avais défendu de manger (2) ». Pourquoi donc ne se serait-il pas empressé de manger surtout du fruit de l'arbre de vie, puisqu'il n'avait reçu de défense qu'au sujet de l'arbre qui a causé sa perte ? De plus, examinant avec attention le contexte, nous verrons qu'en n'en mangeant pas, il aurait péché comme il a péché en goûtant du fruit défendu; car il aurait travaillé contre sa propre vie, puisque cet arbre en était pour lui la source. Pour l'immortalité dont jouissent les saints anges, et au sein de laquelle nous vivrons nous-mêmes plus tard, il est sûr qu'elle est d'un ordre plus élevé que la première. Elle n'est pas, en effet, de telle nature qu'elle laisse la faculté de choisir une vie sans fin, aussi bien que l'innocence, quoiqu'on puisse aussi choisir la mort, comme le péché ; non, mais elle est telle que quiconque en jouit ou en jouira, ne pourra mourir, parce que désormais il sera incapable d'offenser Dieu. Dans le sein de cette immortalité, on sera animé d'une volonté de vivre bien, pareille à la volonté que nous éprouvons aujourd'hui de vivre heureux et que le malheur lui-même n'a jamais pu nous arracher. Cette immortalité est supérieure à la première, tous le reconnaissent sans difficulté; si tu prétends qu'Adam aurait pu passer de l'une à l'autre à titre de récompense pour sa soumission aux ordres de Dieu, et sans avoir à subir préalablement les atteintes de la mort, tu riez de condamnable aux yeux de la vraie foi ; mais à faire l'éloge de celle-ci au détriment de celle-là, de manière à nier son existence, tu ne réussiras qu'à peupler forcément la surface du paradis de tous les genres de morts et de toutes ces douloureuses maladies que ne peuvent supporter les

1. Genèse, 11, 16, 17. — ' Id. 111, 17.

bonds, et qui les conduisent au tombeau : ta face elle-même en deviendra si pâle et si livide que tu ne

pourrais, sans horreur, la considérer dans la glace d'un miroir. Pourquoi les descendants du premier homme, après être nés dans le paradis, constitués, non-seulement dans l'innocence, mais aussi dans le bonheur, auraient-ils été obligés de mourir, si aucune faute n'était venue les forcer à sortir de ce lieu de délices où se trouvait l'arbre de vie, où ils possédaient au suprême degré le pouvoir d'y puiser la prolongation de leur existence, où, enfin, nulle nécessité de mourir ne s'imposait à eux? Enoch et Elie ont été mis à l'abri de cette nécessité; ils vivaient en un lieu de la terre où ne se rencontrait point l'arbre de vie, et, par conséquent, ils étaient, comme le commun des hommes, dans l'obligation de tomber sous les coups de la mort. Mais où devons-nous croire qu'ils aient été transportés? Sans aucun doute là où se trouve l'arbre de vie, qui leur communique le privilège de vivre toujours et de ne subir jamais la nécessité de mourir, comme en seraient exempts, dans le paradis, les hommes en qui ne se manifesterait aucune volonté d'offenser Dieu; car cette volonté les exclurait forcément d'un lieu où leur équité ne leur ferait jamais une loi de mourir. C'est pourquoi l'exemple tiré d'Enoch et d'Elie tourne plutôt à notre avantage qu'au vôtre. En effet, Dieu nous a fait voir, par ces deux personnages, ce qu'il aurait également accordé à ceux qu'il a chassés du paradis, s'ils avaient voulu ne point pécher; car Adam et Eve ont été exclus de l'endroit où ont été admis Enoch et Elie. Nous croyons encore que, dans ce séjour, le Seigneur leur a fait la grâce de n'avoir aucun motif de lui adresser cette prière: « Pardonnez-nous nos offenses (1) ». Sur cette terre où la corruption de leur corps appesantissait leur âme (2), ils avaient de tels combats à livrer au vice, que s'ils avaient dit n'avoir aucun péché, ils se seraient trompés eux-mêmes et auraient menti (3). On croit avec raison qu'ils reviendront un jour sur la terre pour un peu de temps, afin de subir eux-mêmes la loi de la mort, et de payer ainsi la dette imposée à toute la descendance du premier homme. De là il faut conclure que ceux qui auraient persévéré dans l'innocence, comme aussi leurs enfants qui auraient

1. Matth. VI, 13. — 2. Sagesse, IX, 15. — 3. Jean, I, 8.

continué à habiter le paradis en conservant la fidélité au devoir, eussent joui sans interruption de l'immortalité de second ordre, jusqu'au moment où, sans passer par les étreintes de la mort, ils seraient entrés dans celle du premier ordre: nous ne pouvons dire autre chose si nous avouons qu'une si longue vie est devenue le partage d'Enoch et d'Elie, c'est-à-dire d'hommes auxquels, ici-bas et en dehors du paradis, leur justice ne pouvait permettre de se déclarer sans péché.

« Mais », dis-tu, « le Sauveur, questionné au sujet de la femme aux sept maris, a dit nettement le motif pour lequel il avait institué le mariage: c'était afin de remédier, par des naissances, aux ravages causés par la mort; toutefois, la fécondité des mariages, dont la munificence divine, cessera d'exister, aussitôt que la mort avare cessera elle-même de faire des victimes ». Tu te fais une illusion complète en supposant que le mariage a été établi pour remédier à la disparition des morts par la survenance des nouveau-nés. Si, en effet, l'union matrimoniale a été instituée de Dieu, c'est afin que la pudicité des femmes fût le moyen sûr, pour les pères, de con. naître leurs enfants, et, pour les enfants, de connaître leurs pères; car du commerce inconsidéré et simultané des hommes avec toutes sortes de femmes, pourraient naître des enfants; mais comment pourrait, entre eux et leurs pères, s'établir avec certitude de nécessaires rapports? Ce serait impossible, Mais si personne ne péchait, et, par conséquent, si personne ne mourait, une fois que serait devenu parfait le nombre d'élus suffisant pour peupler la céleste Jérusalem, on verrait finir le temps présent pendant lequel on aurait le choix de pécher ou de ne pas pécher et lui succéder le siècle à venir, où l'on serait forcément impeccable. Dès lors que les âmes, séparées du corps, peuvent être heureuses ou malheureuses, sans avoir pour cela la faculté de commettre l'iniquité, tous les fidèles l'avoueront: dans le royaume de Dieu, où le corps sera incorruptible, où, au lieu d'appesantir l'âme, il en sera l'ornement, où, enfin, il n'aura plus besoin d'aliments, on aimera si vivement l'Eternel, que personne ne s'y rendra coupable de péché; et la cause de cette impeccabilité se trouvera, non pas dans l'absence de toute volonté mauvaise, mais bien dans l'existence d'une volonté (125) droite. Quand, en parlant de la résurrection des morts, le Sauveur a dit: « Les hommes n'auront pas d'épouses, ni les femmes de maris, parce qu'ils ne mourront plus », son intention n'a donc pas été de nous apprendre que le mariage a été établi pour remédier aux ravages de la mort; il a voulu nous dire que le nombre des élus étant devenu parfait, le besoin de naissances ne se fera plus sentir, puisque personne ne sera plus condamné à mourir.

« Mais », ajoutes-tu, « Adam s'est converti et a fait pénitence après son péché: le livre de la

Sagesse et l'opinion commune l'affirment : néanmoins, il est mort, et, par là, nous devons comprendre que la mort corporelle est un effet, non pas de sa prévarication, mais d'une loi de la nature ». Est-ce que David ne s'est pas converti? Est-ce qu'il n'a pas fait pénitence de ses deux grands crimes, l'adultère et l'homicide? Est-ce que le prophète, qui était venu l'épouvanter, ne lui a mit pas affirmé qu'il en avait obtenu le pardon? Pourtant, les menaces que Dieu lui avait faites ont été suivies d'effet : les saints Livres nous le disent, afin de nous faire comprendre que le pardon, à lui accordé, a consisté en ce que la peine éternelle, due aux excès de cet homme, lui a été remise. La pénitence du premier homme pouvait donc avoir comme résultat de remplacer, pour lui, le châtement sans fin de l'autre monde, par une punition infligée en celui-ci. Voilà pourquoi, selon une croyance parfaitement légitime, son Fils, c'est-à-dire Notre-Seigneur Jésus, en tant qu'homme, l'a délivré de la prison de l'enfer, en y descendant lui-même. Le livre de la Sagesse nous dit qu'Adam a été délivré de son péché : ces paroles doivent s'entendre, non dans le sens du passé, mais dans celui du futur, bien qu'elles expriment un fait accompli. Les voici : « Elle le tira de son péché (1) ». Le Prophète avait déjà dit de même : « Ils ont percé mes mains, etc. » et avait mis au temps passé ce qu'il annonçait pour l'avenir. Ainsi est-il advenu qu'Adam a subi, dans le temps et par sa mort corporelle, le châtement de sa désobéissance, et cet acte de pénitence a eu pour résultat de lui en épargner la punition éternelle. En cela, il est facile de le voir, la grâce du Libérateur a eu plus d'efficacité que la pénitence de notre premier père. Inutile, pour toi, de

1. Sagesse, X, 2.

chercher à le défendre contre le choc de la vérité : elle t'écrase au grand jour avec toutes les machines que tu mets en jeu. Tu n'as plus aucun motif, raisonnable pour remplir le paradis de Dieu de tous les genres de mort et des innombrables maladies qui torturent les hommes et les conduisent au tombeau. Crois-en à cette parole de bien : « Du jour où vous en aurez mangé, vous mourrez de mort (1) ». En effet, Adam et Eve sont morts le jour même où ils ont été séparés de l'arbre de vie renfermé dans le paradis terrestre, et qui communiquait la vie à leur corps; à partir de ce moment-là, leur condition est devenue mortelle, et la mort est devenue pour eux une inévitable nécessité. Evidemment, ces mots : « ravages de la mort, mort avare », t'appartiennent, tu les as prononcés; qu'au moins de telles paroles, des paroles si dures et si horribles à entendre t'inspirent la pensée de respecter le paradis de Dieu. Ce séjour admirable des bienheureux te serait-il assez odieux pour que tu y fasses entrer la mort elle-même, et une mort avare qui y porte le ravage? O ennemis de la grâce divine ! O adversaires du paradis ! pouvez-vous prétendre à plus qu'à empoisonner la douceur des saintes délices, en y mêlant l'amertume de la douleur, qu'à faire du paradis un véritable enfer en miniature ?

31. *Julien*. En voilà bien assez au sujet de la Genèse, passons à l'apôtre Paul, que les Manichéens et les Traduciens rangent parmi leurs docteurs. En traitant la question de la résurrection des morts, il a dit : « Comme tous meurent par Adam, ainsi tous revivront par Jésus-Christ (2) ». Tu t'es emparé de ce texte, toi avec qui nous discutons; puisque tu n'en parles plus, tu te contentes de penser au parti que tu pourrais en tirer ; ce que tu penses, je l'imagine bien, mais c'est à peine si je pourrais le préciser et en donner la preuve. Qu'au dire de Paul, tous meurent en Adam, y a-t-il là rien de relatif à la transmission, puisqu'Adam est le nom d'un homme, tandis que la transmission est l'indice du péché et de la souillure inventée par Manès ? Mais peut-être supposes-tu qu'Adam n'est rien autre chose que le péché, et que son nom ne signifie que cela ? En ce cas, et en prononçant ce nom, l'Apôtre aurait donc seulement voulu dire que nous mourons tous

1. Genèse, II, 17. — 2. II Corinth. XV, 22.

126

dans le péché. Evidemment, rien de plus absurde qu'une telle supposition. Parce que le mot hébreu Adam ne désigne qu'un homme (et, en réalité, voilà comme on l'explique), est-il étonnant que l'Apôtre ait dit : « Comme tous meurent par Adam, ainsi tous revivront par Jésus-Christ? » ou, en d'autres termes : Ceux qui meurent par suite de la faiblesse humaine ressuscitent d'entre les morts par la force de Jésus-Christ ? Celui-là déraisonne, qui ne se range pas à cette interprétation : il est sûr, en effet, que tous sortiront du tombeau, ramenés à la vie par la toute-puissance du Dieu qui a établi sur cette terre la

fécondité des mariages et la condition mortelle de l'homme; ils ressusciteront tous par la vertu de la force divine, afin que chacun reçoive ce qui est dû au bien ou au mal qu'il a fait pendant qu'il était revêtu de son corps (1). L'Apôtre a dit : « Comme tous meurent par Adam, ainsi tous revivront par Jésus-Christ » ; or, ces paroles doivent-elles s'interpréter en ce sens que la mort corporelle, réservée à tous indistinctement, aux justes comme aux pécheurs, soit une punition infligée par Dieu au diable et aux impies ? Supposé que l'Apôtre ait eu en vue la mort qui est naturelle à tous, qui devient même précieuse dans la personne des saints (2), et que subissent également et les hommes et les bêtes ; nous pourrions certainement conclure ceci : sous le nom d'Adam, Paul a désigné la faiblesse de la condition humaine, et, sous celui du Christ, la puissance de celui qui nous a créés et nous ressuscitera. Si, au contraire, on devait voir en ce passage: « Tous meurent par Adam », une allusion à la culpabilité, et non à la nature de l'homme, voici quel en serait le sens clair et certain: « Comme tous », c'est-à-dire beaucoup meurent en imitant Adam, « ainsi tous », c'est-à-dire beaucoup, se sauvent- par l'imitation du Christ. L'Apôtre a donc parlé de la mort commune à tous les hommes, et alors il a fait allusion à leur condition naturelle : ou bien, s'il a voulu parler de leur culpabilité, il a fait allusion à l'imitation d'Adam. De fait, c'est en ce sens qu'il a ajouté immédiatement après: « Comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'image de l'homme céleste (3) ». Sans aucun doute, il ne nous aurait point ordonné de prendre les traits du

1. II Corinth. V, 10. — 2. Ps. CXV, 5. — 3. I Corinth. XV, 49.

Christ, si son image ou celle d'Adam s'était trouvée naturellement gravée en nous.

Augustin. Il faudrait bien peu connaître les écrits de l'Apôtre, pour ne point voir qu'il discutait sur la résurrection des corps, lorsqu'il disait : « Comme tous meurent par Adam, ainsi tous revivront par Jésus-Christ ». Mais toi, pour donner plus d'étendue, je ne dis pas à tes discours, mais à tes futilités, tu soulèves une difficulté là où il ne s'en rencontre aucune; tu me demandes ce que veulent dire ces paroles de l'Apôtre : « Tous meurent par Adam » ; et tu me dis : De quelle mort est-il question en cet endroit ? Il est sûr qu'il s'agit là de la mort du corps, de celle que doivent subir les bons et les méchants et non de celle dont on dit que sont morts tous ceux qu'elle a constitués dans le mal. Le Sauveur nous a parlé de ces deux sortes de mort dans une courte sentence: « Laisse les morts enterrer leurs morts (1) ». Il y a encore un autre genre de mort, que l'Apocalypse désigne sous le nom de seconde mort (2) : cette mort consistera en ce que l'âme et le corps souffriront éternellement le supplice du feu. Elle fait l'objet des menaces divines en ce passage : « Craignez celui qui a le pouvoir de précipiter l'âme et le corps dans la géhenne (3) ». Bien que dans l'Écriture il soit question de plusieurs genres de mort, il y en a pourtant deux qui priment les autres; ce sont : la première et la seconde : la première, que le péché d'Adam a fait entrer dans le monde; la seconde, que le Christ y amènera, quand il viendra juger les hommes.

Ainsi, dans les saints Livres, il est parlé d'un certain nombre de testaments accordés par Dieu ; quiconque veut lire attentivement nos Écritures, le remarque au premier coup d'oeil ; néanmoins il n'y en a que deux principaux, l'Ancien et le Nouveau. La première de ces deux morts remonte au jour où Adam s'est vu chassé du paradis et éloigné de l'arbre de vie ; la seconde commencera d'exister quand le Sauveur prononcera cet arrêt : « Allez loin de moi, maudits, au feu éternel (4) ». C'est pourquoi, en parlant de la résurrection des corps, l'Apôtre a dit : « C'est par un homme que la mort est venue, et c'est aussi par un homme que viendra la résurrection des morts : car, comme tous

1. Matth. VIII, 22. — 2. Apoc. II, 11 ; XX 6, 14 ; XXI, 8. — 3. Matth. X, 28. — 4. Id. XXV, 41.

meurent par Adam, ainsi tous revivront par Jésus-Christ (1) ». Nous n'avons donc pas à nous enquérir de quelle mort il est ici question, car il est évident que ce passage a trait à la mort du corps ; ce que nous avons à faire, c'est plutôt de voir par qui nous est venue cette mort dont il s'agit. Est-ce par Dieu, qui a tiré l'homme du néant, ou par l'homme dont la désobéissance en a été la cause ? Nous devons le voir, ai-je dit, parce que ce fait est clairement exposé à nos regards, et non pas chercher à le découvrir comme s'il était caché à nos yeux. Les paroles de l'Apôtre sont tellement claires qu'elles tranchent toute

difficulté. « La mort est venue par l'homme ». Quel est cet homme, sinon le premier Adam ? Oui, c'est de lui qu'il a été dit : « Par un homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort » ; c'est à lui, figure de celui qui doit venir, qu'est opposé le second Adam (2). De là ces autres paroles de Paul : « La mort est venue par un homme; par un homme aussi viendra la résurrection des morts ». Il faut donc interpréter ce passage : « Tous meurent en Adam » d'après le sens indiqué par cet autre : « La mort est venue par l'homme » ; car si nous mourons tous en Adam, c'est que la mort est venue par l'homme, de la même manière que si tous doivent revivre dans le Christ, c'est que la résurrection des morts viendra aussi par un homme. Il y a donc un homme et un homme ; comme celui-ci est unique, celui-là Test aussi, et, par conséquent, puisque le second homme n'est autre que celui-ci, le second homme n'est autre que celui-là. Nous le savons, et tu le rappelles toi-même : en hébreu, Adam est un nom d'homme. Mais il s'en faut de beaucoup que tu aies le droit de soutenir cette impudente opinion que voici : quand l'Apôtre a dit: « Tous meurent en Adam », il a voulu faire allusion à tout homme mortel, ou, en d'autres termes: tous meurent, non point à cause du premier homme, mais parce qu'ils sont de condition mortelle. N'obscurcis pas ce qui est clair, ne tords pas ce qui est droit, n'embrouille pas ce qui est en ordre ; tous meurent en celui par qui la mort est venue, et tous revivront en celui par qui viendra la résurrection des morts. Quel est celui-ci ? Le second homme, évidemment. Et celui-là? Sans aucun doute, le

1. I Corinth. XV, 21, 22. — 2. Rom. V, 12, 14.

premier homme. Quel est celui-ci? Le Christ seul. Quel est celui-là? Adam seul. « Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'image de l'homme « céleste ». L'Apôtre fait allusion à l'une et prescrit l'autre ; car l'une est du temps présent, et l'autre appartient à l'avenir. Nous avons porté la première par le seul fait de notre naissance, et parce que nous étions alors infectés par le péché; la grâce de la régénération nous fait porter la seconde ; aujourd'hui nous la portons en espérance ; nous la porterons plus tard en réalité, lorsque Dieu nous accordera de ressusciter, et nous récompensera en nous faisant régner au sein du bonheur et de la justice. Dès lors qu'il en est ainsi, dès lors que l'homme a été établi en telle condition et placé en tel lieu qu'à moins de pécher, il ne devait pas mourir, sa mort est indubitablement une punition; mais, par sa grâce, Dieu fait tourner à notre avantage les maux que nous a infligés sa justice; aussi la mort de ses élus devient-elle précieuse à ses yeux. Elle les exerce à la lutte, comme le ferait la discipline; car, suivant le langage de l'Écriture, « la discipline, au moment où on la reçoit, semble être un sujet de tristesse, et non de joie ; mais, ensuite, elle donne de recueillir en paix les fruits de la justice à ceux qui ont été ainsi éprouvés (1) ». Et toi, en prétendant que la mort du corps se serait rencontrée dans le paradis, même quand l'homme y aurait conservé l'innocence, qui es-tu ? L'ennemi de la grâce divine, l'adversaire des saints, dont la mort est précieuse, et qui, par elle, s'efforcent d'entrer dans le paradis et d'y fixer leur demeure. Non-seulement, tu prétends y introduire la mort, (c'est-à-dire la séparation, d'avec son corps, d'une âme qui, pourtant, ne voudrait point en être dépouillée, mais qui désirerait être comme revêtue par-dessus, afin que ce qu'il y a de mortel soit absorbé par la mort (2)), tu cherches encore, autant que possible, à y donner place à tous les genres de maladies et de calamités, qui surpassent les forces de l'homme et le conduisent au tombeau; voilà ce dont tu t'efforces de remplir le séjour de la suprême félicité et de l'inaltérable repos. Je vois bien l'étonnante erreur qui te pousse à agir de la sorte; mais quel front te faut-il pour cela ? je ne saurais le dire.

1. Hébr. XII, 11. — 2. II Corinth. V, 4.

128

32. *Julien*. Mais il nous faut faire passer au crible tout le contexte de ce passage «Puisqu'on vous a prêché que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, comment s'en trouve-t-il parmi vous qui osent dire que les morts ne ressuscitent point? Que si les morts ne ressuscitent point, Jésus-Christ n'est donc pas ressuscité. Et si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, notre prédication est vaine et votre foi est inutile. Nous ne sommes plus que de faux témoins à l'égard de Dieu car nous aurons témoigné contre Dieu-même, en disant qu'il a ressuscité Jésus-Christ, qu'il n'a point ressuscité si les morts ne ressuscitent pas. Car si les morts ne ressuscitent pas, Jésus-Christ n'est pas non plus ressuscité. Si Jésus-Christ n'est pas

ressuscité, a votre foi est vaine, parce que vous êtes encore dans vos péchés; ceux qui sont morts en Jésus-Christ ont donc péri. Si l'espérance que nous avons en Jésus-Christ n'est que pour cette vie, nous sommes les plus malheureux de tous les hommes. Mais maintenant, Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, comme les prémices de ceux qui dorment ; car c'est par un homme que la mort est venue ; c'est aussi par un homme que vient la résurrection ; et , comme tous meurent par Adam, tous aussi revivront par Jésus-Christ. Mais chacun à son rang : Jésus-Christ d'abord, comme les prémices ; puis ceux qui sont à Jésus-Christ et qui ont cru à son avènement ; ensuite viendra la fin de toutes choses (1) ».

Augustin. Tu veux faire passer au crible tout ce passage des écrits de l'Apôtre, relatif à la résurrection des corps ; pourquoi ? Afin, s'il est permis de parler ainsi, de déployer ta riche indigence dans un flux de paroles, et d'avoir l'occasion de divaguer en remplissant un si grand nombre de livres. C'est là un fait qui ressortira clairement de la prolixe et vaine discussion que tu soulèves.

33. Julien. L'habile maître des nations a établi dans ce passage un raisonnement serré, et nous a donné l'espoir de partager le sort de notre médiateur; il y prouve, en effet, que le Dieu homme, en tant qu'il partage notre humanité, n'a rien eu en lui qui fût différent de ce que nous avons, et, d'après ce grand docteur, l'opinion soutenue par les infidèles n'est pas moins préjudiciable au

1. I Corinth. XV, 12, 24.

Christ qu'à nous. A l'entendre, le Sauveur et les hommes se ressemblent si parfaitement, qu'il faut, de toute nécessité, attribuer à l'un ce qu'on attribue à l'autre. Au moment où il écrivait ses épîtres, certains hommes supposaient qu'il n'y aurait pas de résurrection des morts, mais ils ne révoquaient nullement en doute que le Christ fût réellement ressuscité. Le maître des nations arrête au passage cette opinion, et il montre qu'elle est également opposée au Sauveur et aux hommes, et que tous les hommes reviendront un jour à la vie, ou que le Christ lui-même n'est pas sorti vivant d'entre les morts. Sans aucun doute, son raisonnement n'aurait pas une force pareille, si, à la manière des Manichéens et des Traduciens, leurs disciples, il mettait une différence entre la nature de la chair du Rédempteur et celle de la nôtre.

Augustin. Ils ne sont pas Manichéens ceux qui établissent une différence entre la chair du Christ et la nôtre, mais ceux qui prétendent que le Christ ne s'est -nullement revêtu de chair. Par conséquent, en nous confondant avec les Manichéens, qui doivent être anathématisés et condamnés avec vous, tu les mets aussi enjeu, puisque, selon toi, ils établiraient une différence entre la nature de la chair du Rédempteur et la nature de la nôtre ; comme s'ils avouaient que le Christ s'est revêtu d'un corps, quoique ce corps différât en quelque chose du nôtre. Laisse-les tranquilles; car, au sujet de ce corps du Sauveur, ils sont loin de s'entendre avec nous, et même avec vous. Puisque tu discutes, fais-le avec nous; car nous sommes tous d'accord pour reconnaître la réalité de l'incarnation du Christ, bien que, sur certains points, nous ne nous entendions pas. Nous ne mettons nous-mêmes d'autre différence que celle du vice entre la nature de sa chair et celle de la nôtre. En effet, nôtre chair est une chair de péché ; aussi l'Apôtre n'a-t-il pas dit de celle du Christ, qu'elle était la ressemblance de la chair, puisqu'elle est réellement de la chair; mais qu'elle était la ressemblance de la chair de péché, parce qu'elle n'était pas une chair de péché. Si notre chair n'était pas une chair de péché, dis-moi, je t'en prie, comment la chair du Christ pourrait être la ressemblance d'une chair de péché ? Es-tu fou au point de dire qu'une chose est semblable à une autre, mais que (129) cette autre n'existe pas? Ecoute le catholique évêque Hilaire ; quelque idée que tu te fasses de lui, tu ne saurais dire qu'il est manichéen. Voici la manière dont il s'exprime au sujet de l'Incarnation du Christ: « Lors donc qu'il a été envoyé dans la ressemblance de la chair du péché, il s'est revêtu de notre nature humaine, mais non de notre péché; pourtant, comme toute chair vient du péché, qui nous a été transmis par Adam, notre premier père, le Christ a été envoyé dans la ressemblance de la chair de péché, non que le péché se soit trouvé en lui, mais parce que sa chair ressemblait à celle du péché ». Que répondras-tu à cela, ô le moins probe, le plus bavard, le plus méprisant, le plus fourbe de tous les hommes ? Hilaire lui-même est-il Manichéen ? Néanmoins, je suis bien éloigné de dédaigner tes injures; s'il a été dit en toute vérité que le Christ est venu dans la ressemblance de la chair de péché (1), je les accepte, non-seulement avec Hilaire et tous les autres ministres du Sauveur, mais encore avec cette chair du Christ que tu ne crains pas d'insulter au point de la comparer en tout à la chair des autres hommes, à cette chair qui est évidemment une chair de péché.

34. Julien. Jamais l'Apôtre n'aurait dit : « Si les morts ne ressuscitent pas, le Christ n'est pas non

plus ressuscité », si on avait pu lui répondre : Oui, le Christ est ressuscité pour un motif tout spécial, c'est qu'il est né d'une vierge ; mais parce qu'ils sont nés d'un commerce diabolique, les hommes ne ressuscitent pas. Néanmoins, Paul aurait pu riposter ainsi : A quoi bon le Christ serait-il ressuscité, s'il n'avait pas voulu exciter nos espérances et nous donner l'exemple ? Et, maintenant, quel poids auraient eu ses leçons et ses exemples, si sa nature, toute différente de la nôtre, nous ôtait par cela même l'espoir de régner avec lui et le pouvoir de l'imiter ? La foi de l'Apôtre est donc loin et bien loin de s'appuyer sur une pareille opinion. Rempli du même esprit que Pierre, il sait que le Christ est mort pour nous, afin de nous donner l'exemple et afin que nous suivions ses traces (1). Et, parce qu'à ses yeux le mystère de la mort du Sauveur a eu lieu pour offrir à Dieu un sacrifice et nous donner un exemple, il n'hésite pas à déclarer, il se hâte même de nous enseigner que le

1. Rom. VIII, 3. — 2. I Pierre, II, 21.

Christ homme n'est allé en aucun endroit, où notre nature nous empêche d'aller à notre tour : « Si les morts ne ressuscitent point, Jésus-Christ n'est pas non plus ressuscité. Mais si le Christ est ressuscité d'entre les morts, comment y en a-t-il parmi vous pour dire que les morts ne ressuscitent pas ? » C'est-à-dire : Si vous reconnaissez que le Christ, en tant qu'homme, a été de la même nature que nous, quel motif avez-vous de penser, ou bien que la résurrection a eu lieu pour lui, ou bien qu'elle n'aura pas lieu pour les autres ? Ces conditions d'abord posées, Paul achève son raisonnement de manière à couper court à toute réplique : « Mais maintenant », dit-il, « le Christ est ressuscité d'entre les morts » ; les morts ressusciteront donc.

Augustin. Comme il y en avait pour supposer que la résurrection des morts n'aurait pas lieu tout en croyant néanmoins à la résurrection du Christ, l'Apôtre a dit précisément : « Si les morts ne ressuscitent pas, le Christ n'est pas non plus ressuscité ». Car sa résurrection a eu lieu afin que s'établît la foi en la future résurrection des morts. Il est en effet naturel que les hommes ressuscitent dans leur chair, comme le Fils de Dieu fait homme est ressuscité dans la sienne; c'est pourquoi ceux qui niaient la résurrection future des morts étaient conséquents avec eux-mêmes, en soutenant que le Christ n'est pas ressuscité. Mais parce que ceux avec qui discutait Paul ne pouvaient révoquer en doute le fait de la résurrection du Christ, il leur fallait nécessairement se désabuser, ouvrir les yeux à la lumière et reconnaître que les autres hommes ressusciteront aussi. En effet, dès que, en raison d'une certaine différence entre le Christ et nous, les hommes croient avoir raison de nier la résurrection future des morts, tout en admettant celle du Seigneur Jésus, ils peuvent trouver et alléguer une foule de motifs à l'aide desquels ils pensent pouvoir défendre leur erreur. Car, supposez qu'on leur dise : « Si les morts ne ressuscitent pas, le Christ n'est pas non plus ressuscité », ne pourront-ils pas répondre en disant : Mais le Christ n'était pas seulement un homme, il était encore Dieu, et nul autre homme ne peut en dire autant de lui-même ? En tant qu'homme il est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie, ce qui (130) n'a eu lieu pour aucun autre. Il a eu le pouvoir de donner sa vie et celui de la reprendre (1), ce que n'a eu aucun autre. Est-ce donc merveille qu'il ait pu ressusciter d'entre les morts, tandis qu'aucun autre ne le peut ? S'ils tiennent ce langage parce qu'ils concèdent au seul Christ le privilège de la résurrection et le refusent à tout autre, sera-ce pour nous un motif de soutenir qu'il n'y avait pas, entre le Christ et les autres hommes, une différence tellement sensible et de chercher en cela à pouvoir dire que les autres morts ressusciteront, en vertu de leur ressemblance avec le Christ ? Évidemment non. Nous ne nierons donc pas, nous avouerons même qu'entre le Christ et nous il existe une énorme différence, c'est que sa chair seule a été, non pas comme celle des autres hommes, une chair de péché, mais uniquement une ressemblance de cette chair de péché; nous soutiendrons en outre que, loin d'être un privilège à elle exclusivement réservé, la résurrection sera encore le partage des autres hommes; et, pour le prouver, nous dirons avec l'Apôtre : « Si les morts ne ressuscitent pas, le Christ n'est pas non plus ressuscité » ; mais le Christ est ressuscité, donc les morts ressusciteront. L'origine de la chair du Christ se distingue éminemment de l'origine de notre chair; mais de là il ne suit nullement que l'une et l'autre ne soient pas terrestres et mortelles. Oui, la ressemblance de la chair de péché est différente de la chair de péché elle-même, et il est facile de les distinguer l'une de l'autre; mais il est sûr que le Christ n'a pas voulu établir par sa résurrection une autre différence entre lui et les hommes, puisqu'en mourant il s'était montré semblable à eux. C'est pourquoi nous ne devons point détruire, entre la ressemblance de la chair de péché et la chair de péché elle-même, cette différence qui consiste en ce que l'une n'a jamais été sou

mise à l'empire du péché, tandis que l'autre y a été soumise dès l'origine: nous n'y sommes nullement autorisés par ce fait que le Sauveur a détruit entre lui et nous toute différence pour la résurrection, comme il a détruit toute différence pour la mort. Quant à l'exemple dont tu veux établir la nécessité, sans que le besoin s'en fasse aucunement sentir, de quel poids peut-il être en cette affaire ? Imiter un

1. Jean, X, 18.

exemple, c'est l'effet de la volonté; mais si l'exemple est bon, c'est à le Seigneur qui dispose la volonté » à le suivre (1). Ainsi s'exprime l'Écriture : Personne donc n'imité un autre sans le vouloir, mais qu'il le veuille ou ne le veuille pas, l'homme meurt et ressuscite. D'ailleurs, les exemples à imiter ne viennent pas toujours de personnes semblables, par leur nature, à celles qui doivent les suivre; autrement nous ne pourrions retracer en nous la justice et la piété des anges, puisque leur nature est différente de la nôtre; voilà, néanmoins, ce que nous demandons à Dieu dans notre prière, quand nous lui disons : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel (2) ». Tu l'as toi-même avoué (3). Il nous serait encore plus impossible d'imiter Dieu, notre Père; car sa nature est infiniment différente de la nôtre; et, pourtant, le Seigneur nous a dit : « Soyez comme votre Père qui est dans les cieux (4) », et il nous a fait cette recommandation par la bouche de son Prophète : « Soyez saints, parce que je suis saint (5) ». De ce que le Christ a paru en ce monde dans la ressemblance de la chair de péché, tandis que nous sommes dans la chair de péché elle-même, il ne suit donc nullement que nous soyons incapables de suivre l'exemple du Christ.

35. *Julien*. Transportons la lutte sur le terrain de la transmission du péché et disons : Si le Christ, en se faisant homme, n'a pas hérité du péché de nature, comment quelques-uns d'entre vous peuvent-ils dire que l'image de Dieu est soumise à l'empire de la corruption originelle ? D'autre part, si la nature humaine est viciée dans son essence, le Christ s'est évidemment soumis à la puissance du diable, puisqu'il s'est revêtu de cette nature. Si, enfin, on le regarde comme coupable, il en résulte que nous prêchons inutilement et que votre foi est vaine : les Apôtres sont de faux témoins, car ils ont porté contre Dieu un faux témoignage, si le Christ a été entaché de la souillure d'Adam pour être descendu de lui : n'ont-ils pas dit en effet, que le Seigneur a fait naître son Fils de la race de David, et que ce Fils a toujours été innocent et saint? Il est hors de doute que si un pareil Christ est l'objet de nos espérances, nous sommes les plus malheureux

1. Prov. VIII, selon les Septante.— 2. Matth. VI, 10. — 3. Ci-dessus, liv. II, ch. 52. — 4. Matth. V, 48. — 5. Lévit. XI, 44.

131

de tous les hommes. Or, le Christ n'est pas moins vrai homme que vrai Dieu ; il est sorti de la race d'Adam, il a été formé dans le sein d'une femme et sous l'empire de la loi; il n'a jamais commis le péché, il n'en a jamais porté la souillure. Voilà donc bien la preuve que notre culpabilité vient de notre faute et non de notre origine.

Augustin. L'édifice de ton raisonnement a comme pour fondation le principe que tu poses d'abord en ces termes : « Si le Christ, en se faisant homme, n'a pas hérité du péché de nature, comment quelques-uns d'entre vous peuvent-ils dire que l'image de Dieu est soumise à la corruption originelle ? » Il suffit de renverser et de détruire ce raisonnement, pour réduire à néant et avec la plus grande facilité toutes les propositions que tu en as déduites par voie de conséquence. En effet, de ce que le Christ, en se faisant homme, n'a pas hérité du péché de nature, c'est-à-dire du péché originel, il ne suit pas du tout que l'image de Dieu ne soit pas soumise à la corruption originelle. Car, de ce que la ressemblance de la chair de péché n'est corrompue sous aucun rapport, il ne suit pas le moins du monde que la chair de péché elle-même, à laquelle elle ressemble, soit exempte de toute corruption ; mais parce qu'il y a une ressemblance de la chair de péché, il faut qu'il y ait aussi une chair de péché. Car, toute ressemblance suppose nécessairement l'existence d'un modèle; et si le Christ s'est revêtu d'une chair aussi réelle que celle des autres hommes, et qu'elle seule ait eu, non pas la nature, mais la ressemblance de la chair de péché, il faut non-seulement qu'il y ait encore une chair de péché à laquelle la sienne ressemble, mais aussi qu'aucun homme ne puisse en avoir d'autre qu'elle. Nous en concluons ceci : Bien que la chair de péché soit viciée, celle du Christ ne l'est nullement.; car s'il a pris une chair réelle pour guérir la chair de

péché, il s'est revêtu, non de cette chair de péché, mais seulement de sa ressemblance. Par conséquent, nous ne le regardons point comme coupable; au contraire, c'est lui qui efface nos fautes, celle de notre origine et celles que nous y ajoutons. C'est pourquoi encore la prédication de l'Apôtre n'est pas vaine, car il ne dirait pas que dans le Christ se trouve la ressemblance de la chair de péché, s'il ignorait que celle des autres fût la chair de péché. Notre foi, qui renverse votre hérésie, n'est pas non plus inutile. Les Apôtres ne sont pas davantage de faux témoins, puisque, à l'encontre de votre hérésie, ils distinguent formellement la ressemblance de la chair de péché d'avec cette chair de péché elle-même ; puisqu'à les entendre, le Christ descend de David en ce sens, néanmoins, qu'il est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie et non de la concupiscence de la chair, et que, conséquemment, sa chair était la ressemblance de la chair de péché, et ne pouvait être la chair de péché elle-même. Notre croyance à cet égard ne fait pas non plus de nous les plus malheureux des hommes, car ce serait pour nous le plus grand des malheurs de croire qu'il n'y a aucune différence entre la chair du Christ et celle du péché.

Aussi est-elle fautive la conclusion dont tu fais suivre ton raisonnement : « Voilà donc bien la preuve que notre culpabilité vient de notre faute et non de notre origine ». C'est là une induction qui n'est pas du tout justifiée, car j'ai démontré que les raisons ci-dessus énoncées, sur lesquelles tu penses avoir solidement appuyé ton opinion, sont loin d'être concluantes; et, certainement parce que le vice pouvait exister dans le paradis, la corruption des petits enfants n'existerait pas après la perte du paradis, si la mauvaise volonté de nos premiers parents n'avait point aussi vicié toute leur descendance. C'est donc plutôt à toi qu'il convient d'adresser ces paroles : (Ici nous allons employer, pour la défense de la vérité, une manière de raisonner dont tu as fait usage pour défendre l'erreur.) Si le Christ-homme a été envoyé aux hommes dans la ressemblance de la chair de péché, et s'il n'y a pas une autre chair qui soit une chair de péché, pourquoi, je ne dirai pas quelques-uns d'entre vous soutiennent-ils, mais pourquoi soutenez-vous tous que la chair du Sauveur ressemble à une autre chair, qui est une chair de péché, mais qui n'existe pas? Et si le Christ n'a pas eu la ressemblance de la chair de péché, la prédication de celui qui l'a annoncé est donc vaine; la foi de l'Eglise catholique qui l'a cru n'a donc pas de fondement; l'Apôtre lui-même est donc un faux témoin, car il a rendu témoignage contre le Christ, en disant qu'il a eu la ressemblance de la chair de péché, (132) tandis qu'il ne l'a pas eue; et, nous-mêmes, si nous le croyons, nous nous séparons donc de la société des fidèles. Or, le Christ a été envoyé dans la ressemblance de la chair de péché, seul il a eu une chair réelle, mais qui, au lieu d'être une chair de péché, n'en a été que la ressemblance; par conséquent, il nous faut nécessairement reconnaître que la chair des autres hommes est la chair de péché, à laquelle la vraie chair de Jésus-Christ ressemble, sans être le moins du monde une chair de péché.

36. *Julien*. Les Manichéens, qui croient au péché originel, et qui nient la résurrection des morts, trouvent encore ici la réfutation de leur erreur : « Mais maintenant », dit l'Apôtre, « le Christ est ressuscité d'entre les morts, comme les prémices de ceux qui dorment ; car c'est par un homme que la mort est venue, et c'est par un homme que viendra la résurrection ». Ici, l'Apôtre parle, non pas de la résurrection en général, c'est-à-dire de la résurrection qui sera le partage des scélérats et des profanes eux-mêmes, mais seulement de la résurrection de ceux qui entreront dans la gloire. Sous ce nom tout simple, il désigne la bienheureuse résurrection en comparaison de laquelle celle des impies ne comptera pas plus que si elle n'était, pas. Ici donc, encore une fois, Paul fait allusion, non-seulement à la résurrection qui écherra aux méchants aussi bien qu'aux justes, mais encore à celle que Dieu réserve à ses élus ; et bien. que la résurrection soit chose distincte du, bonheur qui doit la suivre, comme elle est différente des châtimens qui la suivent pour les méchants, néanmoins la béatitude éternelle ne peut exister sans la résurrection; aussi lui donne-t-on le nom de ce genre de résurrection en vertu duquel nous n'aurons pas à gémir d'être sortis du tombeau. En voici un exemple. Quelqu'un veut faire l'éloge de l'adresse, de la force, des différentes sortes d'application, et il les désigne sous le nom générique de vie; ainsi, il parle de la vie savante de celui-ci, de la vie brillante de celui-là, de la vie active de cet autre. A sa manière de s'exprimer, on croirait que la vie rie fait qu'un avec l'adresse, la beauté, la force; car il ne les distingue pas l'une de l'autre, et pourtant, autre chose est de vivre, autre chose est de s'appliquer, mais il est indispensable que tu vives pour pouvoir t'appliquer. De même en est-il de la résurrection et de la béatitude, car il en est qui ressusciteront d'entre les morts pour être damnés ; cependant, personne ne régnera, qu'il ne soit d'abord ressuscité. La mort et la résurrection des corps sont donc corrélatives l'une à l'autre; si toute mort était une punition, toute résurrection serait une récompense; mais maintenant, la résurrection sera un châtiment pour tous ceux qui iront au feu éternel ; d'où il suit que la

mort est un effet, non de la colère divine, mais d'une loi naturelle. En effet, comme la mort du corps n'est pas de nature à inspirer toujours un regret de quitter la vie, ainsi à la suite de la résurrection on ne peut pas toujours, se réjouir de l'avoir récupérée. Celle-ci n'est un bien qu'autant que ceux qui ressuscitent sont récompensés, et celle-là n'est un mal que pour ceux qui tombent dans les flammes vengeresses de l'enfer ; la récompense et la punition des uns et des autres sont la conséquence de leurs mérites. Il est donc évident qu'ici l'Apôtre fait allusion, non pas à la mort naturelle, mais à celle des pécheurs, que leur châtiment éternel rend malheureuse; il ne parle pas davantage de la résurrection en général, mais seulement de celle que la gloire céleste rend bienheureuse; quand il discute sur le compte des personnes, jamais il n'attaque la famille humaine ton entière ; il établit toujours des distinctions et de larges bornes entre les natures et les volontés, et toujours il les respecte, et si, parfois, il se sert de termes identiques, il ns confond jamais les choses particulières avec les choses générales. Par ces paroles : « La mort est venue par un homme, et c'est part un homme que viendra la résurrection », il ne veut point nous enseigner que la mort est l'œuvre de l'homme coupable ; il veut seulement nous dire qu'elle a apparu en lui; de même la résurrection des morts ne serait point, à l'entendre, le fait de l'homme, c'est-à-dire, du Christ, mais elle aurait ci lieu en lui comme Paul l'enseigne déjà dans son épître aux Philippiens : « Il s'est fait a obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix; c'est pourquoi Dieu l'a exalté et lui a donné un nom qui est au-dessus de tous les noms (2) ». L'apôtre Pierre émet une pensée dans ce sens : « Hommes d'Israël,

1. Philip. II, 8, 9.

133

écoutez-moi: Jésus, homme de Dieu, fameux par les merveilles, les prodiges et les miracles que Dieu a faits par lui au milieu de vous, vous l'avez fait mourir par la main des méchants, mais Dieu l'a ressuscité après l'avoir délivré des liens du tombeau » ; et il ajoute : « Dieu a ressuscité ce Jésus, et nous en sommes tous témoins (1) ». Il est facile de le voir d'après ce passage, c'était la destinée de l'homme de subir la mort, sans, toutefois, que la divinité en souffrit le moindre dommage, comme c'était le propre de la divinité de ressusciter cet homme d'entre les morts. Mais quand on dit que Dieu opère par la personne du Verbe, le Christ lui-même coopère avec lui ; n'a-t-il pas dit, en effet : « J'ai le pouvoir de donner ma vie, et j'ai le pouvoir de la reprendre (2)? » Bien que, dans le Fils, il y ait une seule personne, on distingue donc à juste titre son humanité de sa divinité, et l'on attribue avec non moins de justesse, des opérations différentes à l'une et à l'autre: C'est pourquoi « la mort est venue par un homme, et la résurrection viendra aussi par un homme ». Toutes deux l'ont fait alors que se manifester, car elles n'ont pas été créées ; toutes deux ont été établies de Dieu, mais en Adam est apparue la condition mortelle, et, dans la personne du Christ se sont montrées les prémices de la résurrection. « La mort est venue par l'homme ». Si, dans ces paroles de l'Apôtre, tu vois une allusion à la volonté d'Adam, il n'est pas question de la condition naturelle ; et si c'est par sa nature que la mort lui est venue, il ne s'agit pas là de culpabilité. Paul a placé, en face l'un de l'autre, deux hommes, l'homme de la mort et l'homme de la résurrection, et n'a pas voulu que le second fût soumis à l'empire du premier. Il continue ainsi : « Comme tous meurent en Adam, tous aussi revivront dans le Christ ». Quand il dit : « Tous revivront dans le Christ », veut-il parler même des impies, ou seulement des fidèles ? S'il prétend que les impies eux-mêmes revivent dans le Christ, personne n'est puni, c'est évident ; s'il ne parle que des fidèles, tous ne trouvent donc pas une nouvelle vie dans la foi au Christ; il n'y aura, pour revivre de la sorte, que les fidèles, quoique tous doivent ressusciter par la vertu de celui qui les a déjà créés. Si, dans ce passage :

1. Actes, II, 22-24, 32. — 2. Jean, X, 18.

« Tous meurent en Adam », il s'agit de la mort du corps, il n'a nullement trait à une culpabilité quelconque de notre premier père; puisque le Christ lui-même est mort en ce même Adam, car il ne serait pas réellement ressuscité, s'il n'était d'abord réellement mort. L'Apôtre déclare donc que tous meurent en Adam. Si, par cette mort, il ne faut entendre rien autre chose que la séparation de l'âme d'avec le corps, il ne s'agit donc pas, le moins du monde, d'un péché de nature, et si l'on dit que tous meurent en Adam, cela ne porte aucune atteinte aux petits enfants, puisque le Christ est mort en lui

comme tous les autres. Si, au contraire, tu entends ce passage : « Tous meurent en Adam », dans le sens d'un péché de l'esprit, s'il y est question, non-seulement de la mort corporelle, mais de la mort spirituelle et malheureuse des coupables, ou, en d'autres termes, de cette mort que suivent les châtements infligés aux prévaricateurs, il est sûr que ni le Christ, ni les saints, n'ont pu la subir, parce qu'ils n'ont pu être condamnés à ces châtements ; elle ne peut non plus devenir le triste partage des petits enfants, puisque leur conscience ne leur rend pas plus témoignage en fait de mal qu'en fait de bien ; ils restent tout simplement ce que Dieu les a faits ; et si nous les consacrons à Dieu par le baptême, c'est afin que leur rénovation et leur adoption augmentent en eux le bien qui s'y trouve déjà en vertu de leur création. Dans ces paroles de l'Apôtre : « Comme tous meurent en Adam, tous aussi revivront dans le Christ », il n'est donc pas plus question de la transmission du péché imaginée par les Manichéens, qu'il n'y a de péché dans le Christ, puisqu'il n'a commis de lui-même aucune faute, et qu'il a encore bien moins puisé une culpabilité quelconque dans sa nature humaine.

Augustin. Pourquoi, en discutant avec nous, te permets-tu de dire : « Les Manichéens, qui croient au péché originel, et qui nient la résurrection des morts, trouvent ici la réfutation de leur erreur ? » Est-ce qu'à leur exemple, nous attribuons le péché à une nature autre que celle de l'homme ? Est-ce que nous nions la résurrection de la chair ? Que, plutôt, les Manichéens soient réfutés par vous, puisque nous les réfutons avec vous, même quand vous leur prêtez (134) votre concours. Pour les aider, vous soutenez que le péché d'Adam n'est pour rien dans la lutte entre la chair et l'esprit ; et ainsi, quand ils recherchent la cause de ce mal ou l'expliquent, ils concluent à l'existence en nous d'un autre principe mauvais, co-éternel à Dieu. Tu exposes ensuite ton système en t'appuyant sur les paroles de l'Apôtre, relative à la résurrection de la chair. Voici comme tu commences ton argumentation : « Ici l'Apôtre parle, non pas de la résurrection en général, c'est-à-dire de la résurrection qui sera le partage des scélérats et des justes indistinctement, mais seulement de la résurrection de ceux qui entreront dans la gloire ». Oui, sans doute ; néanmoins, il parle de la résurrection du corps. A cette résurrection il oppose la mort du corps, et, à toutes les deux, c'est-à-dire à la mort et à la résurrection corporelle, il donne deux auteurs différents, deux hommes : « C'est par un homme que la mort est venue et c'est aussi par un homme que viendra la résurrection des morts ». A chacun de ces deux hommes il donne un nom particulier, afin que l'on sache pertinemment de qui il est question. Paul ajoute donc : « Comme tous meurent en Adam, tous aussi revivront dans le Christ ». Il dit : « tous meurent », et non pas : tous mourront, comme d'ailleurs il ne dit pas : Tous revivent, mais : « Tous revivront ». Maintenant, ils meurent par punition ; plus tard, ils revivront par récompense. Il ne parle donc pas de la mort éternelle qui consistera à brûler, corps et âme, dans les flammes de l'enfer : autrement, il aurait employé les deux verbes au temps futur, et il aurait dit : Tous mourront, comme il a dit : « Tous revivront ». Mais puisqu'il dit : « Tous meurent », il entend parler de la mort corporelle, et par ces mots : « Ils revivront », il veut parler de leur résurrection générale. Il a évidemment en vue la mort qui sépare l'âme d'avec le corps, quand il écrit ce passage : « C'est par un homme que la mort est venue », bien que la mort à venir, nommée la seconde mort, doive être encore le partage de ceux en qui la régénération par le Christ n'efface pas la faute dont ils ont hérité comme enfants d'Adam. L'Apôtre fait donc ici allusion à la résurrection future du corps, et, par opposition à elle, il parle de la mort corporelle qui a lieu maintenant ; puis, à ces deux choses si opposées, donne deux auteurs différents, Adam à la mort, le Christ à la résurrection des morts et comme on attache l'idée de récompense à celle-ci, on doit considérer celle-là comme une punition. Ce n'est point la nature, mais la punition qui se trouve mise en opposition avec la récompense. C'est pourquoi, où la résurrection du corps se trouve en parallèle avec la mort, l'Apôtre parle, non pas de la résurrection en général, c'est-à-dire de la résurrection indistinctement réservée aux justes et aux pécheurs, mais de celle qui deviendra le partage des personnes qui revivront dans le Christ, au lieu d'être condamnées par lui c'est lui, néanmoins, qui ressuscitera le uns et les autres, car tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix ; et ceux qui auront bien fait en sortiront pour la résurrection de la vie ; mais ceux qui auront mal fait, pour la résurrection du jugement (1), Paul, je le répète, a donc voulu désigner la résurrection qui doit manifester la bonté du Christ, et non pas celle qui mettra sa justice en évidence ; puisqu'elle sera pour nous une récompense, il a cherché à nous faire considérer, comme une punition, la mort corporelle qu'il lui a opposée. En effet, comme la mort est le contraire de la vie, ainsi la punition est le contraire de la récompense. Les saints martyrs ont lutté et vaincu au moyen de cette punition, c'est-à-dire de la mort de leur corps, et, à cause de cela, la mort, au sein de laquelle ils dorment aujourd'hui, est précieuse devant Dieu, et c'est là, non pas un effet de leur nature, mais un don

de la munificence divine (2); car, sans aucun doute, les peines mêmes des saints sont précieuses. Mais de ce qu'elles sont précieuses, il ne suit nullement qu'elles ne soient pas des peines; comme de ce qu'elles sont des peines, il ne suit pas qu'elles soient précieuses; elles tirent leur prix uniquement de ce que les saints les ont subies pour la cause de la vérité ou avec dévouement pour Dieu. Si tu interprétais ce passage aussi sainement et dans un sens aussi catholique, tu n'introduirais point dans le paradis de Dieu, c'est-à-dire dans le séjour des saintes délices, les douleurs non-seulement de la mort, mais aussi de toutes les infirmités qui conduisent l'homme au tombeau, Mais toute punition infligée à l'homme,

1. Jean, V, 28, 29. — 2. Ps. CXV, 15.

135

qu'est-ce, sinon une punition infligée à l'image de Dieu? Or, si elle est injustement appliquée, il est hors de doute que celui qui l'inflige est injuste. Maintenant, quel homme osera supposer que l'image de Dieu est punie injustement, et qu'une faute n'en est pas la cause? Le médiateur de Dieu et des hommes, Jésus-Christ homme, est le seul qui, sans avoir péché, ait souffert pour effacer notre faute et nous obtenir la remise du châtiment: Ici, bien entendu, je ne parle point du châtiment qu'il nous faut subir en ce monde méchant, mais de celui qui nous était réservé pour l'éternité. Pourtant, aux approches de la mort, il a pris sur lui nos craintes et nos dégoûts, et il s'est écrié: Mon « Père, si c'est possible, que ce calice passe loin de moi (1) ». Certainement il avait le pouvoir de donner et de reprendre sa vie; mais la mort qu'il a soufferte, volontairement, sans nécessité aucune, sans avoir préalablement commis aucun péché, notre divin Maître nous a fait entendre, par là, qu'elle est une punition, et il est le seul qui l'ait endurée sans l'avoir méritée par aucune faute. La gloire d'avoir ainsi miséricordieusement souffert pour nous, sans avoir commis un seul péché, n'appartient qu'au Christ; s'il est mort, ce n'est point qu'il ait eu une chair de péché, car il n'en avait que la ressemblance; mais enfin, il est mort en Adam, souche de la chair de péché. Quant aux autres hommes, ils souffrent toutes sortes de peines en ce monde pervers, qui se trouve en dehors du paradis, et cette épreuve dure, pour eux, depuis le moment de leur naissance jusqu'à celui de leur mort. Du nombre de ces peines est le trépas, qui leur est à juste titre infligé à cause des péchés qu'ils ont apportés en cette vie comme issus de la race d'Adam, ou qu'ils ont commis eux-mêmes en vivant mal; c'est le châtiment auquel les a condamnés le Juge tout-puissant et équitable. Or, puisqu'un passereau ne tombe point sur terre sans la permission de ce Juge (2), infligerait-il ou laisserait-il infliger une pareille punition à ses images, s'il n'en savait pas l'application légitime? Evidemment, non. Qu'est-ce à dire légitime? motivée par la constatation des péchés ou l'examen sévère des vertus; de la sorte, même après la rémission des péchés, et bien que le salut éternel, dont ils ont reçu

1. Matth. XXVI, 39. — 2. Jean, X, 29.

le gage dans le sacrement de la régénération, doive leur appartenir éternellement, les hommes doivent néanmoins acquitter la dette pénible qui leur incombe pour cette vie passagère et douloureuse. Alors, pourquoi dis-tu : « Il faut baptiser les enfants, pour que leur rénovation et leur adoption augmentent « en eux le bien qui s'y trouve déjà venant « de Dieu, en vertu de leur création? » Dieu les a créés bons, parce que toute nature, en tant que nature, est bonne; mais ceux qu'il a créés bons, il pourrait, sans injustice, les rendre malheureux ou les laisser devenir tels. Et toi, quand tu dis que les enfants sont renouvelés, n'avoues-tu pas, sans y faire attention et sans le savoir, qu'ils ont apporté avec eux, en ce monde, l'ancienneté du vieil homme, puisque, venant de naître, ils sont physiquement nouveaux? Il te faut donc choisir de trois choses l'une : remplir le paradis de toutes les douleurs de l'humanité; ou bien prendre prétexte des épreuves imposées aux images de Dieu et subies même par les enfants innocents de tout péché, afin d'accuser le Seigneur d'injustice ; ou, enfin, comme ce qui précède est abominable et doit inspirer de l'horreur, il te faut avouer l'existence du péché originel, et tu reconnaîtras par là, premièrement, que tous ceux qui meurent corporellement, meurent en Adam, parce que la mort est venue par le fait même de cet homme, c'est-à-dire par sa faute et pour son châtiment ; en second lieu, tu reconnaîtras que tous ceux qui ressusciteront, non pour le jugement, mais pour la vie, revivront dans le Christ, parce que la résurrection des morts viendra aussi par le fait d'un autre homme, c'est-à-dire par sa justice et sa grâce. En effet, comme la mort corporelle est une punition, l'Apôtre lui oppose la

résurrection du corps; mais celle-là seulement qui sera une récompense, car il y en aura une autre qui sera une punition.

37. *Julien*. « Mais chacun a son rang. Jésus-Christ d'abord, comme les prémices; puis, ceux qui sont à Jésus-Christ, et qui ont cru à son avènement ; ensuite viendra la fin de toutes choses ». Le même Apôtre dit encore ailleurs la même chose : « Il est le premier-né d'entre les morts (1). Puis, ceux qui sont à Jésus-Christ », c'est-à-dire les saints, seront enlevés dans le ciel (2). « Ensuite viendra

1. Coloss. I, 18. — 2. I Thess. IV, 17.

la fin de toutes choses », parce que ceux-ci iront dans le royaume éternel, et que les impies seront pour toujours précipités dans les flammes de l'enfer (1). « Lorsqu'il aura remis son royaume à Dieu son Père, et qu'il aura anéanti tout empire, toute domination et toute puissance; car Jésus-Christ doit régner jusqu'à ce que Dieu ait mis tous ses ennemis sous ses pieds. Or, la mort sera le dernier ennemi détruit. Tout a été mis sous ses pieds. Quand l'Écriture dit : Tout lui est assujetti; sans doute, il faut en excepter celui qui lui a assujetti toutes choses. Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils sera lui-même assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous (1) ». Le royaume de Dieu le Père -consiste en ce que le nombre des élus, fixé par sa prescience, étant accompli, l'empire et la force de la puissance adverse prennent fin. Il faut que la mystérieuse et divine royauté de l'Éternel produise cet effet, de placer sous ses pieds tous les ennemis de la justice; c'est ce qui aura lieu, lorsque la mort éternelle se verra vaincue et détruite par tous les saints. Quand ces puissances de toutes sortes seront assujetties au Christ et à son corps mystique par la manifestation de sa royauté, la glorieuse assemblée des saints, au lieu de se soustraire à l'autorité de Dieu, lui sera bien plus soumise que jamais; car toutes les parties de ce corps si digne du royaume des cieux, et qui s'édifie sous la direction suprême du Christ, se réuniront dans le sentiment d'une charité parfaite pour obéir à la volonté du Très-Haut : alors disparaîtront toutes les passions qui engendrent le péché, et Dieu, après avoir parfait le nombre des élus, les réunira tous dans son sein.

Augustin. Dans cette partie de la thèse que tu soutiens, tu n'as presque rien abordé de ce qui a trait au sujet de notre discussion. Pourquoi as-tu cru devoir citer tout le passage où Paul s'occupe de la résurrection des morts? C'est évidemment à l'occasion de ces autres paroles du même Apôtre : « Comme tous meurent en Adam, tous aussi revivront dans le Christ » c'est parce que vous voulez attribuer la mort du corps; non pas au péché de l'homme, mais à une loi de nature ; à vous entendre, en effet, elle aurait été établie de Dieu en ce sens que le

1. Matth. XXV, 46. — 2. I Corinth. XV, 24-28.

premier homme, innocent ou prévaricateur, serait mort. Je pense t'avoir répondu victorieusement à cet égard. Laissons donc de côté ces longs et inutiles développements au milieu desquels tu as voulu te débattre, et abordons ces paroles de l'Apôtre : « La mort sera le dernier ennemi détruit », car il est peut-être bon de chercher à savoir de quelle mort il veut parler. Est-ce de celle du temps, qui force l'âme à se séparer du corps ? Est-ce de celle qui ne permet point à l'âme de s'éloigner, parce qu'ils doivent tous deux subir le supplice du feu éternel? Cette dernière n'existe évidemment pas encore ; mais son heure viendra : elle ne sera pas détruite à la fin du monde, car c'est alors seulement qu'elle commencera d'exister. Qu'elle n'existe pas encore aujourd'hui, personne n'en doute. Quant à la mort qui s'exerce sur tous ceux qui sortent de ce monde, qui a pour contraire la résurrection du corps, au sujet de laquelle l'Apôtre discutait et parlait de la sorte, qui appartient au temps présent, que nous connaissons et subissons tous, c'est elle qui sera détruite la dernière, et elle sera détruite lorsque ce corps corruptible sera revêtu d'incorruptibilité, et que ce corps mortel sera revêtu d'immortalité (1). Il est facile de le voir, la résurrection corporelle qui se fera à ce moment-là, est, dans la pensée de Paul, le pendant de la mort corporelle qui a lieu en ce monde. C'est pourquoi si la mort éternelle, qui n'aura jamais existé, ne peut être détruite à la fin des siècles, puisqu'elle commencera seulement alors à exister ; si elle ne peut être détruite, parce qu'elle sera éternelle, il s'en suit que c'est la mort du temps présent qui sera détruite la dernière, c'est-à-dire à la fin, quand elle trouvera son coup de mort dans la résurrection de la chair. Or, comment serait-elle notre ennemie, si elle était un simple effet de la nature, et non un châtement? Certainement, sous l'autorité d'un juge tout-puissant et juste, elle ne serait point une punition, si elle

n'avait eu, dans le péché, sa raison d'être. Nous t'en conjurons, modifie enfin ta manière de voir; purifie de toutes les douleurs humaines dont tu l'avais souillé, le paradis des bienheureux. A mon avis, il n'est pas permis de dire, comme tu l'as fait : « Dans le royaume des cieus, une fois qu'auront disparu toutes les passions qui engendrent

1. I Corinth. XV, 54, 55.

137

le péché, Dieu parfera le nombre des « élus, et les réunira dans son sein ». Puisse une pareille opinion t'épouvanter et te corriger ! Puisse-tu ne plus louer comme un bien, mais plutôt flétrir comme un mal cette convoitise des passions coupables, qui ne cesse aujourd'hui, même quand nous la réprimons, de nous tourmenter dans notre chair, et qui, en s'éteignant, nous laissera alors tranquilles, comme tu l'avoues toi-même ! Car tu as adopté cette convoitise qui porte le corps à avoir des désirs contre l'esprit, au point que l'esprit doive lui-même lutter contre la chair (1), pour éviter le péché qui damnerait l'homme. Ce mal de la lutte entre deux choses bonnes et créées par un Dieu bon, c'est-à-dire entre la chair et l'esprit, ce mal est devenu pour nous une seconde nature par suite de la prévarication du premier homme; mais ce ne sont ni les Manichéens, ni leurs fauteurs qui le proclament; c'est leur destructeur, Ambroise (2).

38. *Julien*. « Autrement, que gagneront ceux qui sont baptisés pour les morts, s'il est vrai que les morts ne ressuscitent pas ? Pourquoi sont-ils baptisés pour les morts ? et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous continuellement à tant de périls ? Oui, par la gloire que je reçois de vous en Jésus-Christ Notre-Seigneur, je meurs tous les jours. Pour parler selon l'homme, que me sert d'avoir combattu à Ephèse contre des bêtes farouches, si les morts ne ressuscitent point ? Mangeons et buvons, car demain nous mourrons ». Au dire de l'Apôtre, si l'infidélité impie détruit l'espérance de la gloire à venir au sein de laquelle Dieu sera tout en tous, si l'on nie la résurrection des morts, à quoi bon se faire baptiser pour les morts ? Ces paroles ont donné lieu à une erreur, car quelques-uns se sont imaginé qu'aux premiers temps de la prédication évangélique, on se réunissait d'ordinaire autour des morts; qu'on faisait pour eux la profession de foi, et qu'on répandait sur leurs membres inanimés l'eau du baptême: cette erreur n'a pour fondement que l'ignorance. En effet, ces paroles de l'Apôtre : « Qui sont baptisés pour les morts », n'ont pas un autre sens que ce passage de l'Épître aux Romains : « Nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour la mort du péché (3) », c'est-à-dire, par

1. Galat. V, 17. — 2. Liv. VII sur saint Luc, XII, 53. — 3. Rom. VI, 4.

la grâce nous nous approchons du sacrement de baptême avec la volonté de mortifier désormais nos membres, et de passer pour véritablement morts, si nous n'avons pas l'espoir de vivre après notre mort. Pourquoi, dit Paul, m'exposer chaque jour à tant de périls ? Pourquoi tomber sans cesse dans le danger de mourir victime des persécuteurs, afin de pouvoir me glorifier devant Dieu de votre avancement dans le bien ? Pourquoi tout cela, si les morts ne ressuscitent pas ? Pourquoi, pour parler ainsi selon l'homme, ai-je combattu contre les bêtes à Ephèse, c'est-à-dire, pourquoi ai-je supporté la bestiale fureur de gens séditieux, si la résurrection des morts est encore incertaine ? « Ne vous laissez point séduire, les mauvais entretiens corrompent les bonnes moeurs. Il y en a quelques-uns, parmi vous, qui ne connaissent point Dieu ; je vous le dis pour votre honte (1) ». L'amour du péché vous porte à ne point croire à l'avenir : on aime à penser qu'il n'y aura pas de jugement, afin d'être plus hardi à commettre le péché. Ils n'ont pas de Dieu la moindre idée, ceux qui n'ont pas foi en la résurrection. Vous ne vous bornez pas à nier la justice rémunératrice de l'Éternel ; vous révoquez encore en doute sa puissance; c'est là pour vous un motif plus que suffisant de rougir. Dire qu'il peut y avoir parmi vous de telles gens, c'est vous faire honte.

Augustin. Cela est clair; tu n'as rien voulu dire ici qui ait trait à la question débattue entre nous. Tu as essayé d'expliquer à ton point de vue particulier les paroles de l'Apôtre; en plusieurs endroits, tu n'as pas suivi la pensée de l'auteur; mais, enfin, dans ce que tu as dit, je ne vois rien de contraire à la foi : inutile donc de répondre à ton verbiage.

39. *Julien*. « Mais, dira quelqu'un, comment les morts ressusciteront-ils, et avec quel corps

reviendront-ils? Insensé que tu es ! ce que tu sèmes ne prend point vie, s'il ne meurt auparavant. Et ce que tu sèmes n'est pas le corps même de la plante qui doit venir, mais le grain seulement, par exemple, du blé ou de quelque autre semence. Et Dieu donne à ce grain un corps tel qu'il lui plait, et, à chaque semence, le corps qui lui est propre. Toute chair

1. I Corinth. XV, 29-34.

138

n'est pas la même chair, mais autre est la chair des hommes, autre est la chair des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons. Il y a aussi des corps célestes et des corps terrestres; mais autre est la beauté des corps célestes, autre est celle des corps terrestres. Le soleil a son éclat, la lune a le sien, et les étoiles le leur, et, entre les étoiles, l'une est plus brillante que l'autre. Il en est de même de la résurrection des morts. Le corps est semé dans la corruption, et il ressuscitera incorruptible. Il est semé dans l'ignominie, et il ressuscitera dans la gloire. Il est semé dans la faiblesse, et il ressuscitera dans la force. Il est semé corps animal, et il ressuscitera corps spirituel. Il est encore écrit : Adam, le premier homme, a été créé avec une âme vivante, et le second a été rempli d'un esprit vivifiant. Le premier homme est le terrestre, formé de la terre; le second est le céleste qui vient du ciel. Comme le premier homme a été terrestre, ses enfants sont aussi terrestres ; et comme le second est céleste, ses enfants sont aussi célestes. Comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre , portons aussi l'image de l'homme céleste (1) ». L'Apôtre tranche la difficulté en se servant d'exemples, et il dit qu'il n'y a rien d'impossible quand le Tout-Puissant annonce un résultat quelconque. Pour nous donner une idée de la résurrection des corps, il les compare à des semences, et il nous cite différentes sortes de créatures, pour nous faire comprendre les divers genres de résurrection : mais tout ce qu'il dit a trait à la résurrection des bienheureux. « Le corps est semé dans l'ignominie, et il ressuscitera dans la gloire : il est semé dans la faiblesse, et il ressuscitera dans la force : il est semé corps animal, et il ressuscitera corps spirituel u. Il est sûr que cela ne peut s'accomplir que dans la personne des saints; quant aux impies, ils ressusciteront aussi, mais ce sera non pour leur gloire, mais, dit le Prophète, pour leur honte éternelle (2). Paul fait parfaitement voir ici la différence de la nature et de la grâce, et il nous remet sous les yeux ce passage concluant de l'Ancien Testament : « Adam, le premier homme, a été créé avec une âme vivante », puis il ajoute de lui-même : « et le second a été

1. I Cor. XV, 35, 49. — 2. Jérém. XXIII, 40.

rempli d'un esprit vivifiant ». Par là, il montre que l'immortalité est un bienfait de l'esprit vivifiant, tandis que l'âme vivante ne vient que de la nature destinée à mourir. Il y a donc, dit-il, une différence totale entre vivre et vivifier : vivifier, c'est conférer l'immortalité qu'il attribue au Christ; vivre, c'est jouir de la vie, mais ce n'est pas être à l'abri des coups de la mort. Ainsi, en finissant, a-t-il bien nettement défini sa double pensée; d'une part, Adam a été fait âme vivante, mais non immortelle; de l'autre, le Christ est devenu un esprit non pas seulement vivant, mais encore vivifiant, c'est-à-dire communiquant la vie, la vie glorieuse à ses fidèles, et à tous la vie éternelle.

Augustin. Est-ce qu'Adam devait mourir tout en restant innocent, parce qu'il avait été créé avec un corps animal, et non avec un corps spirituel? Oh ! tu te trompes du tout au tout, si tu penses qu'à cause de cela il nous faut remplir le paradis de Dieu de tous les genres de mort, de toutes les douleurs des agonisants et aussi de l'ignominie, de l'infirmité et de la corruption, dans lesquelles sont aujourd'hui semés les corps animaux des hommes. L'arbre de vie , que Dieu avait planté dans son jardin de délices, aurait préservé de la mort même le corps animal de l'homme, jusqu'au moment où, par sa persévérance dans la soumission aux volontés du Très-Haut, il aurait mérité de passer, sans subir les atteintes de la mort, dans la gloire spirituelle que posséderont les justes ressuscités. Il était juste, en effet, que l'image de Dieu fût enfermée dans un corps pareil, bien qu'aucun péché ne ternît et ne souillât l'éclat de sa beauté, et que ce corps fût tiré et formé d'une substance terrestre. L'arbre de vie devait lui communiquer cette permanente stabilité d'existence qui devait soutenir son âme vivante et la maintenir dans un état où la séparation ne deviendrait jamais nécessaire ; ensuite et en raison de son obéissance constante, elle se serait unie à l'esprit vivifiant; néanmoins, la vie de second ordre, qu'elle pouvait perdre ou ne pas perdre,

lui eût été conservée, et à cette vie serait venue s'ajouter celle de premier ordre, au maintien de laquelle l'arbre de vie n'eût plus été indispensable, et que la mort n'eût pu anéantir. Je te demande en quelle espèce de corps se trouvent, suivant toi, aujourd'hui Enoch (139) et Elie? Est-ce dans un corps animal ou dans un corps spirituel? Si tu me dis : dans un corps animal, dis-moi aussi pourquoi tu refuses de croire qu'Adam, Eve et leurs descendants, auraient pu vivre comme vivent maintenant Enoch et Elie, si jamais ils n'avaient, par leur désobéissance, violé le commandement de Dieu, et malgré la nature animale de leurs corps? Car, enfin, ils se trouvaient où se trouvent ces saints personnages; et ceux-ci vivent dans le paradis, d'où le Seigneur a exclu nos premiers parents, afin de les faire mourir. Comme l'arbre matériel de vie communiquait la vie à des corps animaux, ainsi l'arbre spirituel de vie, qui est la sagesse de Dieu, communique aux âmes la vie de la saine doctrine. Aussi, quelques commentateurs, même catholiques, des saintes Ecritures, ont-ils préféré nous faire voir en tout cela une allusion à un paradis spirituel, mais ils n'ont pas du tout révoqué en doute la vérité du récit sacré, qui nous parle plus qu'évidemment d'un paradis matériel. Si, au contraire, tu réponds qu'Enoch et Elie ont déjà un corps spirituel, pourquoi soutenir que le corps animal des premiers hommes, et, à leur suite, de tous leurs descendants, n'aurait pu, sans passer par l'épreuve de la mort, devenir spirituel, s'ils n'avaient commis aucun péché, et si, par conséquent, ils ne s'étaient éloignés de l'arbre de vie? Si tu ne soutenais une pareille erreur, tu ne serais pas obligé de remplir de tous les genres de mort, de toutes les douleurs des agonisants, des innombrables infirmités qui torturent l'homme et le conduisent au tombeau, le paradis de Dieu, le séjour de la joie et du bonheur.

40. *Julien*. « Mais ce n'est pas le corps spirituel qui a été formé le premier, c'est le corps animal, et ensuite le spirituel. Le premier homme est le terrestre, formé de la terre; le second est le céleste, qui vient du ciel. Comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'image de l'homme céleste ». L'Apôtre passe évidemment ici aux intentions, et il veut qu'il y ait, entre notre conduite passée et notre conduite présente, la différence qui existe entre la condition mortelle de l'homme et son immortalité. « Le premier homme », dit-il, « est le terrestre, formé de la terre; le second est le céleste, qui vient du ciel ». Sous ces noms d'êtres, il désigne les différentes volontés d'agir. En effet, le Christ, que Paul appelle l'homme céleste, n'a point apporté son corps du haut des cieux; car il descendait de la race de David et d'Adam, et sa chair s'était formée dans le sein et avec la chair d'une femme. Sous les noms d'homme terrestre et d'homme céleste, l'Apôtre désigne donc les vices et les vertus. Il ajoute : « Comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'image de l'homme céleste ». Il exprime aux Romains la même pensée : « Je parle humainement à cause de la faiblesse de votre chair. Comme vous avez fait servir vos membres à l'impureté et à l'injustice pour l'iniquité, de même faites-les servir maintenant à la justice pour votre sanctification (1) ». Puis il continue son exhortation en suivant toujours le même ordre d'idées; et, si l'on ne saisit pas bien le sens des paroles suivantes, son discours ne signifie plus rien : « Je veux donc dire, mes frères, que la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu, et que la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible ».

Dans le passage où il s'était efforcé de prouver la résurrection de la chair, il avait dit que cette chair serait placée dans le séjour de la gloire; il déclare ici « que la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu ». Si la chair ni le sang ne le possèdent pas, où sera donc celui dont tout à l'heure on disait que la résurrection des morts donnera à sa beauté et à sa grandeur un nouvel éclat ? Mais Paul s'est exprimé à la manière des Ecritures; il a fait allusion aux vices, et non à un être quelconque. Enfin, il met en lumière la même pensée : « Voici que je vous apprends un mystère; nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés ». Cet illustre docteur a compris que, plus haut, il n'a attribué qu'aux bienheureux le privilège de la résurrection future, et, pour ne laisser aucun doute sur la portée de ses paroles, il s'explique nettement. « Nous ressusciterons tous » ; voilà bien la résurrection réservée à tous les hommes; « mais nous ne serons pas tous changés ». Tel est le caractère distinctif de la résurrection des élus ; ceux-là seuls seront donc changés et deviendront glorieux, qui mériteront d'être aimés,

1. Rom. VI, 19.

et non d'être hais de Dieu. « En un moment, en un clin d'oeil , au son de la dernière trompette, et les morts ressusciteront incorruptibles désormais, et nous serons changés ». Ici, il revient encore une fois aux saints personnages qui vivront encore à cette dernière heure : « En un moment », dit-il , « qui sera fugitif, comme un son qui expire, les morts sortiront sains, c'est-à-dire, dans toute leur intégrité, du tombeau ; et ceux qui seront trouvés tels seront changés et deviendront glorieux. Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu d'incorruptibilité, et que ce corps mortel soit revêtu d'immortalité. Et après que ce corps de mort aura été revêtu d'immortalité , cette parole de l'Écriture sera accomplie : La mort a été absorbée dans la victoire. O mort, où est ta victoire ? O mort, où est ton aiguillon ? Or, l'aiguillon de la mort, c'est le péché, et la force du péché, c'est la loi ». Il montre par là, comme il le fait souvent ailleurs, qu'il parle uniquement de la résurrection des saints ; aussi passe-t-il sous silence celle des impies, et déclare-t-il qu'il convient qu'une gloire sans fin remplace dans le corps des élus sa condition corruptible. Lorsque tout cela sera accompli, dit-il, il sera permis d'insulter le diable, et aussi la mort éternelle qui donne à la corruption naturelle de notre corps une apparence de mal : alors les saints tressailliront de joie , car ils verront qu'ils ont émoussé l'aiguillon de la mort, et ils s'écrieront : « O mort, où est ton aiguillon ? Où est ta victoire ? L'aiguillon de la mort, c'est le péché ; et la force du péché, c'est la loi ». En d'autres termes : O mort éternelle, tu te servais du péché comme d'un aiguillon pour blesser ceux qui abandonnaient la justice ; car si tu n'avais pas été armée de cet aiguillon, c'est-à-dire du péché volontaire, jamais tu n'aurais fait de mal à personne. Tu le vois, la force de notre foi a brisé ce péché et cet aiguillon ; tu en as pour garant cette récompense que tu cherchais à nous enlever : ton aiguillon était le péché, et la force de ton péché était la loi ; « car où n'est pas la loi, il n'y a point de prévarication de la loi (1) ». Ou bien ton aiguillon c'était indubitablement le péché; toutefois, il est devenu plus dangereux, mais seulement pour les prévaricateurs, quand la loi de Moïse est venue s'y

1. Rom. IV, 15.

adjoindre : cette loi n'avait pourtant pas été donnée pour blesser l'homme. Car « la loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon. Mais le péché, pour faire paraître sa corruption, m'a donné la mort par une chose qui était bonne, en sorte que, par le commandement même, le péché s'est augmenté sans mesure (1) ». Cette force acquise à ton aiguillon , par l'adjonction en nous du péché volontaire, les vertus des fidèles l'ont vaincue et anéantie : leurs couronnes en sont la preuve. Nous t'insultons donc, et « nous rendons grâce à Dieu, qui nous a donné la victoire par Notre-Seigneur Jésus-Christ (2) ».

Augustin. Précédemment, nous avons déjà discuté d'une manière suffisante sur l'image de l'homme terrestre et celle de l'homme céleste : nous t'avons fait cette réponse que, par la foi et l'espérance, il est possible de porter dès maintenant en soi l'image de l'homme céleste; et quand le corps, semé animal, sera devenu spirituel par la résurrection , elle nous sera offerte et accordée, et nous la porterons réellement. Ces deux images, l'une de l'homme terrestre, l'autre de l'homme céleste, l'Apôtre les attribue à des objets différents; il attribue la première au corps animal, la seconde au corps spirituel; car, après avoir dit : « Mais ce n'est pas le corps spirituel qui a été formé le premier ; c'est le corps animal, et ensuite le spirituel », il ajoute aussitôt : « Le premier homme est le terrestre, formé de la terre ; le second est le céleste, qui vient du ciel. Comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'image de l'homme céleste ». Quel est le premier ? C'est Adam, par qui la mort est venue. Quel est le second ? C'est le Christ, par qui viendra la résurrection des morts. « C'est par un homme que la mort est venue et c'est aussi par un homme que viendra la résurrection des morts ; comme, en effet, tous meurent en Adam, tous aussi revivront dans le Christ » : c'est-à-dire, tous ceux qui revivront ne revivront que par le Christ. Nous nous sommes déjà expliqués à ce sujet. Il n'y a pas lieu de douter à quel objet se rapportent ces deux images : l'une a trait à la mort, l'autre à la résurrection; l'une se rapporte à la mort du corps, parce que l'aube se rapporte à sa résurrection :

1. Rom. VII, 12, 13. — 2. I Cor. XV, 46-57.

l'un est relative au corps animal qui est semé dans l'ignominie, l'autre au corps spirituel, qui ressuscitera dans la gloire. Nous nous revêtons de l'une en naissant, et de l'autre quand nous serons régénérés. « Comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'image de l'homme céleste ». Paul nous avertit que la première chose a eu lieu, et il nous exhorte à faire la seconde. Personne ne peut faire

qu'il ne soit pas né dans la pénible obligation de voir son corps semé dans l'ignominie : mais, à moins d'être régénéré et de persévérer dans la grâce qu'il aura reçue dans sa seconde naissance, il ne parviendra pas à cet état de corps spirituel qu'on puisera dans la résurrection glorieuse. Pourquoi alors tenir ce langage : « L'Apôtre passe évidemment ici aux intentions, et il veut qu'il y ait entre notre conduite passée et notre conduite présente la différence qui existe entre la condition mortelle de l'homme et son immortalité ? » N'est-il pas évident, au contraire, que l'Apôtre ne passe pas à un autre ordre d'idées ? Il ne fait que continuer ce qu'il avait entrepris de dire sur la résurrection de la chair, à laquelle il oppose la mort du corps. son intention, en cet endroit, n'est donc pas de parler de deux sortes de conduite, l'une bonne, l'autre mauvaise : il n'a en vue que la résurrection de la chair qui s'opérera par le Christ, comme la mort du corps est venue par Adam. Laisse l'homme de Dieu faire ce qu'il fait, suis-le, et ne prétends pas le forcer à se mettre lui-même à ta remorque : car, quels que soient tes efforts, il ne te suit pas. Il oppose formellement la mort du corps à sa résurrection : à l'une et à l'autre il attribue un auteur différent ; à la mort du corps, Adam ; à sa résurrection, le Christ : il désigne clairement deux images, l'une de l'homme terrestre, l'autre de l'homme céleste, et il les oppose l'une à l'autre, en attribuant la première au corps animal qui a mérité, par Adam, d'être semé dans l'ignominie, et la seconde au corps spirituel qui méritera, par le Christ, de ressusciter dans la gloire. Le Christ, même en tant qu'homme, est appelé l'homme céleste, non qu'il ait pris son corps au ciel, mais parce qu'il l'y a fait monter. Si une intention droite et une bonne conduite ont pour effet de nous faire parvenir à la résurrection glorieuse, est-ce qu'une intention mauvaise et des mœurs corrompues entretenues pendant le cours de la vie que nous avons passée ici-bas depuis notre naissance jusqu'à l'âge où nous sommes, auraient contribué à nous faire naître dans un corps animal et condamné, par son origine, à mourir ? Par sa volonté mauvaise ou par toute autre, quel homme s'est préparé les peines du premier moment, de son existence ? Est-ce par une mauvaise conduite qu'on se condamne à mourir, puisqu'il faut mourir, quelle que soit la vie qu'on ait menée ? Si nous voulons supposer que l'Apôtre a aussi en vue tes deux manières de se conduire, quand il parle de l'image de l'homme terrestre qui a rapport au corps animal, et de l'image de l'homme céleste qui se rapporte au corps spirituel ; il nous faut rapporter au péché la mort du corps animal, comme il nous faut rapporter à la justice la résurrection du corps spirituel. En effet, cette mort s'est effectuée dans l'iniquité d'Adam, comme cette résurrection s'effectuera dans la justice du Christ. Si c'est là ta manière de comprendre les choses, et si tu adhères à cette vérité si lumineuse, je concède ce que tu dis, que l'homme terrestre et l'homme céleste représentent les vices et les vertus ; comme la vertu du Christ opérera la résurrection du corps spirituel, ainsi le vice d'Adam a fait mourir notre corps animal. Par conséquent, on ne saurait faire cadrer avec cette interprétation cette pensée émise par le même Apôtre dans son épître aux Romains : « Comme vous avez fait servir vos membres à l'impureté et à l'injustice pour l'iniquité, de même faites-les servir maintenant à la justice pour votre sanctification (1) ». Dans ce passage, il parlait des mauvaises et des bonnes mœurs ; ici, au contraire, il nous entretient de la résurrection et de la mort du corps. Mais comme ceux qui jouissent déjà de l'usage de la raison ne pourront parvenir à la résurrection glorieuse qui aura lieu au moment où ressuscitera le corps spirituel, à moins de le croire et de l'espérer, il nous rappelle que nous avons porté l'image de l'homme terrestre, en laquelle la mort existe par le fait de l'homme, et il nous exhorte à porter l'image de l'homme céleste, en laquelle existera aussi, par le fait de l'homme, la résurrection des morts : et ainsi, de même que, par le péché d'Adam, nous avons été condamnés à voir mourir notre corps animal, de

1. Rom. VI, 19.

même, par l'effet de la justice du Christ, nous verrons ressusciter notre corps spirituel. Ensuite il ajoute : « Mais je vous le dis, mes frères, la chair et le sang ne peuvent pas céder le royaume de Dieu. Nous ne trouvons nullement à redire que, dans cette chair et ce sang, tu aies vu l'emblème de la prudence charnelle, au lieu d'y voir désignée la substance même du corps animal, qui, sans doute, est semée dans l'ignominie, mais qui ressuscitera dans la gloire et possédera certainement le royaume de Dieu. On pourrait néanmoins donner à ce passage une autre interprétation : par la chair et le sang, nous pouvons entendre la corruption qui existe maintenant dans notre chair et notre sang, et qui, sans aucun doute, ne trouvera point place dans le royaume de Dieu, parce que ce corps corruptible sera revêtu

d'incorruptibilité ; aussi, après avoir dit : « La chair et le sang ne pourront posséder le royaume de Dieu », l'Apôtre ajoute-t-il : « Et la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible » : comme s'il voulait montrer quel sens il attache à ces mots, et empêcher de croire qu'il est question de la substance même de la chair. D'après ce second sens, il semble que l'Apôtre ait eu l'intention de dire autre chose. Mais n'importe la signification donnée à ces paroles par leur auteur, ni l'une ni l'autre n'est contraire à la foi, car la foi est assurée, dès maintenant, que tous les membres de la grande famille de Dieu, composée d'hommes de toutes les nations, posséderont dans une chair incorruptible le royaume céleste. Nous ne trouvons pas non plus à redire à ce qu'ont aussi prétendu la plupart des commentateurs catholiques des saintes Ecritures qui nous ont précédés, à savoir que la chair et le sang peuvent s'entendre des hommes qui suivent les inclinations de la chair et du sang et qui, en conséquence, ne posséderont point le royaume de Dieu. En effet, le même docteur des nations a dit : « L'amour des choses de la chair, c'est la mort ». Mais tu refuses de croire que la mort du corps animal soit le résultat du péché du premier homme, bien que le même Apôtre dise : « Le corps est mort à cause du péché (1) » ; bien que toi-même, tu n'oses nier que la résurrection du corps spirituel, que Paul met

1. Rom. VIII, 6, 10.

en contraste avec la mort du corps animal, doit avoir lieu par l'effet de la justice du Christ; et en refusant de croire cette vérité, tu veux évidemment remplir le paradis, séjour mémorable de la félicité et de la joie, de cadavres et des douleurs de l'agonie: voilà ce que nous repoussons, ce que nous détestons et jugeons digne d'anathème. Car, à la fin des temps, quelle mort insultera-t-on, quand on dira: « O mort, où est ta victoire? O mort, où est ton aiguillon ? » N'est-ce pas le diable qui est l'auteur même de la mort du corps, ou bien la mort du corps elle-même, qui sera absorbée par sa résurrection ? Ces paroles s'accompliront lorsque ce corps corruptible sera revêtu d'incorruptibilité, et que ce corps mortel sera revêtu d'immortalité. Car l'Apôtre dit sans ambages : « Lorsque ce corps corruptible sera revêtu d'immortalité, alors s'accomplira cette parole des Ecritures: « La mort a été absorbée par la victoire. O mort, où est ta victoire? O mort, où est ton aiguillon ? » A quelle mort parlera-t-on ainsi, si ce n'est à celle qui sera absorbée dans la victoire ? Quelle mort sera absorbée, si ce n'est celle qui se verra détruite, quand ce corps corruptible et mortel sera revêtu d'incorruptibilité et d'immortalité ? L'aiguillon de cette mort corporelle, c'est donc le péché; car on lui dira : « O mort, où est ton aiguillon? » Paul a dit que cet aiguillon est le péché : par là nous entendons qu'il a engendré la mort, et non que la mort l'a engendré ; car un poison mortel est celui qui donne la mort; mais il n'est pas tel, parce que la mort le donnerait. Pourquoi alors t'imaginer qu'on insultera, non pas cette mort du corps, mais la mort éternelle ? Celle-ci sera-t-elle absorbée dans la victoire, quand ce corps mortel sera revêtu d'immortalité ? Lutte-t-elle contre les saints et l'emporteront-ils sur la crainte de cette mort qui les retenait captifs, lorsque l'épouvante qu'elle leur inspirait les avait entraînés au péché ? Est-ce que le Sauveur n'est pas mort pour triompher d'elle? N'a-t-il pas évincé celui qui avait l'empire de la mort, c'est-à-dire le diable ? N'a-t-il pas délivré ceux que la crainte de la mort exposait toute leur vie à la servitude (1) ? Les hommes étaient-ils devenus coupables pour avoir craint la mort éternelle ? Dis donc plutôt qu'ils deviennent coupables pour ne

1. Hébr. II, 14, 15.

143

pas la redouter. C'est pourquoi le Sauveur a voulu nous empêcher de redouter la mort dont la crainte fait des coupables, et nous porter à craindre avant tout la mort éternelle dont le mépris porte au péché : il nous a donc dit : « Ne craignez point ceux qui tuent le corps et ne peuvent rien de plus; craignez plutôt celui qui a le pouvoir de jeter le corps et l'âme dans l'enfer (1) ». Oh ! non, les saints ne luttent pas contre la crainte de la seconde mort, de la mort perpétuelle ; ils ne combattent que la crainte de la mort temporelle. Pour vaincre celle-ci, ils redoutent celle-là; car après avoir triomphé d'elle pour la cause de la piété et de la justice, ils ne tomberont point sous les coups de la mort éternelle. C'est donc la mort du corps et non celle de l'âme, qu'ils insultent en disant : « O mort, où est ta victoire ? » ce qu'un autre écrivain sacré traduit par ces mots : « O mort, où est ta lutte (2)? » Puisque l'aiguillon de cette sorte de

mort est le péché, de quel front oses-tu donc nous dire qu'elle n'est pas l'effet du péché d'Adam, que ce péché ne nous a point séparés de l'arbre de vie, et qu'en tout état de cause, nous serions morts même corporellement ? Pourquoi, je te le demande, pourquoi te roidir contre l'évidence même des divins oracles ? Pourquoi aboyer avec l'interminable et incroyable obstination d'un chien enragé et couvert d'écume ? Est-ce que ton âme ne peut entrer en jouissance de la vie dans le paradis de Dieu, qu'à la condition d'y introduire préalablement la mort du corps avec les innombrables et douloureuses infirmités qui sont les bourreaux du corps et les précurseurs du trépas ? Prends garde, plutôt, de remplir de douleurs corporelles le séjour des saintes délices, et de te condamner au même temps à souffrir en âme et en corps, dans le séjour des éternels tourments.

41. *Julien*. Ici, évidemment, Augustin suppose que l'aiguillon de la mort c'est le premier péché d'Adam: la raison en est qu'il ne comprend pas les paroles subséquentes, c'est-à-dire: «La force du péché, c'est la loi ». Et il s'efforce de prouver que cette loi n'est autre que le commandement imposé à Adam. Mais cette loi-là n'a pas été la force du péché, elle n'en a été que la source et le principe. Car autre chose est de donner de la force à ce qui existe déjà, autre chose est de donner

1. Luc, XII, 4, 5. — 2. Osée, XIII, 14, selon les Septante.

l'être à ce qui n'existe pas encore. S'il n'avait pas été défendu de manger du fruit de l'arbre, ce n'eût pas été chose mauvaise de le faire; mais la défense de toucher au fruit de cet arbre a été prononcée; notre premier père l'a violée, et, en conséquence de cette interdiction et du mépris qu'Adam en a fait, le péché a eu lieu: pourtant, elle n'avait pas été portée pour forcer l'homme à prévariquer, et en agissant de la même manière, c'est-à-dire en mangeant du fruit de l'arbre, Adam ne serait point devenu pécheur, vu que ce fruit était bon, s'il ne lui avait pas été interdit d'en goûter. Tout ce qui est mauvais en soi, comme le parricide, le sacrilège, l'adultère, on sent bien qu'il serait mauvais même quand aucune loi n'aurait été portée à cet égard, et l'on peut dire avec justesse que la loi donne de la force à ces crimes, dans le cœur de ceux qui les commettent, puisque la défense qui leur en est imposée ne fait qu'accroître chez eux le désir de les commettre. Mais ce qu'on peut prendre sans péché, à moins d'une interdiction préalable, est, à vrai dire, la source de la prévarication, et non une force que lui ajouterait la loi.

Comme j'ai trop prolongé cette discussion, je ne puis terminer ce livre sans avertir encore mon lecteur d'y regarder de près et de bien constater que je n'ai fourni aucune arme, venant de la loi divine, à l'impiété des Manichéens: si quelques-unes de mes paroles semblent ambiguës, on doit supposer qu'elles peuvent s'expliquer selon les règles établies par la vérité et la raison, et personne ne peut douter qu'elles soient d'accord avec la justice. Quant à ceux qui disent que les morts ne ressusciteront point par le Christ, et à ceux qui combattent également la doctrine de l'Apôtre, et soutiennent que le Sauveur a pris un corps différent des nôtres, nous les condamnons comme fauteurs des erreurs de Manès, nous protestons contre eux avec toute l'énergie que réclame la loi de Dieu.

Augustin. Jamais je n'ai dit que l'Apôtre ait fait allusion à la loi imposée à Adam dans le paradis, quand il a écrit ces paroles: «La force du péché, c'est la loi». Tu t'es donc donné une peine parfaitement inutile, en m'attribuant, à force de raisonnements, ce qui ne m'appartient pas. La force du péché, déjà existant, mais n'agissant pas encore d'une manière complète, je l'ai toujours trouvée (144) dans la loi dont parle le même Apôtre «Que dirons-nous donc? La loi est-elle un péché? Gardons-nous de le penser: mais je n'ai connu le péché que par la loi, car je n'aurais point connu la convoitise, si la loi n'avait dit: Tu ne convoiteras point. Or, à l'occasion du commandement, le péché a produit en moi toute espèce de convoitise (1)». Voilà comment la loi est la force du péché l'action du péché n'était pas complète, quand il ne produisait pas encore la convoitise, vu que la loi n'existait pas encore, «car où n'est pas la loi, il n'y a pas de prévarication de la loi (2)». La concupiscence n'était donc pas encore dans tout son entier, avant que la défense d'agir l'eût fait croître et devenir forte au point de lui faire violer cette défense à laquelle elle devait son accroissement. Dans la prolixe discussion engagée par toi à ce sujet, tu m'as fait voir que toi aussi tu en conviens; mais pour démontrer ce point de doctrine, tu n'as pas cité le texte dont je viens de me servir; tu as cité d'autres témoignages de l'Apôtre: c'était peut-être pour ne pas avouer que la concupiscence est péché. Car Paul l'a dit très-clairement dans le passage que j'ai cité de lui: «Je n'ai connu le péché que par la loi». En effet, comme si nous lut demandions quel est ce péché, il a ajouté: «Car je n'aurais point connu la convoitise, si la loi n'avait dit: Tu ne convoiteras pas». Cette concupiscence, évidemment mauvaise, qui porte la chair à lutter contre

l'esprit, n'existait pas avant que le premier homme se fût rendu coupable de sa grande prévarication; mais à ce moment elle a commencé d'être, et elle a vicié la nature humaine comme dans la source où elle a puisé le péché originel. Tout homme l'apporte avec lui en ce monde, et la culpabilité de cette concupiscence ne disparaît que chez ceux qui sont régénérés; et, après cette délivrance, il n'y a pour en être souillé que celui qui se met d'accord avec elle pour faire le mal, et dont l'esprit ne lutte pas, ou ne lutte pas avec assez de force contre elle. Elle puise donc des forces dans les péchés de ceux qui désobéissent de leur propre volonté aux ordres de Dieu ; elle en puise aussi dans cette habitude du péché, qu'on appelle ordinairement et à juste titre une seconde nature : mais, alors même, elle n'est pas encore dans toute sa plénitude, car

1. Rom. VII, 7. — 2. Id. IV, 15.

elle peut encore grandir : elle n'est point parvenue à son apogée tant que le péché se commet, non pas sciemment, mais par ignorance. C'est pourquoi l'Apôtre n'a pas dit : Je n'aurais pas eu, mais : « Je n'aurais pas connu la concupiscence si la loi n'avait dit : Tu ne convoiteras point. Or, à l'occasion du commandement , le péché a produit en moi toute espèce de convoitise ». La convoitise est entière, quand on désire plus ardemment faire les choses défendues, et qu'on les fait avec plus d'entêtement, parce que le péché est connu, parce qu'on ne saurait alléguer l'ignorance , parce que enfin on marche sur la loi. Aussi, pour ceux que n'aide point la grâce divine obtenue par l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde, la loi du Seigneur devient-elle, selon le langage de l'Apôtre, la force du péché, au lieu de servir à corriger le pécheur. Et comme si, à ces paroles: « La force du péché, c'est la loi », on répondait: Que ferons-nous, puisque, loin d'effacer le péché, la loi en augmente la force? Paul continue et montre ce qui peut donner de l'espoir aux combattants : « Grâces soient rendues au Dieu qui nous a donné la victoire », ou, comme portent d'autres éditions, et aussi les exemplaires grecs : « qui nous donne la victoire par Notre-Seigneur Jésus-Christ ». Elles sont bien vraies ces paroles : « Si la loi qui a été donnée avait pu donner la vie, il serait vrai de dire que la justice viendrait de la loi; mais l'Écriture a tout renfermé sous le péché, afin que ce que Dieu avait promis fût donné par la foi en Jésus à ceux qui croiraient (1) ». Car ceux-là sont les enfants de la promesse et des vases de miséricorde, à qui la foi en Jésus-Christ a obtenu la promesse que la grâce leur serait donnée pour les rendre fidèles , comme l'Apôtre atteste qu'il a été fait pour lui-même (2). C'est la foi qui commence, c'est à elle que se rapporte tout ce qui se fait avec tempérance, justice et piété; mais il ne fallait pas qu'on pût attribuer ce résultat à notre libre arbitre, comme s'il n'était pas un effet de la miséricordieuse munificence du Dieu qui, au rapport de l'Écriture , prépare même notre volonté à bien faire (3). Aussi l'Église, par l'organe de ses prêtres, ne se contente-t-elle pas de prier pour les fidèles, afin qu'ils persévèrent

1. Galat, III, 21, 22. — 2. I Cor. VII, 25. — 3. Prov. VIII, selon les Septante.

pieusement et ne défont point dans leur foi : elle supplie aussi le Seigneur d'accorder aux infidèles la grâce de croire. Par l'abus du libre arbitre donné à l'homme , Adam s'est rendu coupable de sa grande prévarication, et il a entraîné tout le genre humain dans l'abîme d'une perte commune (1). Depuis lors, quiconque est délivré de cette condamnation générale, ne l'est que par la grâce et la miséricorde divine; et tout ce qu'ordonne la loi de Dieu ne s'accomplit qu'avec le secours, l'inspiration et le don de celui qui a fait la loi : c'est à lui qu'on demande la persévérance, l'avancement et la perfection des fidèles; c'est de lui qu'on implore, pour les infidèles , la grâce de commencer à croire. D'un bout du monde à l'autre, l'Église lui adresse chaque jour plus instamment ses ferventes prières, afin que soient étouffés et disparaissent tous ceux qui, au lieu de défendre le libre arbitre de l'homme, le mettent plutôt en opposition avec la grâce de Dieu, et ne l'élèvent si haut que pour le précipiter en des abîmes plus profonds. Parmi ces malheureux, vous êtes les seuls, ou du moins les premiers, à remplir le rôle de chicaneurs, puisque, à vous entendre, le Christ Jésus ne serait pas Jésus pour les petits enfants; car ne soutenez-vous pas qu'ils ne sont souillés d'aucune faute originelle? Pourtant, il a été appelé de ce nom , précisément parce qu'il a guéri son peuple, non pas des maladies corporelles, dont il a délivré souvent même un peuple qui n'était pas le sien, mais de ses péchés (2). Par ces paroles : « L'aiguillon de la mort est le péché », l'Apôtre a formellement désigné la mort à laquelle il a opposé la résurrection corporelle dont il parlait , c'est-à-dire la mort du corps. Elle sera absorbée par la victoire, quand la résurrection du

corps spirituel l'aura anéantie, car le corps lui-même deviendra immortel, et le péché ne pourra jamais plus le faire mourir. Mais parce qu'il a dit ensuite : « La force du péché, c'est la loi », il n'a pas voulu faire allusion à la loi imposée dans le paradis à Adam, puisqu'elle ne pouvait être la force d'un péché qui n'existait pas encore : il avait en vue cette loi qui est survenue pour que le péché abondât et que la concupiscence agît dans toute l'étendue de sa puissance. En d'autres termes, il ne

1. Jean Chrysost., Epît. à Olympiade. — 2. Matth. I, 21.

s'agit pas seulement de la concupiscence, qui, en se manifestant, a tué même le corps de l'homme dans le paradis, et que tout homme apporte avec lui en naissant : il n'est pas question seulement de celle qui a grandi à l'aide des fautes commises partout homme de mauvaise conduite ; il s'agit ici de la concupiscence qui a été surexcitée par les commandements prohibitifs, et poussée jusqu'à la prévarication. A la suite de cela devait être accordé aux hommes, non par la loi de Moïse, mais par la grâce et les mérites du Christ, le triomphe complet sur la concupiscence du péché, sur la crainte de la mort du corps, et enfin sur la faiblesse de notre condition mortelle. « L'aiguillon de la mort, c'est le péché ; et la force du péché, c'est la loi ; mais grâces soient rendues à Dieu qui nous donne la victoire par Notre-Seigneur Jésus-Christ ». L'Apôtre a ainsi parlé comme pour dire : L'aiguillon de la mort, c'est le péché, parce que le péché a été la cause de cette mort corporelle ; c'est à elle ou à son auteur, que ceux qui ressusciteront dans la gloire et l'absorberont, diront à la fin des Siècles : « O mort, où est ta victoire ? O mort, où est ton aiguillon ? » Mais cet aiguillon, c'est-à-dire le péché, est entré dans le monde par un seul homme ; puis il a passé, conjointement avec la mort, dans tous les hommes d'autres iniquités sont venues s'adjoindre à lui, et la loi, qui était sainte, juste et bonne, n'a pu le faire disparaître ; car elle est plutôt devenue une force pour lui, puisque, eu raison du commandement prohibitif, la concupiscence a été surexcitée et poussée jusqu'au point de le violer. Qu'y avait-il donc alors à espérer ? Uniquement l'intervention de la grâce. Donc, « grâces soient rendues au Dieu qui nous donne la victoire par Notre-Seigneur Jésus-Christ », au Dieu qui, en nous remettant nos dettes et en ne nous induisant pas en tentation, nous conduit à la dernière victoire, c'est-à-dire à celle qui absorbera même la mort corporelle : que celui qui se glorifie, se glorifie donc dans le Seigneur, au lieu de se confier dans sa propre force (1). A l'école de la vraie foi, de la foi catholique, nous avons appris et nous croyons que la mort du corps a été aussi produite par cet aiguillon qui est le péché ; cette foi est si éloignée de l'erreur des Manichéens, elle lui

1. II Cor. X, 17.

est même si opposée, qu'ils disent avec vous, plutôt qu'avec nous, qu'Adam était mortel de manière à mourir nécessairement et indépendamment de la conservation de son innocence ou de sa chute dans le péché. Pourtant, nous ne vous déclarons point Manichéens, pour vous entendre parler en cela comme eux ; mais, de votre côté, vous ne voyez point que vous ne devez pas nous ranger parmi eux parce que nous sommes d'accord avec eux pour prétendre que la concupiscence qui établit une lutte entre la chair et l'esprit est un mal. Vous, vous dites la même chose qu'eux, mais dans un sens différent et par une autre erreur, tout opposée ; car vous n'attribuez pas comme eux la mort du corps à une nature étrangère à la nôtre, et qui lui serait mélangée, mais à notre nature, bien qu'aucune faute ne l'ait jamais souillée ; par conséquent, vous poussez le mépris du bonheur et de la décence jusqu'à faire du séjour des joies les plus pures et les plus vives, une scène où s'étale le triste spectacle de l'agonie et de la mort, des souffrances et des funérailles. Pour nous, nous disons, avec les Manichéens, que nous voyons un mal dans la concupiscence de la chair qui se révolte contre l'esprit, et qui ne vient pas du Père (1) mais nous sommes séparés d'eux par la vérité catholique, et non par une erreur opposée à la leur ou simplement différente de la leur,

1. Jean, II, 16.

quoique hérétique : cette lutte que nous constatons entre la concupiscence de la chair et celle de l'esprit, nous ne l'attribuons pas comme eux à la présence en nous d'une nature étrangère, coéternelle à Dieu et mauvaise ; mais, avec le catholique Ambroise (2) et ceux qui le suivent, nous reconnaissons et nous

soutenons contre vous et les Manichéens, que cette lutte nous est devenue naturelle par suite de la prévarication d'Adam nous ne disons pas, comme eux, que le Christ ne s'est pas incarné, ni, comme vous, qu'il s'est revêtu d'une nature différente de la nôtre : ce que nous affirmons, c'est qu'il a pris notre nature humaine, mais notre nature dans toute sa pureté primitive, et exempte de cette concupiscence en vertu de laquelle la chair se révolte contre l'esprit. Pour vous, vous refusez de regarder les maux comme des maux ; vous n'en faites point remonter la cause jusqu'au péché d'Adam : ce n'est pas, sans doute, que vos efforts tendent à prouver qu'ils ne soient pas des maux, mais vous voulez qu'on les considère comme procédant d'une nature mauvaise et coéternelle à l'éternel bien : par là , votre détestable aveuglement vous porte à soutenir les Manichéens, et c'est inutilement que vous les accusez, puisque vous les aidez d'une manière pitoyable.

1. Ambro., Comm. sur S. Luc, liv. VII, 53.

Ce sixième livre a été traduit par MM. MORISOT et AUBERT.

[Haut du document](#)
